

Lettre 56 – Avril 2023



Cette lettre est un peu longue car, pour une fois, j’ai mis au jour le jour, ce qui se passe à Mayotte. Ces informations sont en grande partie passées sous silence dans les médias français. Il est intéressant d’avoir les points de vue des deux positions vis-à-vis de la question, et de constater toutes les ramifications d’une opération qui ne concerne pas

seulement le territoire français et son ministre de l’intérieur, mais aussi un autre pays (Les Comores) et la non reconnaissance de Mayotte par les Nations Unis.

Cette année, un grand ombre de cercles de de silence vont fêter – tristement - leur 15^{ème} année. Je vous propose pour cela, de publier les photographies, que vous voudrez bien m’envoyer (voir ci-dessous le cercle d’Etampes)

Michel Girard

CERCLES DE SILENCE	3
etampes.....	3
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	4
Rapport national sur les centres et locaux de rétention administrative.....	4
Mayotte	5
Le mesnil-Amelot	5
Réflexions sur les CRA.....	5
FRANCE.....	6
Médecins étrangers ayant servi pour la France	6
France-Iran	7
Crise diplomatique France-Italie.....	8
La rétention d’enfants et les droits de l’Homme.....	10
Future loi immigration	11
“Contrôles migratoires à la frontière franco-espagnole : entre violations des droits et luttes solidaires”.....	12
Deux mineurs heureux	12
Alençon	13
Antibes	13
Boulogne-sur-mer	14
Calais.....	14
Cergy-Pontoise.....	14
Cleremont-Ferrand.....	15
GAP.....	15

Ile-Saint-Denis	16
Mardyck	17
Menton	17
Mayotte	18
L'opération Wuambushu	18
L'opération Wuambushu à venir	29
Nice	32
Paris.....	32
Rouen	33
Saint Brevin-les-Pins	34
Saint-Brieuc	35
Val d'Oise.....	35
Villeurbanne	36
Wimereux	37
MÉDITERRANÉE.....	38
Astral	39
Nadir.....	39
l'Océan VIKING (SOS MEDITERRANEE)	40
Géo Barents.....	40
Humanity 1	40
UNION EUROPÉENNE	40
Justice européenne : accorder le statut de réfugié aux victimes de violences domestiques ?.....	40
Allemagne	41
Croatie – Bosnie- Herzégovine	41
Espagne	42
Pouvoir confirmer la mort d'un migrant même en l'absence de corps	42
Grèce	45
Italie	46
Lampedusa	47
Lituanie	48
Pays-Bas.....	49
EUROPE.....	50
Royaume-Uni.....	50
ONU - ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRANTS.....	51
ASIE.....	52
La Turquie, les réfugiés et les élections présidentielle	52
AFRIQUE	53

Libye	53
Soudan.....	54
Conflit au Soudan : "Nous avons tout laissé derrière nous", des Soudanais témoignent	54
Tunisie	55
AMERIQUE.....	57
Amériques	57
Colombie	57
Mexique	57
Pérou	58
USA.....	58
Temoignage	59
Fuir le Soudan	59
Allemagne : le “répit” d'un écrivain ougandais	59
Entre Mayotte et les Comores	60
Entre Mayotte et le Congo	61
A Lire	63
Les plages de l'embarquement	63

CERCLES DE SILENCE

Cette année, un grand nombre de cercles de silence vont fêter – tristement - leur 15^{ème} année. Je vous propose pour cela, de publier les photographies, que vous voudrez bien m'envoyer (sans oublier que les personnes présentes acceptent d'être publiées sur la photo en question). Voici une photo du cercle de Etampes (91) cette année.

ETAMPES



CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

RAPPORT NATIONAL SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Plus de **40 000 personnes ont été enfermées en centre de rétention administrative (CRA)** en 2022. Dans l'Hexagone, elles ont été 15 922. Dans les territoires d'outre-mer, 27 643, soit presque deux fois plus. Ces chiffres - établis par Forum réfugiés, France terre d'asile, le Groupe SOS Solidarités-Assfam, La Cimade et Solidarité Mayotte - confirment la forte reprise des placements en rétention, suite à la réouverture progressive des frontières depuis la crise sanitaire. Leur dernier rapport annuel (publié mercredi 206 avril 2023) révèle une tendance lourde : **le placement en CRA au motif de menace à l'ordre public**. *"De plus en plus, la rétention est conçue par les autorités comme un levier punitif, alors que l'objet de la rétention ne devrait pas être celui-ci"*, commente le responsable national de La Cimade. En effet, les sans-papiers ne devraient pas être *"détenus"* au même titre que les prisonniers de droit commun, mais *"retenus"* puisqu'ils n'ont commis aucun délit.

Cette notion de "menace à l'ordre public" justifie, selon les autorités, la délivrance d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français), tout comme le placement en rétention. En 2022, ce motif est devenu un *"critère prépondérant"* de placement en CRA, malgré *"sa définition imprécise"*. Qu'est-ce qu'une *"menace grave à l'ordre public"* ? Il arrive que des personnes soient considérées comme représentant une menace à l'ordre public sur la base d'un signalement, sans condamnation pénale. Il suffit aussi que la personne soit connue des services de police pour une garde à vue ou une mise en examen, même s'il n'y a pas eu de poursuites, ou même si elle a été relaxée. Certains cas frôlent l'absurde. Des préfetures ont considéré que la menace était caractérisée *"pour des motifs manifestement dérisoires : regarder 'suspicieusement' autour de soi, cracher sur le trottoir, ralentir la circulation des voitures..."*, listent les associations intervenant en CRA.

Depuis plusieurs mois, le ministre de l'Intérieur multiplie les déclarations faisant l'amalgame entre « étrangers » et délinquants ». Ses circulaires des 3 août 2022 et 17 novembre 2022, insistant sur les *"troubles à l'ordre public"* *"conduisent l'administration à faire un usage toujours plus large et extensif de cette notion, parfois au détriment des droits fondamentaux des personnes"*, relèvent les cinq associations. Un chiffre est parlant : la proportion de personnes placées au CRA à leur sortie de prison est passée de 18 % avant le 3 août 2022 à près de 30 % après cette date. Ce virage sécuritaire a été amorcé avant les circulaires. Pendant la crise sanitaire due au Covid-19, *"beaucoup de personnes qui sortaient de prison étaient enfermés en CRA. Et ce, alors que les aéroports étaient à l'arrêt. C'était déjà un usage de la rétention détourné, avec la volonté de les garder sous la main"*. Ces **aller-retours entre prison et CRA**, affectent la santé mentale des personnes. Cela complique aussi le travail d'accompagnement des associations, prises dans un contexte de plus en plus tendu.

Enfin, en se focalisant sur la menace à l'ordre public, *"des décisions de placement en rétention sont prises sans discernement, sans examen de la situation individuelle"*. On retrouve ainsi dans les CRA *"des personnes qui ne comprennent pas pourquoi elles sont là"*. De quoi nourrir un sentiment d'injustice, et exacerber le stress quotidien dans les centres. *"Des parents d'enfants français, des personnes ayant grandi en France, des personnes gravement malades, des personnes protégées au titre de l'asile ont été enfermées sans examen approfondi de leur situation"*. Certains retenus ont aussi fait l'objet de renvois, *"en dépit de toute considération pour leur vie familiale ou leur vulnérabilité, voire en complète illégalité"*. De fait, en 2022, **plus de la moitié des personnes enfermées dans les CRA de métropole ont aussi été libérées**, *"souvent par les juges, car leurs mesures de placement ou d'éloignements étaient illégales, ou que leur expulsion effective était impossible"*.

Plus de 2 900 enfants ont été retenus dans le CRA et les LRA (locaux de rétention administratifs) de l'île de Mayotte en 2022. C'est **30 fois plus que dans l'Hexagone**. Le nouveau projet de loi immigration, prévoyait **d'interdire la rétention des enfants de moins de 16 ans**. Sauf qu'il **excluait les territoires d'outre-mer** de son champ d'application.

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2023/04/RA_CRA_2022_web.pdf

MAYOTTE

Parution de plusieurs arrêtés préfectoraux relatifs à **la rétention**, faisant suite à l'ordonnance n°335-05 du 29 avril du tribunal administratif saisi par l'ADDE, le SAF et le Gisti : Arrêtés n° 0381, 0382, 0383 portant création de 3 locaux de rétention administrative (LRA) temporaire, du 5 mai au 23 juin à 19h sur les communes : de Pamandzi, (40 places), de Dzaoudzi (40 places), de Pamandzi (12 places) disposant " d'un lieu d'hébergement et de repos, d'équipements sanitaires en accès libre et de matériels nécessaires à la restauration. Des équipements sont prévus afin de garantir l'exercice effectif de leurs droits par les personnes retenues, notamment un téléphone en libre accès afin de communiquer avec l'extérieur ou les autorités consulaires du pays d'origine du retenu. Les personnes retenues ont accès, si nécessaire, à l'antenne médicale la plus proche aux fins d'une évaluation médicale. Le local de rétention administrative n'accueille pas de famille." (voir ci-dessous)

LE MESNIL-AMELOT

Le 2 février 2023, La Cimade annonçait son retrait du CRA du Mesnil-Amelot après avoir fait le constat d'une impossibilité manifeste pour les intervenants de l'association d'assurer leur mission d'aide à l'exercice des droits, face à de graves dysfonctionnements. Elle dénonçait notamment de nombreuses expulsions intervenues en dehors du cadre légal, l'enfermement de personnes particulièrement vulnérables et le défaut de prise en charge médicale adaptée, l'usage disproportionné de la mise à l'isolement et un contexte de tension permanente entraînant une multiplication des violences entre personnes retenus ou exercées à leur encontre par la police, un climat générant des risques pour l'ensemble des personnes intervenant au sein des CRA.

Après plusieurs rencontres institutionnelles avec la direction du CRA, le ministère de l'Intérieur et ses administrations, La Cimade a vu reconnue la justesse de ses analyses concernant des expulsions réalisées hors cadre légal, et obtenu que soient sensibilisées les différentes préfectures concernées afin d'éviter la reconduction de telles situations à l'avenir. Des aménagements ont également été mis en place au sein du CRA visant à permettre à La Cimade d'accompagner les personnes retenues dans de meilleures conditions et de mieux garantir la sécurité des intervenants.

Dans ce contexte, **La Cimade a décidé d'une reprise** de ses activités d'aide à l'exercice des droits au sein du centre du Mesnil-Amelot à compter du **20 avril 2023**. L'association reste vigilante quant aux conditions de cette reprise et au suivi des dysfonctionnements soulevés depuis plusieurs semaines, sur lesquels elle continuera ses alertes. Elle poursuivra ses missions de témoignage visant à lutter contre les pratiques indignes d'enfermement et d'expulsion, à assurer le respect des droits fondamentaux des personnes étrangères. Elle rappelle sa position pour la fermeture de tous les centres et locaux de rétention et la suppression de toutes les formes de privation de liberté spécifiques aux personnes étrangères.

<https://www.lacimade.org/la-cimade-reprend-ses-activites-au-cra-du-mesnil-amelot/>

REFLEXIONS SUR LES CRA

Il s'agit, à l'occasion de cette réunion publique, de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers – **du Lundi 22 mai 2023 de 18h30 à 20h30** (En Visio uniquement) **de Mobiliser contre les centres de rétention administrative**. Cela permettra un véritable partage d'expériences et de réflexions, en vue des mobilisations futures, dans une période où la rétention des personnes étrangères, dénoncée depuis longtemps comme absolument illégitime, est pourtant de plus en plus massivement pratiquée. Une brève introduction ouvrira la séance, pour situer l'événement, par rapport

aux travaux de l'OEE. Seront ensuite montrées quatre séquences du film, chacune suivie d'un échange :

1. Sur le rôle des militants et des salariés en intervention dans les CRA.
2. Sur l'espace public qui entoure les CRA.
3. Sur la question : Quels témoignages recueillir ?
4. Sur la question : Comment témoigner ?

Une brève conclusion permettra de faire le point sur l'efficacité de ces pratiques de proximité et d'élaborer des stratégies communes pour les perspectives de lutte futures.

<http://www.anafe.org/spip.php?article675>

FRANCE

MEDECINS ETRANGERS AYANT SERVI POUR LA FRANCE

En première ligne pendant le Covid-19, des milliers de médecins étrangers menacés de ne plus pouvoir exercer

La crise sanitaire avait mis en lumière la situation très précaire de milliers de praticiens à diplôme hors Union européenne qui travaillent dans les hôpitaux français pour des salaires dérisoires. Alors qu'une procédure de régularisation lancée en 2019 se termine le 30 avril 2023, elle laisse sur le carreau de nombreux médecins qui réfléchissent déjà à quitter le pays.

À 31 ans, un pharmacien biologiste algérien est venu travailler en France en novembre 2019, notamment pour faire de la recherche à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Pendant deux ans, le jeune homme a travaillé comme praticien attaché-associé, un statut précaire réservé aux médecins étrangers dont l'équivalence de diplôme n'est pas encore reconnue. En janvier 2020, quand les hôpitaux français ont été submergés par les cas de Covid-19, Tarek C. s'est retrouvé en première ligne de la guerre contre le virus : "*Certains de mes collègues sont décédés pendant cette période-là. Mon avenir professionnel est flou*".

Trois ans plus tard, le Covid-19 a quasiment disparu, mais pas les médecins étrangers. À l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), les deux tiers des médecins qui travaillent aux urgences sont des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE). "*Les Français ne veulent plus venir bosser chez moi, c'est un boulot dur et moins bien payé que d'autres services*", explique le chef de service. Urgences, gériatrie ou encore psychiatrie... On estime actuellement que **30% des postes de praticiens titulaires sont vacants à l'hôpital, désertés par les médecins français.**

Pourtant, le sort de ces PADHUE est actuellement en suspens. À partir du 30 avril 2023, ceux qui n'auront pas engagé ou obtenu une procédure d'autorisation d'exercice (PAE), pour faire reconnaître leur diplôme, ne pourront plus travailler dans les hôpitaux français. **Sur les 23 000 médecins PADHUE que compte la France**, plusieurs milliers seraient ainsi menacés. "*On va se retrouver avec un personnel qualifié, recommandé par les chefs de service, mais au chômage alors qu'il y a un besoin énorme dans le secteur de la santé avec des services d'hôpitaux qui ferment. C'est une aberration*".

Sauf **qu'obtenir sa PAE relève d'un véritable parcours du combattant.** Les médecins étrangers doivent d'abord constituer un dossier d'une cinquantaine de documents, puis passer les **examens de validation des connaissances (EVC)**, un **concours international** dont les places sont souvent très limitées. "*On a parfois 2 000 candidats pour 15 ou 20 postes*", estime un psychiatre algérien et président du syndicat SUPADHUE. Ce qui fait dire à un médecin qu'il est "*plus facile de devenir Français que médecin français*". Une fois les EVC passés, les lauréats doivent effectuer un **parcours de consolidation des compétences de deux ans**, à l'issue duquel une commission de

spécialistes rend un avis favorable ou défavorable. *"On fait 8 à 9 gardes par mois, on travaille jusqu'à 12 heures par jour, comment voulez-vous qu'on ait le temps de préparer ce concours ?"*, s'indigne un psychiatre algérien qui juge cette procédure inadaptée et ingrate.

"En moyenne, un PADHUE obtient son inscription au bout de 10 à 15 ans", estime la sociologue des migrations, chargée de recherche au CNRS. Autant d'années synonymes de statuts précaires, payées au lance-pierre. Même le ministère de la Santé reconnaît à demi-mot le problème : *"Nous travaillons actuellement à une simplification de la procédure pour mieux prendre en compte l'expérience de ces praticiens"*.

À cette précarité du quotidien, s'ajoute la galère pour renouveler son titre de séjour à la préfecture. *"Pendant trois mois, je n'ai pas eu de papiers, puis j'ai été maintenu sous récépissés pendant un an. Actuellement, j'ai un titre de séjour jusqu'à décembre 2023"*, raconte un praticien algérien attaché-associé en diabétologie à Nanterre. D'autres sont carrément menacés d'expulsion (voir lettre aux migrants n° 55)

"Si les médecins se retrouvent dans ce genre de situation, c'est aussi parce qu'il n'y a pas de coordination entre le droit de séjour et l'autorisation d'exercice de la médecine", a reconnu la ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

En parallèle de cette fastidieuse réforme des médecins PADHUE, le gouvernement a lancé en 2019 une procédure de régularisation dite "Stock", qui doit se terminer le 30 avril 2023. Environ 3 500 médecins étrangers ont déposé un dossier et espèrent en finir avec ce calvaire administratif. Sauf que les critères de "Stock" - qui imposent d'avoir exercé au moins une journée entre 2018 et 2019 - **laissent de côté tous les médecins arrivés pendant la crise sanitaire.**

Par exemple, arrivé en France en 2020 il a enchaîné les stages à Mulhouse, notamment pendant le Covid-19 : *"En moins de 2 ans, j'ai fait plus de 300 gardes"*. Aujourd'hui diabétologue à Nanterre, il ne rentre pas dans les critères de la procédure "stock", ce qui le désespère : *"Après la Seconde Guerre Mondiale, il n'y a pas eu de reconnaissance envers les soldats qui ont servi l'armée française, l'histoire se répète avec les médecins : quand la guerre est finie, on nous demande de rentrer chez nous."* Pour leur venir en aide, un psychiatre algérien, et sa consœur généticienne, ont lancé en janvier 2023 **l'association IPADECC** qui revendique 550 adhérents et **défend les droits de ces médecins perdus dans les limbes administratives** : *"Nous sommes les oubliés de cette situation. Des confrères sont décédés pendant la crise sanitaire, et pourtant certains d'entre nous se retrouvent tous les trois mois à la préfecture pour renouveler leur récépissé d'identité."*

Pour simplifier ce parcours le gouvernement réfléchit à **la création d'une carte de séjour spéciale "talent-professions médicales et de la pharmacie"**, mais dont les contours sont encore flous. En attendant, nombreux **sont les médecins étrangers qui ont déjà renoncé à faire reconnaître leur diplôme.** Certains **se tournent désormais vers d'autres pays européens**, où les procédures d'intégration sont bien plus souples, comme l'Allemagne et la Suisse. *"Pour l'instant on a des médecins motivés pour venir en France, mais avec cette lenteur de traitement et la mauvaise publicité de la médecine en France, on ne sait pas si cela va continuer"*. Alors que son titre de séjour se termine dans 8 mois, un médecin se pose sérieusement la question du départ : *"Mon dossier a été accepté en Suisse, donc il ne me reste plus qu'à postuler dans les hôpitaux. On réfléchit encore avec ma compagne, mais si ça ne bouge pas d'ici là, on partira."*

FRANCE-IRAN

Devant les sénateurs le 25 janvier 2023, le ministre de l'intérieur indiquait : *"Il ne s'agit pas pour la France de renvoyer vers l'Iran des ressortissants. Nous n'en renvoyons plus vers ce pays, d'ailleurs (...) Nous n'expulserons personne vers l'Iran"*. Or, deux situations récentes viennent questionner cet engagement.

D'abord, celle d'un couple ayant fui l'Iran, interpellé à deux reprises par la police aux frontières française (PAF). Une première fois fin mars 2023 à l'arrivée dans un aéroport parisien : une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) leur a été délivrée. Puis une seconde fois, le 15 avril, dans le sud de la France, alors que le couple cherchait à prendre un vol pour le Royaume-Uni. Ce jour-là, la préfecture des Hautes-Pyrénées, en s'appuyant sur l'OQTF existante, les a envoyés dans le centre de rétention administrative (CRA) de Toulouse-Cornebarrieu... avec une mesure d'éloignement vers l'Iran. Le couple est sorti du CRA, après une première audience devant le juge des libertés et de la détention, après 48 heures de rétention. Mais au cours de cette audience, le couple a appris que la préfecture des Hautes-Pyrénées avait contacté le consulat d'Iran en France. Le but ? Tenter d'obtenir un laissez-passer consulaire, préalable nécessaire à leur expulsion. Sur la lettre envoyée par les services de la préfète au consulat d'Iran le 15 avril 2023, figurent les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de l'homme et de la femme. En outre, la lettre mentionne l'envoi sous pli de "deux photographies d'identité". "Ils en deviennent clairement identifiables".

Quelques jours plus tard, le 23 avril 2023, une troisième personne de nationalité iranienne a été placée dans le même CRA, cette fois par la préfecture de l'Aude. Cette personne faisait aussi l'objet d'une mesure d'éloignement vers Téhéran. Mais elle a été libérée le lendemain : "*Le médecin a fourni un certificat d'incompatibilité avec la rétention*", indique le chargé rétention de la Cimade.

"Lors de leurs auditions, les trois ressortissant(e)s iranien(ne)s ont clairement exprimé des craintes de persécution en cas de renvoi en Iran", rappellent, le 3 mai 2023, Amnesty, le collectif Iran Justice et la Cimade. Cette prise de contact avec le consulat d'Iran apparaît dès lors aux ONG comme "*absolument inacceptable, car ainsi l'administration fournit sciemment des informations concernant des personnes cherchant refuge en Europe*". Depuis septembre 2022, les soulèvements contre le régime au pouvoir en Iran font l'objet d'une violente répression. Au vu de ce contexte politique, l'échange d'informations "*met en danger ces personnes en France mais également leurs familles restées en Iran qui pourraient ainsi faire l'objet de représailles suite à la fuite de leurs proches*". Sollicitée, la préfecture des Hautes-Pyrénées n'a pas donné suite.

D'après les remontées des diverses associations intervenant en CRA, depuis septembre 2022, "*11 personnes iraniennes ont été placées en rétention*", dénombre la Cimade. Il n'est pas question de "*transfert*" vers un autre pays européen (dans le cadre du règlement Dublin), mais bien d'éloignement vers l'Iran. Parmi ces 11 personnes, plusieurs cas ont été documentés. Entre autres, celui d'une femme contrôlée par les douanes à l'aéroport de Chambéry, ayant reçu une OQTF le 15 janvier 2023, et placée au CRA de Toulouse. Ou encore, un mois plus tôt, en décembre 2022, celui d'une autre Iranienne placée dans le même CRA par la préfecture de l'Aude. Des contacts avaient été pris avec le consulat d'Iran à Paris, comme le prouvent des documents. Devant les sénateurs, fin janvier, le ministre de l'intérieur a justifié ce type de prise de contact. "*Quand les services de la police ont constaté [que la personne] n'était pas présente régulièrement sur le territoire national et qu'elle se disait iranienne, il a fallu évidemment vérifier son identité. C'est à cette fin que nous consultons généralement les services consulaires de tous les pays, y compris évidemment ceux de l'Iran (...) l'objectif étant d'éviter que certaines personnes ne se fassent passer pour d'autres.*" L'argumentaire pourrait être le même pour le couple iranien, qui circulait avec de faux passeports, comme l'indiquent les services de la préfecture des Hautes-Pyrénées dans le courrier au consulat. Sauf que justement : "*Tout indique que ces personnes sont arrivées récemment ici et sont en train de fuir leur pays : c'est l'une des raisons pour lesquelles on circule sous une fausse identité*", explique la Cimade. "*Acheter un faux passeport à un passeur pour se rendre au Royaume-Uni, cela présage d'un besoin de fuite.*"

CRISE DIPLOMATIQUE FRANCE-ITALIE

Jeudi 4 mai 2023, le ministre français de l'Intérieur, interrogé sur la radio RMC, a accusé

la première ministre italienne d'être *"incapable de régler les problèmes migratoires sur lesquels elle a été élue"*. Il a fait ces déclarations alors qu'il répondait à une question du président du parti d'extrême droite Rassemblement national (RN), au sujet de la situation migratoire à la frontière franco-italienne, où les forces de l'ordre françaises repoussent des migrants vers l'Italie. *"Oui, il y a un afflux de personnes migrantes et notamment de mineurs"* dans le sud de la France, a reconnu le ministre de l'Intérieur, qui en a rejeté la faute sur Rome : *"La vérité, c'est qu'il y a en Tunisie (...) Une situation politique qui fait que beaucoup d'enfants notamment remontent par l'Italie et que l'Italie est incapable (...) de gérer cette pression migratoire"*. *"Meloni, c'est comme Marine Le Pen, elle se fait élire sur 'vous allez voir ce que vous allez voir' et puis ce qu'on voit c'est que ça [l'immigration] ne s'arrête pas et que ça s'amplifie"*, a-t-il poursuivi.

La réaction de Rome ne s'est pas fait attendre et le jour même, le chef de la diplomatie italienne a annulé sa première visite à Paris, jugeant *"inacceptables"* les propos du ministre de l'Intérieur. *"Les offenses contre le gouvernement et l'Italie lancées par M. Darmanin sont inacceptables"*, a dénoncé le chef de la diplomatie italienne. *"Ce n'est pas l'esprit avec lequel on doit affronter les défis européens communs"*. Le chef de la Ligue (parti anti-migrants) vice-Premier ministre, s'est lui aussi insurgé : *"Je n'accepte pas de leçons sur l'immigration de la part de ceux qui renvoient en Italie des femmes, des enfants et des hommes"*, a-t-il affirmé.

Face à l'escalade, Paris a tenté de calmer le jeu. *"J'ai parlé à mon collègue Antonio Tajani au téléphone"*, a tweeté, en italien, la ministre française des Affaires étrangères Catherine Colonna. *"Je lui ai dit que la relation entre l'Italie et la France est basée sur le respect mutuel, entre nos deux pays et entre leurs dirigeants"*, a-t-elle ajouté, soulignant qu'elle espérait *"pouvoir l'accueillir prochainement à Paris"*. *"Cette question [de l'immigration] doit être traitée par l'ensemble des Etats membres, en gardant à l'esprit que nous ne pourrions réussir et être efficaces que dans la concertation et un dialogue apaisé"*, a également indiqué le ministère français des Affaires étrangères.

L'immigration est depuis des années un sujet ultra-sensible dans les relations franco-italiennes. Ces derniers mois, les traversées de la Méditerranée, notamment depuis la Tunisie, sont en forte hausse, mettant l'Italie sous pression. Selon le ministère italien de l'Intérieur, plus de 42 000 personnes sont arrivées par la Méditerranée en Italie cette année contre environ 11 000 sur la même période en 2022. Face à ces arrivées, l'île italienne de Lampedusa se trouve en première ligne et peine à gérer la redistribution des migrants. Le gouvernement italien envisage également de déployer des navires et des avions militaires pour envoyer les migrants vers le continent (voir lettre 55).

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), a déclaré, vendredi 5 mai 2023, que **près de la moitié des migrants arrivant en Italie par la Méditerranée venaient de pays francophones**. Sur les plus de 42 000 personnes qui ont débarqué en Italie depuis le début de l'année 2023, *"les nationalités qui arrivent en Italie sont pour près de la moitié d'entre elles des nationalités qui ont un rapport avec l'espace historique francophone des Subsahariens"*, a-t-il indiqué. Parmi eux, les Ivoiriens représentent *"la première nationalité qui débarque en Italie"*. *"Il y a aussi des Guinéens et des Maliens. Ces personnes sont peu enregistrées (par les autorités italiennes) pour une partie d'entre elles et donc se dirigent immédiatement vers la France"*. *"C'est pour ça que les tensions entre les deux pays sont fortes. On a une augmentation des tentatives de passage à travers les Alpes parce que, justement, ce sont pour beaucoup d'entre elles des nationalités où on parle le français"*. Or, *"l'ensemble du mécanisme européen suppose d'abord qu'il y ait un enregistrement dans le premier pays et qu'après, il y ait une discussion entre les différents pays, en particulier avec la France, et pour ceux qui relèvent vraiment"* du statut de réfugié, *"qu'il y ait une répartition"*. *"Il y a urgence à organiser mieux la répartition de la charge de l'asile dans l'ensemble de l'Union"*.

LA RETENTION D'ENFANTS ET LES DROITS DE L'HOMME

Nouvelle **condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme** (CEDH) dans deux affaires distinctes liées à la rétention d'enfants. La haute juridiction a estimé le 4 mai 2023 que Paris avait infligé des "*traitements inhumains et dégradants*" à des enfants migrants.

Dans une première affaire, la France a été condamnée pour la rétention, décidée en janvier 2021 par la préfecture du Bas-Rhin, d'une mère guinéenne et de son fils âgé de sept mois et demi. Ils ont été maintenus en centre fermé pendant neuf jours, en vue de leur transfert vers l'Espagne dans le cadre du règlement Dublin - qui stipule que la demande d'asile doit être déposée dans le premier pays d'arrivée en Europe. "*Compte tenu du très jeune âge*" de l'enfant, "*des conditions d'accueil dans le centre de rétention de Metz-Queuleu*" où ils avaient été envoyés et de la durée de l'enfermement, "*la Cour considère*" qu'ils ont été "*soumis à un traitement qui a dépassé le seuil de gravité requis par l'article 3 de la Convention*" européenne des droits de l'Homme, indique la Cour dans son arrêt. Le texte évoqué interdit notamment les "*traitements inhumains et dégradants*". Celle-ci a alloué au total 19 000 euros aux requérants.

Une violation similaire a été constatée dans un autre dossier, celui de quatre Angolais : une mère et ses trois enfants de 8 mois, 6 et 13 ans au moment des faits. Toujours sur décision de la **préfecture du Bas-Rhin**, ils avaient aussi été maintenus en centre de rétention administrative (CRA) de Metz-Queuleu puis transférés à celui du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) en vue de leur transfert vers le Portugal, là encore en vertu du règlement Dublin.

"*Au-delà d'une brève période de rétention, la répétition et l'accumulation des effets engendrés (...) par une privation de liberté entraînent nécessairement des conséquences néfastes sur un enfant mineur*", insiste le bras judiciaire du Conseil de l'Europe, selon lequel les requérants avaient été **retenus pendant dix jours**. La Cour leur a alloué 8 000 euros au titre du dommage matériel.

Dans ces deux dossiers, la CEDH a également conclu à des **violations du droit à la liberté et à la sûreté, et du droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de la détention** de la Convention. Dans les deux cas, elle avait également activé un article qui régit les mesures d'urgence, **pour réclamer et obtenir la fin des rétentions**.

Ces nouvelles affaires portent à **11 le nombre de condamnation de la France** par la juridiction européenne dans le cadre de la rétention des enfants. La Défenseure des droits "*déplore cette condamnation qui montre la persistance des placements d'enfants en CRA au mépris des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant*". La Cimade, présente dans plusieurs CRA de France, "*rappelle que l'enfermement d'un enfant, source importante de stress et d'angoisse est violent et traumatisant*". L'association regrette que "*le ministère de l'Intérieur reste sourd à une interdiction stricte de l'enfermement des enfants sur tout le territoire français, y compris Mayotte*". **94 enfants** ont été retenus dans les centres de l'**Hexagone** en 2022, et **2 905 pour le seul CRA de Mayotte**. Depuis la première condamnation de la France en 2012 pour traitement inhumain et dégradant, plus de 35 000 enfants ont été enfermés en CRA.

Les 9 et 10 mai 2023, l'Etat français sera auditionné par le **Comité des droits de l'enfant des Nations unies** lors d'une session à Genève. Vie de famille, santé, éducation, loisirs, justice, violences, droits civils, handicap... autant d'enjeux contenus dans les 54 articles de la Convention relative aux droits de l'enfant CIDE et au sujet desquels le Gouvernement devra expliquer comment il agit concrètement dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Malgré l'importance que représente ce rendez-vous pour tous les acteurs qui s'intéressent à l'enfance, les derniers mois ont fait apparaître une inquiétante impréparation du Gouvernement pour cet exercice. nous déplorons le fait que cette échéance onusienne rencontre dans notre pays la plus grande indifférence, voire une totale ignorance. Les conseils départementaux, responsables de l'aide sociale à l'enfance, n'ont pas connaissance de l'examen en cours, et ne sont pas associés à cet exercice. Pas plus que ne sont associées les 36 députés

qui composent la toute nouvelle délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée nationale et qui, vraisemblablement, ne font pas de cette session imminente un moment politique privilégié. Nous, associations, fondations et syndicats mobilisés pour les enfants, exprimons solennellement notre inquiétude devant le désintérêt manifeste des plus hautes institutions politiques vis-à-vis de ce sixième examen. Nous exprimons également notre exaspération face à l'incohérence entre les promesses du président de la République — qui annonçait le 20 avril 2022 lors du débat d'entre-deux-tours que “la protection de l'enfance [serait] au cœur des cinq années qui [viendraient]” —, et les actes et financements qui se font toujours attendre

FUTURE LOI IMMIGRATION

Le gouvernement a annoncé le report à l'automne, de la 30e loi anti-immigration en 40 ans. Un nouveau et unique projet devrait être présenté en juillet 2023 au gouvernement. L'objectif de cette nouvelle décision lié avec la volonté des députés LR de présenter deux projets de loi avant l'été, le gouvernement ne voulant pas se faire prendre de vitesse par les LR.

A Mayotte, avec l'opération Wuambushu, l'État s'est donné pour objectif de détruire en deux mois 10% des cases et d'expulser jusqu'à 300 personnes par jour. Mais à Mayotte, l'expulsion des personnes étrangères, essentiellement des comoriens et des comoriennes, est toute l'année industrielle. L'État fixe à la préfecture des objectifs d'expulsion de 30 000 personnes par an, c'est à dire 10% de la population de Mayotte. Il s'agit de transferts forcés de population. Mayotte représente les 3/4 des expulsions pour l'ensemble du territoire français et les personnes qui ne sont pas expulsées constituent une main d'œuvre exploitée. Mayotte est restée illégalement territoire français à l'indépendance des îles des Comores en 1974 pour que la France conserve ses intérêts dans l'océan indien. La France a également déstabilisé les Comores indépendantes avec des coups d'État et des assassinats de présidents menés par le mercenaire de la Françafrique, Bob Denard. Depuis que la France a instauré le visa Balladur en 1995, plus de 20 000 personnes sont décédées en tentant la traversée, alors qu'auparavant, les familles ont toujours circulé d'île en île. C'est un même peuple, avec les mêmes langues et une même religion, l'islam. À Mayotte, le régime dérogatoire propre aux colonies permet à l'État **d'attribuer moins de droits aux français mahorais**. Par exemple **les minimas sociaux sont 50% inférieurs**, alors que le coût de la vie est plus élevé. 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Mais ce régime dérogatoire s'applique aussi au droit des étrangers : **par exemple le droit du sol est réduit** à Mayotte, ainsi que certains droits à la régularisation. À cela s'ajoute les pratiques illégales de l'administration sur place, comme l'enfermement quotidien des mineurs isolés ou leur rattachement à des personnes inconnues pour les expulser.

<https://toulouseanticra.noblogs.org/>

Et si le report à l'automne de l'examen du projet de loi immigration était l'occasion d'en retravailler les incomplétudes à partir de ce qu'enseignent les chercheurs ? **L'égalité entre hommes et femmes** semble compter parmi les grands absents du texte présenté au mois de février en conseil des ministres et contre lequel des manifestations se sont récemment tenues. Il s'agissait, selon le gouvernement, de favoriser une immigration *choisie*, visant à régulariser des travailleurs sans papiers et à attirer des talents dans des secteurs en tension comme le bâtiment, la restauration, ou encore la santé. Silence néanmoins quant aux moyens qui pourront être mis en place pour garantir que la France **accueillera**, dans les années à venir, **autant d'hommes que de femmes**. Or, il ne s'agit pas là que d'une question purement statistique. Des recherches suggèrent notamment que l'accueil disproportionné d'hommes serait lié à une moins bonne intégration de ces immigrés et à une tolérance moindre de la population d'accueil à leur égard. Les institutions internationales présentent, elles, les femmes comme des agents, favorisant, dans les pays d'origine comme de destination, des évolutions sur les plans social et économique. Entre 2010 et 2019, 47% des personnes migrantes étaient des femmes d'après les mesures de l'OCDE. De grandes disparités existent toutefois entre les pays. Dans certains pays d'origine, par exemple en Afrique **subsaharienne, les hommes émigrent bien plus**

que les femmes. Pour le **Brésil, Madagascar ou les Philippines, c'est l'inverse.** Ces femmes partent souvent faire des ménages et garder des enfants dans les pays riches.

<https://theconversation.com/immigration-comment-favoriser-un-imperatif-equilibre-des-sexes-dans-les-flux-202085>

“CONTROLES MIGRATOIRES A LA FRONTIERE FRANCO-ESPAGNOLE : ENTRE VIOLATIONS DES DROITS ET LUTTES SOLIDAIRES”

Constats issus des observations des associations Amnesty International, Anafé, La Cimade, Médecins du Monde et Médecins sans Frontières, concernant les contrôles mis en œuvre à la frontière franco-espagnole, des Pyrénées-Orientales aux Pyrénées-Atlantiques.

Il y a 15 jours, la Première Ministre annonçait la mobilisation de 150 gendarmes et policiers supplémentaires à la frontière franco-italienne, doublée du lancement d'une nouvelle expérimentation de "force aux frontières". ces contrôles touchent de manière discriminatoire les personnes racisées, et conduisent au refoulement de nombreuses personnes sans respect de leurs droits fondamentaux, en violation de la législation nationale, européenne et internationale, telle la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la Convention internationale des droits de l'enfant. Ainsi, des personnes souhaitant demander l'asile en France ne peuvent pas le faire, et des mineurs isolés sont refoulés sans protection. ces contrôles conduisent les personnes en migration à prendre davantage de risques, ce qui peut entraîner des conséquences pour leur intégrité physique et psychologique. Au moins 12 personnes ont perdu la vie depuis le renforcement des contrôles à la frontière franco-espagnole en 2020, victimes de noyades ou d'accidents sur les voies ferrées. Ce contexte et ces drames sont régulièrement rappelés par les acteurs et actrices solidaires des territoires basques et catalans, qui se mobilisent aux côtés des personnes exilées, pour le respect de leur dignité et de leurs droits. La note revient sur ces initiatives, ainsi que sur celles de responsables politiques locaux, et sur les pressions et entraves que subissent les solidaires. Face à ces constats, nos associations formulent plusieurs recommandations à l'adresse des autorités françaises pour le respect du droit international, européen et national et la protection des personnes exilées se présentant à la frontière franco-espagnole.

<https://www.lacimade.org/cinq-associations-appellent-les-autorites-francaises-a-respecter-les-droits-fondamentaux-a-la-frontiere-franco-espagnole-publication/>

DEUX MINEURS HEUREUX

Abdu et Jeancy ont presque le même âge, 16 et 17 ans, tous les deux aiment la musique et **partagent cette passion** autour d'eux avec plaisir. Jeancy apprend la guitare et aimerait être électricien plus tard. Abdu chante sa joie de vivre communicative. Ils ne se sont jamais rencontrés, pourtant, **leurs parcours se ressemblent.** Tous les deux sont arrivés en France sans leurs parents et sont passés devant les dispositifs d'évaluation de minorité. Après avoir été **remis à la rue** par les départements, ils ont fait un recours devant le juge des enfants. Jeancy à Rennes et Abdu à Tours. Les équipes d'Utopia 56 **ont eu la chance** de croiser leur route, Jeancy a pu intégrer un hébergement solidaire chez une famille et Abdu a rejoint la maison d'accueil de Tours. La semaine dernière, après plusieurs mois d'attente, **le soulagement** : Abdu et Jeancy ont été reconnus mineurs par le juge des enfants. **"Je suis au paradis"** a dit Jeancy.

Comme plus de 500 jeunes dans cette situation qu'Utopia 56 suit au quotidien, ils ont affronté **l'abandon par les institutions** qui ont fait le choix de ne pas croire leur parole. Ils font partie des **60% de jeunes** qui, à l'issue de leur recours, peuvent enfin accéder à leur droit, celui d'avoir un toit, une éducation, celui **d'être protégé** aussi, comme l'exige la convention internationale des droits de l'Enfant. Dans toute la France, les départements continuent, chaque jour, à remettre des **dizaines**

de jeunes dehors, sans aucune ressource. À Paris, ce sont encore **300 jeunes** qui occupent une école désaffectée dans le 16^e arrondissement depuis bientôt un mois, malgré les nombreuses relances faites par les associations mobilisées à leurs côtés, les institutions restent **sourdes à leur détresse**.

Utopia 56

ALENÇON

Le collectif Réseau d'éducation sans frontières occupe la basilique Notre-Dame d'Alençon, en accord avec le prêtre de la paroisse. *"Les églises ont toujours été un lieu d'asile »*, depuis jeudi 11 mai 2023 pour héberger de jeunes migrants isolés. La veille ils avaient occupé durant une journée l'Hôtel de Ville pour exiger des pouvoirs publics la prise en charge de ces jeunes venant de Guinée et du Mali. Dans un communiqué, le préfet de l'Orne condamne ces méthodes et invite les jeunes à se présenter en préfecture. Elle souligne que *"ces jeunes ne sont pas connus des services de l'État dans le département et ne s'étaient pas signalés auprès des associations de veille sociale et d'hébergement d'urgence mandatées par l'État"*. Une version que conteste RESF : *"Ces jeunes sont déclarés et ont été refusés par l'aide sociale à l'enfance. L'ASE (Aide sociale à l'enfance) ne prend pas en compte le principe de présomption de minorité qui stipule qu'un jeune se présentant comme mineur doit être considéré comme tel jusqu'à ce qu'une décision de justice ayant autorité de chose jugée, donc une décision d'un juge des enfants soit rendue. Aucun d'entre eux n'a vu de juge des enfants."* Ces six jeunes migrants sont menacés d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

<https://www.ouest-france.fr/normandie/alencon-61000/aide-aux-migrants-a-alencon-le-prefet-regrette-et-condamne-l'occupation-de-la-basilique-2418218a-f0e2-11ed-83be-4a77803b0dd3>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/orne/alencon/six-jeunes-migrants-refugies-dans-la-basilique-d-alencon-le-prefet-denonce-une-occupation-illegale-2772574.html>

ANTIBES

Vendredi 5 mai 2023, le député LR apprend qu'un hôtel de Sophia Antipolis accueille des migrants : *"Ce sont des habitants de Biot qui me préviennent, car nous n'avons aucune information de la part des services de l'Etat ou de qui que ce soit. Cela dévoie l'utilisation de ces hôtels [...] on peut s'interroger sur la suite,"* ce qui fait référence à trois établissements qui ont accueilli ou qui accueillent des migrants, souvent mineurs. Si cela continue comme ça, c'est une grande partie du parc hôtelier qui va servir à accueillir des migrants. Cela l'a poussé à écrire à la Première ministre pour **demandeur l'envoi de militaires**. Des renforts qu'il souhaite voir déployer à la frontière italienne pour épauler les forces de l'ordre, policiers et gendarmes. À la manière de l'opération Sentinelle. Le courrier a bien été reçu par Matignon qui lui a adressé un accusé de réception. *"Quand Elisabeth Borne a présenté 'ses 100 jours' et sa feuille de route, elle a abordé le sujet de la frontière italienne et le renfort 150 policiers et gendarmes supplémentaires. Ce qui veut dire qu'au niveau de l'Etat, ils ont bien conscience qu'il y a un problème manifeste à cet endroit"* explique le député Les Républicains. Le directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes a affirmé que ces renforts déployés étaient en réalité supérieurs en nombre, entre 200 et 250. Pour motiver cette demande, le député s'appuie notamment sur les récentes sorties de la pensionnaire de Matignon qui visaient la situation à la frontière franco-italienne. Le député évoque aussi la situation outre-Atlantique et du récent choix de l'administration démocrate : *"Je me suis aussi inspiré de ce que les Etats-Unis vont faire, et déployer 1500 soldats militaires à leur frontière avec le Mexique. Ce n'est pas Donald Trump là, c'est Biden qui l'a fait."* Au-delà de ça, je suis parlementaire, député de l'opposition, c'est aussi le moyen de dire que l'Etat est complètement défaillant sur la gestion de la frontière italienne. C'est ça le problème. Également contacté samedi 6 mai 2023, le maire de Biot, déplore de ne pas avoir été prévenu de ces locations de chambres dans le cœur de Sophia-Antipolis. Un territoire dont sa municipalité a la charge. C'est dans un hôtel situé dans la technopole azurienne, à quelques pas de l'académie Mouratoglou, que 45 chambres sont louées pour accueillir des migrants, à l'initiative d'une association, assure le premier édile.

BOULOGNE-SUR-MER

Un passeur, originaire du Yémen, a été jugé la semaine dernière par le tribunal de Boulogne-sur-Mer. Le jeune homme de 26 ans, au casier judiciaire vierge, était accusé de violences à l'encontre d'un migrant. Il a été condamné la semaine dernière à neuf mois de prison ferme, assortie d'un mandat de dépôt. Le 26 avril 2023, environ 70 exilés attendent sur la plage de Boulogne-sur-Mer une embarcation pneumatique pour tenter de traverser la Manche et rejoindre le Royaume-Uni. Le canot provient d'Étaples, près du Touquet. Lorsqu'il arrive à Boulogne, une vingtaine de personnes sont déjà à son bord. Un exilé, inquiet de la surpopulation sur le bateau précaire, refuse d'embarquer. Une décision qui contrarie le passeur yéménite, aux commandes de l'embarcation. Il frappe le migrant récalcitrant au front avec un couteau. Ce geste a valu deux jours d'incapacité totale de travail (ITT) à la personne blessée. Lors de sa garde à vue, le passeur avait contesté les faits. Face aux juges, il avait affirmé qu'il était lui aussi "un candidat au passage vers l'Angleterre et qu'il avait aidé la victime, qui était tombée".

CALAIS

Un migrant est décédé mercredi 10 mai 2023 percuté par un camion sur la rocade portuaire de Calais (Pas-de-Calais). Les exilés restent souvent à proximité de cette axe routier, pour tenter d'embarquer dans les poids lourds en route vers l'Angleterre. Les pompiers ont rapporté être intervenus à la mi-journée sur l'A216, près d'un échangeur, pour une personne en arrêt cardio-respiratoire à la suite d'un choc avec un camion. Malgré les tentatives de réanimation, il a été déclaré décédé, selon les pompiers. Le parquet de Boulogne-sur-Mer a indiqué qu'il s'agissait d'un "migrant" qui, *"apparemment, était en train de traverser l'autoroute quand il a été heurté"*. L'association Utopia 56 a également confirmé que l'homme était un exilé. *"Nous souhaitons pour l'instant garder son anonymat car nous attendons que sa famille soit prévenue avant d'en parler publiquement"*. De tels accidents se sont déjà produits en janvier 2022, en novembre et décembre 2021. La plupart des tentatives de traversées se font généralement par voie maritime depuis que des systèmes de très haute sécurité ont été mis en place aux abords de l'Eurotunnel et autres terminaux de ferries dans la région de Calais. Impossible ou presque désormais de passer dans les camions en direction de l'Angleterre. Les candidats au départ se tournent donc presque tous vers la mer. Reste que les migrants n'ont pas tous les moyens de payer un passeur pour embarquer sur les canots. *"Les exilés ne sont pas un bloc uniforme, il y en a de différentes classes sociales et certains n'ont pas d'autres moyens que de tenter la traversée par camion [qui ne coûte rien]"*, faute d'argent pour financer un passage par la mer, a souligné le coordinateur de l'association l'Auberge des migrants. En attendant d'atteindre le Royaume-Uni, des centaines de migrants vivent dans des campements précaires dans le Calaisis et autour de Dunkerque. Selon l'Auberge des migrants, au moins 500 d'entre eux se trouvent à Calais actuellement. Quelque 52 000 personnes ont tenté en 2022 de rejoindre l'Angleterre depuis la France en traversant la Manche, selon les autorités françaises.

CERGY-PONTOISE

Alors que le Soudan est en proie à un conflit de haute intensité entre militaires et paramilitaires et que l'aéroport de Khartoum n'est plus en état de fonctionnement, une personne de **nationalité soudanaise est enfermée au CRA du Mesnil-Amelot** depuis une semaine en vue de la mise à exécution d'une obligation de quitter le territoire français à destination du Soudan. Or, celle-ci serait **parfaitement illégale en raison du statut de réfugié** dont bénéficie cette personne qui proscrit toute expulsion vers son pays d'origine. En outre, son expulsion apparaît impossible au regard de la situation sécuritaire actuelle et de l'interruption des liaisons aériennes vers ce pays, la décision d'enfermement prise à son encontre constitue ainsi un détournement de l'objet de la rétention. Pourtant, le 29 avril 2023, le juge des libertés et de la détention du Mesnil-Amelot a prolongé la

réention de ce monsieur au motif que : « *s'il n'est pas contestable que le pays d'origine de l'étranger fait actuellement l'objet d'un soulèvement, rien ne permet, à ce stade de considérer la situation sans issue proche étant prises en compte les interventions diplomatiques importantes actuellement en cours* ». Outre une analyse erronée de la nature de ce conflit, le **maintien en réention** est fondé sur de simples suppositions, dans un contexte où aucun cessez-le-feu n'a été respecté (voir ci-dessous à Somalie). La Cimade dénonce l'aveuglement de la politique menée à l'encontre des personnes étrangères au mépris de leurs droits les plus fondamentaux et demande aux autorités françaises de respecter la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations-Unies contre la torture en préservant les personnes ressortissantes du Soudan de tout risque de mauvais traitements.

<https://www.lacimade.org/un-ressortissant-soudanais-retenu-au-centre-de-retention-administrative-du-mesnil-amelot-risque-lexpulsion-vers-le-soudan-un-pays-en-pleine-guerre/>

CLEREMONT-FERRAND

Mi-avril, le collectif citoyen 63 a reçu par mail un nouvel **avis d'évacuation** de la part de la préfecture du Puy-de-Dôme. Les membres bénévoles s'inquiètent de **l'avenir des jeunes qu'ils hébergent depuis cinq ans déjà** et réclament une solution de relogement pérenne. "*Nous sommes dans la stupéfaction*", s'indigne le collectif citoyen 63. Ils doivent quitter le squat "cinq étoiles" de La Pardieu à Clermont-Ferrand. Pourtant, cet avis d'évacuation est émis alors que le collectif, la mairie, le département et l'État commençaient à construire ensemble une solution durable pour la trentaine de jeunes qu'accueillent chaque semaine les bénévoles. Un nouveau coup dur pour le collectif qui prend en charge depuis cinq ans déjà des jeunes personnes migrantes qui se disent mineures. **Le squat a ouvert en 2017** sur le terrain et dans deux maisons qui appartiennent toujours au groupe Kiabi. Depuis, les jeunes arrivent puis repartent. Ce jeudi 4 mai, ils étaient 26, parfois les effectifs de jeunes garçons hébergés peuvent grimper jusqu'à 35. "*Ils disent qu'ils sont mineurs, mais la justice estime qu'ils sont majeurs. Tous les jeunes qui arrivent au squat ont entamé une procédure de recours auprès du dispositif départemental, d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés du Puy-de-Dôme*", explique un bénévole. Les jeunes, grâce aux bénévoles et à leurs partenaires, bénéficient d'un **apprentissage de langue française**, certains ont même commencé des cursus **de CAP au lycée professionnel**. "*Ils se soucient de nous, de notre santé, de notre éducation. C'est une famille*", souligne l'un d'eux. Il dit avoir 16 ans et est arrivé au squat il y a trois mois. Une routine s'est installée entre ces jeunes et les bénévoles. "*Leur quotidien se résume à une scolarisation pour tous, mais c'est aussi le quotidien d'une maison familiale avec des repas à préparer, du ménage à faire. Pour les jeunes qui apprennent qu'ils vont devoir quitter les lieux "On sait ce qu'on a traversé avant d'arriver ici, on a déjà vécu dans la rue alors on sait que ce sont des moments difficiles* ». C'est très dur d'apprendre qu'on va devoir partir mais on ne sait pas où aller." Les membres du collectif sont préoccupés eux aussi. "*Nous nous opposerons à un départ des jeunes sans solution de relogement pérenne, ni la certitude d'un accompagnement professionnel*". Les bénévoles sont conscients d'occuper ce lieu illégalement, ils ont par ailleurs été condamnés par le tribunal en 2018. Mais ils s'indignent qu'aucune solution de relogement à long terme n'ait été proposée. "*La préfecture nous explique qu'il faudra appeler le 115 ou faire une demande de place dans un hébergement d'urgence. Mais nous savons que tous ces services sont saturés*". Les bénévoles réclament donc de poursuivre le projet qui était en cours d'élaboration. En attendant, des fonctionnaires sont déjà venus identifier les jeunes présents sur le site et ils devraient revenir pour "*établir, en fonction des situations individuelles, des propositions de relogement ou des dispositifs d'accompagnement de droit commun*". Mais **aucune date exacte d'évacuation n'a été annoncée par la préfecture**.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/un-nouvel-avis-d-evacuation-pour-le-squat-cinq-etoiles-de-la-pardieu-a-clermont-ferrand-5792204>

GAP

Le passeur sénégalais, âgé de 59 ans, interpellé la semaine dernière à la frontière franco-italienne, a écopé d'une lourde peine lors de sa comparution, mercredi 3 mai 2023, devant le tribunal

correctionnel de Gap : **Trente mois de prison et une interdiction de revenir sur le territoire français.** Les magistrats ont également condamné le trafiquant à une interdiction définitive du territoire français. Dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 avril 2023, 32 exilés - des Afghans, Pakistanais, Bangladais et Indiens - avaient été découverts cachés dans son fourgon Mercedes, à la frontière franco-italienne, près de Montgenèvre. Tous ont été remis aux forces de l'ordre italiennes. Le passeur résidant en Italie avait été interpellé par la police aux frontières (PAF) de Montgenèvre. Lors de leur interpellation, les migrants ont déclaré qu'ils avaient payé entre 400 et 600 € par personne pour la traversée. Depuis 2016, plus de 25 000 exilés auraient franchi la frontière à pied, par le col de Montgenèvre (1 850m) ou de l'Echelle (1 762m). Ce n'est pas la première fois que des passeurs sont interpellés dans la zone. La Première ministre Elisabeth Borne a prévu la semaine dernière la création d'une "border force" dans les Alpes-Maritimes pour faire face à "une pression migratoire accrue à la frontière italienne. Les Alpes du Sud et la région de la Roya constituent des points de passage privilégiés pour les migrants en provenance d'Italie. Cette annonce de la Première ministre a fait réagir le sénateur des Hautes-Alpes, qui a regretté que ces mesures ne concernent pas son département, pourtant fortement confronté à l'immigration illégale : *"La frontière italienne ne se cantonne pas uniquement au pays niçois. J'appelle la Première ministre à mieux ventiler les nouveaux effectifs sur l'ensemble de la frontière, notamment dans les territoires de montagnes où les points de passage sont nombreux et où le relief impose une surveillance accrue"*. L'année dernière, la police aux frontières de Montgenèvre, qui compte une cinquantaine de policiers, peinait encore à recruter et donc à couvrir efficacement les 150 km de frontière qui s'étendent des Hautes-Alpes aux Alpes-de-Haute-Provence. Pour pallier la situation, le gouvernement avait envoyé un second escadron de gendarmerie mobile sur place en renfort du premier, portant le nombre de forces en présence à plus de 200 militaires.

ILE-SAINT-DENIS

Dès 6h du matin mercredi 26 avril 2023, une centaine de forces de l'ordre ont été déployées sur L'Ile-Saint-Denis, dans le département de Seine-Saint-Denis, pour procéder au démantèlement du plus grand squat de la région parisienne. Le lieu doit accueillir le village des athlètes lors des Jeux Olympiques (JO) de l'an prochain à Paris. L'ancien bâtiment désaffecté, qui abritait dans les années 90 le siège social d'Unibéton, hébergeait des centaines de personnes, majoritairement originaires du Tchad et du Soudan. Le lieu hébergeait plus de 500 personnes. Mais *"par peur de la police, une centaine de sans-papiers ont quitté les lieux mardi soir à l'annonce de l'évacuation"*, explique le responsable des maraudes à Médecins du Monde (MdM). La veille, des militants ont opéré des rotations avec des camions pour mettre à l'abri les effets personnels des habitants, avant le démantèlement. Pendant plus de quatre heures, entre 500 et 300 migrants ont été pris en charge par les autorités. Les exilés ont été divisés en deux groupes : les personnes possédant **un justificatif de travail** ont été orientées dans des centres ou des gymnases **d'Ile-de-France**, les **autres** vers un centre à **Toulouse**.

Ouvert depuis avril 2020, les migrants avaient élu domicile dans le bâtiment pour éviter de dormir sous les ponts de la capitale. Certains sont sans-papiers, d'autres travaillent légalement et d'autres encore possèdent le statut de réfugié. Un Tchadien de 32 ans qui vivait dans le squat depuis son ouverture, a obtenu le statut de réfugié en 2016 mais n'a jamais réussi à trouver un hébergement. *"Je demande un logement social mais il n'y a pas de place alors je n'avais pas d'autres solutions"*, assure le jeune homme qui travaille comme interprète auprès des associations. Cette évacuation était attendue. Le 14 avril 2023, un rassemblement avait été organisé devant la préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis) pour protester contre ce démantèlement. *"Du jour au lendemain, on vire ces personnes. C'est dur à vivre pour eux". "Le lieu était surpeuplé, la structure vétuste mais ça restait une meilleure alternative sur le plan sanitaire et pour leur dignité que la vie dans la rue"*. Les humanitaires craignent de retrouver les personnes évacuées sur les trottoirs parisiens dans les prochains jours.

En fin de matinée mercredi, plusieurs migrants avaient déjà quitté les hébergements d'urgence. *"Ils partent d'eux-mêmes car ils savent qu'il n'y aura pas de places pour eux [dans des structures pérennes]. Les sans-papiers se voient toujours refuser d'y rester en raison de leur situation administrative"*, signale Faris, devenu le référent du squat. **Retour à la rue**, donc, pour ces personnes en situation irrégulière en France qui devront désormais trouver des abris la nuit, loin des radars de la police. Depuis le mois de décembre 2022, à Paris, les autorités démantèlent systématiquement – et sans solution de relogement – les campements de migrants, quelle que soit leur taille. Chaque nuit des étrangers se font réveiller par les policiers avec ordre de quitter leurs lieux. Les exilés se cachent de plus en plus pour éviter de se faire confisquer leur tente ou leurs couvertures. *"Le but, à l'approche des JO, est de faire disparaître tout le monde des rues de Paris. Aucune solution pérenne ne leur est proposée"*.

MARDYCK

Le camp de Mardyck, principal campement de migrants du littoral français, avec environ 200 personnes qui y étaient installées, tout près de Dunkerque, a été évacué jeudi 4 mai 2023 au matin. La préfecture a confirmé l'évacuation, qui fait suite à une ordonnance du tribunal. L'opération a commencé avec l'arrivée d'une vingtaine de véhicules de CRS pour déloger les habitants du campement. Puis des engins de chantiers se sont mis en route. *"Des personnes qui s'étaient réfugiées dans les bois alentours ont été chassées"*, a indiqué la coordinatrice d'Utopia 56 à Grande Synthe. Un grand périmètre de sécurité a été mis en place et les militants ont été maintenus à l'écart de l'opération. *"Je pense qu'ils ont retourné une grosse partie du camp"*, sous-entendant que les autorités ont labouré la zone pour la rendre inhabitable. Des membres de l'association avaient néanmoins pris place avant le début de l'opération sur un chemin menant au camp et y avaient installé des pancartes et banderoles contre l'évacuation. *"Stop aux expulsions, avec ou sans lacération"*, pouvait-on y lire. Selon des témoignages de migrants, des personnes se sont senties contraintes de monter dans les bus, sous peine d'être arrêtées si elles refusaient. Quinze d'entre elles ont finalement été arrêtées. *"Il y a aussi eu des évacuations [sans destruction du campement] entre janvier et avril, une par semaine environ"*. *"Là, on nous a prévenus qu'il n'y aurait pas de retour possible. On a demandé où pourraient aller les personnes et on ne nous a rien répondu"*. La responsable raconte que des familles avec enfants et des couples ont contacté ces derniers jours l'association pour savoir où se trouvaient les hôtels de la région. La semaine dernière, près de 400 personnes se trouvaient sur le camp, et jusqu'à 500 repas ont été quotidiennement distribués en février. Utopia 56, Refugees Women Center et Médecins du monde assurent dans un communiqué commun avoir rencontré *"au moins 50 familles et 11 mineurs isolés"* la semaine passée. La responsable dit s'attendre à voir une multitude de petits campements se former dans les alentours dans les jours prochains : *"Le risque, c'est que les gens soient plus dispersés alors qu'il n'y a pas d'accès à l'eau et la nourriture à cet endroit. C'est donc plus compliqué pour les associations de savoir où se mettre pour les distributions"*. Ces campements servent souvent de point de rassemblement aux exilés avant d'entamer une traversée de la Manche. Avec l'arrivée d'une météo printanière et de bonnes conditions de navigation actuellement, les départs sont au plus haut. Parmi les 400 personnes qui se trouvaient sur le camp la semaine dernière, *"beaucoup sont parties [en Angleterre] durant le week-end"*

MENTON

Des arrêtés viennent d'être pris par la préfecture des Alpes-Maritimes. Ils autorisent depuis le 10 mai 2023 Et jusqu'au 9 aout 20223 la captation, l'enregistrement et la transmission des images *"au moyen de caméras installées sur des aéronefs sans équipage à bord aux fins d'assurer la surveillance des frontières"*. Un acte fort pour lutter contre l'arrivée de *"très nombreux étrangers qui entrent irrégulièrement chaque année sur le territoire national en empruntant, à la frontière franco-italienne, les sentiers pédestres situés en zone montagneuse et les tunnels ferroviaires situés sur le territoire des communes de Breil-sur-Roya, de Sospel et de Castellar"*. Selon les informations mentionnées dans l'arrêté, depuis le début de l'année 2023 le flux migratoire depuis l'Italie a été multiplié par quatre. *"9000 individus en situation irrégulière ont déjà été interceptés dans ce secteur"*

géographique". Selon le document officiel, deux caméras au maximum pourront procéder simultanément sur les zones citées. Un système aussi pour limiter l'engagement des forces au sol, pour la Préfecture : *"Il n'existe pas de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins"*, soit l'interception des migrants illégaux à la frontière italienne.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/migrants-la-prefecture-des-alpes-maritimes-autorise-des-drones-a-la-frontiere-avec-l-italie-2771098.html>

MAYOTTE

L'opération Wuambushu

mardi 25 avril 2023. À peine commencée, la grande opération de **destruction de bidonvilles et d'expulsion** de migrants à Mayotte est déjà **compromise**. Au petit matin, le préfet du 101e département français a reçu l'interdiction des juges des référés de procéder à la destruction du bidonville "Talus II", situé à Koungou, à proximité de la capitale, Mamoudzou. Dans son arrêt, le tribunal judiciaire de Mamoudzou évoque **l'existence d'une "voie de fait"**. *"Le préfet de Mayotte prend acte de la décision du tribunal judiciaire de Mamoudzou. Il a demandé aux avocats de l'État de faire appel"*, a indiqué la préfecture de Mayotte. *"Je suis trop contente, on a été au tribunal, on a gagné, rien ne va être détruit, enfin du repos"*, a déclaré une habitante du quartier pointant les mains en l'air en signe de joie vers le ciel, alors qu'un hélicoptère de la gendarmerie survolait la zone. *"C'est vrai le terrain ne nous appartient pas, il appartient au conseil général, mais ils nous ont laissés rester ici"*, a ajouté un autre habitant. La France a essuyé un second échec la veille. **Un premier bateau qui accompagnait une soixantaine de migrants vers l'île comorienne d'Anjouan**, située à 70 km de Mayotte, **n'a pas pu accoster dans le port**. Le port était fermé pendant trois jours, officiellement pour raison de travaux. Il a dû faire demi-tour. Les personnes ont été ramenées à Mayotte et placées en rétention administrative. Le préfet a dit espérer *"reprandre rapidement"* les rotations de bateaux vers cette île. Rien n'indique que les personnes expulsées de Mayotte seront accueillies à Anjouan si le port reprend ses activités. le vice-président du conseil départemental de Mayotte, a qualifié de « délinquants », « voyous » et « terroristes » **les jeunes comoriens en ajoutant « Il faut peut-être en tuer »**. Ces déclarations font suite au visionnage d'un reportage sur des affrontements entre des jeunes et les forces de l'ordre à Mayotte, dans le cadre de l'opération militaro-policière Wuambushu.

L'ambiance reste tendue sur l'île. Peu avant 6h, ce mardi, des affrontements entre les forces de l'ordre et des habitants des bidonvilles, notamment les plus jeunes, ont éclaté à Koungou, dans le bidonville "Majicavo Dubai". Des barricades de poubelles et pneus avaient été installés tout le long de l'axe principal de l'île menant au secteur. Si les forces de l'ordre ont pour l'instant surtout fait usage de gaz lacrymogène, de grenades de désencerclement et de tirs de LBD pour disperser les opposants, des journalistes ont aussi constaté dimanche des **tirs à balle réel "vers le sol et pour faire fuir"** les assaillants, ce qui témoigne de la tension sur place. Près de 1 800 policiers et gendarmes ont été déployés ces derniers jours dans l'archipel pour cette opération à haut risque qui vise à expulser plusieurs milliers de migrants, principalement Mahorais. L'association Droit au logement (DAL) avait déjà demandé au gouvernement, dimanche 23 avril 2023, d'abandonner cette *"brutale"* opération qualifiée d'*"anti-pauvres"* : *"On résorbe l'insalubrité non plus en relogant les habitants de quartiers informels, mais en les stigmatisant pour mieux justifier leur expulsion"*. Le collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable" (UCIJ-2023), qui réunit 400 associations et syndicats, a dit lundi craindre *"des violences et atteintes au droit"*.

26 avril 2023. Une centaine de personnalités et d'organisations estiment que l'opération de police qui devrait reprendre à Mayotte témoigne d'un « durcissement autoritaire du gouvernement » qui se sert du département d'outre-mer comme d'un « laboratoire » pour sa prochaine loi immigration dans une tribune de « Libération ». **Le quartier Mavandzani à Majicavo est investi par les forces de police**. Des cars encerclent le quartier, un hélicoptère tourne au-dessus, les familles sont paniquées. Elles craignent que les jeunes viennent caillasser et qu'elles soient prises

entre deux feux. *"la reprise des voyages du Maria Galanta vers Anjouan, n'est annoncée que pour le vendredi 28 avril par la compagnie maritime SGTM à tous ses clients. Les reconduites à la frontière devraient elles aussi reprendre."* Mais les Comores indiquent que les rotations avec Mayotte seront reprises, mais « *sans clandestins* ». Les députés comoriens votent à l'unanimité des résolutions demandant au gouvernement français l'arrêt de l'opération Wuambushu. Un local de rétention administrative vient d'ouvrir à M'Tsapéré, près de la capitale Mamoudzou qui ne reçoit que des hommes majeurs, envers qui une obligation de quitter le territoire français (OQTF) est automatiquement délivrée. Un député européen s'inquiète de durées de rétention très courtes, qui « *ne laissent pas beaucoup de temps pour réagir avant que l'OQTF soit exécutée... C'est une violation du droit européen* ».

27 avril 2023. Pour les rotations des bateaux : « *De toute façon, nous avons reçu des consignes claires, pas question d'embarquer un clandestin depuis Mayotte. Il y aura des contrôles poussés, nous aurons les manifestes des passagers avant le départ, tout peut se faire mais sans clandestins* ». Au port de Mutsumudu « *ne débarqueront demain que des passagers qui seront pourvus de leur carte d'identité nationale* ». Si les expulsions vers les Comores ne sont actuellement pas possibles, le préfet de Mayotte a précisé, sans donner de chiffres, que des **expulsions avaient lieu vers le Sri Lanka ou la RDC**. « *Nous avons plusieurs centaines de déboutés du droit d'asile originaire d'Afrique de l'Est présents sur le département et qui n'y ont pas d'avenir, car ils ont été déboutés* ».

La première **opération de démolition commence** et les engins abattent frénétiquement leur pelle sur les logements illégaux pour les faire céder dans le nord de l'île, à Longoni. Une Mahoraise de 32 ans, s'époumone devant les gendarmes qui bouclent le périmètre. Sa mère *"avait un logement ici !"*. *"On n'a eu aucune notification, c'est la surprise"*. *"Moi, je ne savais même pas [que le lieu allait être rasé]. Mon père m'a appelé ce matin en me disant : 'Ils vont démolir, ils sont déjà là-bas. Ça ne se fait pas'"*. Sa mère avait un champ ici. *"Elle dormait là. Mon père avait des projets aussi"*. *"On reste là, on regarde. Vous voulez qu'on fasse quoi ? Rien du tout. On ne peut rien faire"*. *"Vous n'avez pas de cœur"*, hurle-t-elle aux gendarmes qui interdisent à tout habitant de rentrer dans la zone des opérations. À ses côtés, une autre femme qui ne parle pas français, crie de désespoir. *"C'est sa maison qu'ils sont en train de détruire"*, explique un homme. *"Ça fait mal de voir ça. C'est pas normal. On a l'impression que l'opération se retourne contre nous"*. Plus loin, un homme en situation irrégulière laisse éclater sa colère : *"C'est inadmissible ce qu'il se passe à Mayotte. Nous ne sommes même pas pris en considération, nous ne sommes rien pour les autorités locales ou l'État"*. Il a déposé un dossier pour un titre de séjour et attend une réponse depuis 2013 ; et depuis, *"aucune suite"*. Tout autour de la zone, des dizaines d'habitants contemplant la destruction. Aujourd'hui, leurs habitations resteront debout. Jusqu'à quand ? Ce jeudi, seules une dizaine de cases sont abattues, un chiffre bien inférieur aux 80 vouées à la démolition suspendue par la justice au dernier moment. L'objectif est de libérer le terrain pour la construction d'un nouveau lycée. Selon le préfet de l'île, présent sur le quartier détruit, il n'y avait aucun habitant permanent dans ce bidonville et tous ceux qui y avaient une construction ont eu une proposition d'hébergement. Mais les solutions de relogement sont largement insuffisantes.

Cette démonstration est aussi une manière pour le préfet de venir dire que Wuambushu n'est pas en péril. Car depuis le début, les déboires se multiplient pour cette opération spéciale tant vantée depuis des semaines. Le **conflit diplomatique** avec les Comores voisines, où sont expulsés la quasi-totalité des sans-papiers, bat son plein. Et Moroni refuse de reprendre ses ressortissants. Faut-il donc s'attendre à un *"coup d'accélérateur décisif"* dans les prochains jours ? Pas encore. Côté autorités, on évoque maintenant de nouveaux projets de démolition qui s'étendront jusqu'à *"fin 2024, à minima"*. *"Nous sommes dans une politique de longue durée"* qui s'étendra bien *"après"* Wuambushu, assure le préfet. Il précise également que *"2 000 habitats insalubres"* ont déjà été démolis en deux ans.

La **défenseure des droits** s'est dite « *particulièrement attentive au respect inconditionnel* » des droits fondamentaux dans le cadre de l'opération sécuritaire « Wuambushu ». Elle a annoncé l'envoi d'une délégation de juristes sur l'île, qui sera chargée d'« *opérer des vérifications, dresser des constats et mener des instructions le cas échéant* ». Reconnaisant « *une situation particulièrement tendue et complexe* », elle a rappelé que « *la nécessité de garantir l'ordre public et la sécurité ne peut, en aucun cas, autoriser des atteintes aux droits et libertés fondamentales des personnes* ». « *La garantie du droit au recours semble incompatible avec le caractère expéditif des procédures mises en œuvre* », et a regretté « *la rapidité de traitement de cas individuels s'apparentant parfois à une certaine précipitation* ».

28 avril 2023. Des élus et habitants de l'île **défendent l'opération policière** de destruction de bidonvilles et d'expulsions, et voient dans la présence des Comoriens une menace pour leur sécurité. Après la décision rendue le 24 avril par la juge des référés du tribunal judiciaire de Mamoudzou d'ordonner au préfet de Mayotte « *de cesser toute opération d'évacuation et de démolition des habitats* », de nombreuses déclarations, communiqués et articles de presse ont ouvertement mis en cause le rôle de la justice à Mayotte. Le syndicat de la magistrature a réagi contre ceux **qui mettent en cause ceux qui rendent la justice**. Le Premier président de la Cour d'appel rappelle que « *dans un État de droit, la critique à l'encontre d'une décision de justice relève de l'exercice des voies de recours et non de la mise en cause personnelle de l'auteur de la décision* ». Il est soutenu par le procureur de la République du tribunal judiciaire de Mamoudzou. Après Doujani hier, des affrontements entre la police et une dizaine de personnes ont éclaté à Bandrélé durant la nuit du 27 au 28 avril 2023.

Le **ministre de l'intérieur** a affirmé vendredi 28 avril 2023 qu'il n'y avait « **pas de date de fin de l'opération Wuambushu**, qui « *continuera le temps qu'il faudra* » pour que « *Mayotte redevienne une île normale, classique et magnifique* ». « *On laissera le nombre de policiers et de gendarmes qu'il faut* ». Il s'est félicité que « *depuis trois jours - première fois dans l'histoire de la République - il n'y avait plus de kwassa* », ces petites embarcations à moteur utilisées par les migrants illégaux venus des Comores pour rallier Mayotte. « *Il n'y a plus de passeurs et il n'y a plus de kwassa qui partent des Comores vers Mayotte* ». Le demi-millier de policiers envoyés en renfort restera-t-il jusqu'en 2024 ? "Le ministre a dit qu'on continuerait les actions tant que cela serait nécessaire", a conclu le préfet, sans donner plus de détails.

La police nationale de Mayotte a procédé à l'expulsion de 7 ressortissants malgaches vers leur pays d'origine. Trois Sri-Lankais ont été expulsés de Mayotte : Ils auraient passé une dizaine de jours en rétention administrative avant de pouvoir embarquer pour Nairobi cet après-midi, en direction de la capitale sri-lankaise avec une deuxième escale à Bombay en Inde. Le commandant du CRA a expliqué que le travail continue au quotidien pour ses équipes, indépendamment de l'opération « Wuambushu » en cours. Une mission du CRA est allée récemment à Nairobi pour convenir avec leurs homologues kenyans des conditions de transit des expulsés à destination de pays africains (et autres). Un accord écrit devrait intervenir très prochainement entre le Kenya et la France dans le but d'acter officiellement ce principe.

29 avril 2023. Un député LR demande au ministère de l'intérieur et au Quai d'Orsay « **la plus grande fermeté** ». Dans sa requête, il demande plusieurs choses, notamment « *la suspension des visas de toute sorte, à destination de Mayotte ou de toute autre partie du territoire français, y compris des visas de circulation délivrés à des ressortissants comoriens.* » Il recommande aussi au gouvernement la fermeture du service des étrangers à la préfecture de Mayotte. Ainsi que « *la suspension de toute instruction de titre de séjour et la fermeture complète du service des visas de l'ambassade de France à Moroni.* ». Il souhaite également que désormais « *tout ressortissant comorien sollicitant un visa ou un titre de séjour pour la France reconnaisse, par écrit, l'appartenance de Mayotte à la France dans ses démarches administratives et que l'absence de cette reconnaissance soit un motif de rejet de sa demande.* » [...]. Plus d'un millier de personnes se sont

réunies, samedi 29 avril 2023 au matin à Mamoudzou, pour renouveler leur **soutien à l'opération sécuritaire** « Wuambushu » menée par les autorités sur l'île de Mayotte et exiger un coup d'arrêt à la délinquance et à l'immigration illégale et pour crier leur amour à la France dans un ballet de danses, de chants et de tenues noires et rouges aux fleurs d'ylang jaunes. « *La mobilisation citoyenne est importante, elle appuie l'action des élus qui ont appelé cette opération pour réclamer notre sécurité et notre liberté* », a déclaré le maire de la préfecture. « *Mamoudzou compte le plus grand bidonville de France et nous ne sommes pas fiers de ce palmarès. Un bidonville, c'est d'abord l'insécurité sanitaire et écologique, c'est l'indignité de la nation* ». Plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux sans-papiers, ont défilé samedi à Paris, mais aussi dans d'autres villes françaises dont Rennes et Marseille, contre la loi immigration portée par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin, et **contre l'opération sécuritaire Wuambushu** à Mayotte. Selon une récente étude, **3 français sur 4 se déclareraient désormais favorables** à l'opération Wuambushu

Par une ordonnance du 29 avril 2023, le juge des référés du tribunal administratif de Mayotte, saisi par l'ADDE, la Cimade, le Gisti et le SAF, a considéré que « *la succession régulière de fermeture et de réouverture, à quelques heures d'intervalle, des mêmes locaux de rétention administrative est dépourvue de toute justification* » et que « *les associations et le syndicat requérants sont fondés à soutenir que les conditions de rétention dans les locaux de rétention administrative régulièrement créés par le préfet de Mayotte [...] ne permettent pas aux personnes retenues de contester utilement leur éloignement et leur placement en rétention administrative et portent ainsi une atteinte grave et manifestement illégale au droit d'exercer un recours effectif devant une juridiction* ». Il a en conséquence enjoint au préfet « *de créer, à titre provisoire mais de manière continue, quatre locaux de rétention administrative [...], de prendre les mesures techniques nécessaires pour permettre aux personnes retenues d'avoir accès à un téléphone[...], de se rapprocher de l'association Solidarité Mayotte pour évaluer avec elle les aménagements devant être mis en œuvre pour lui permettre d'exercer effectivement sa mission d'assistance dans l'ensemble des locaux de rétention administrative créés à Mayotte* », étant ajouté que « *le préfet de Mayotte justifiera des mesures prises pour l'exécution des injonctions prononcées avant le 2 mai 2023 à 12h00, heure locale, sous astreinte de 15 000 euros par jour de retard.* »

30 avril 2023. Le gouverneur **d'Anjouan** a émis de nombreuses conditions administratives pour autoriser l'entrée de passagers au port et à l'aéroport d'Anjouan, conditions qui visent en particulier les Comoriens expulsés de Mayotte. La possibilité de **futures reconduites à la frontière depuis Mayotte est sérieusement remise en cause**. Il a également indiqué que « *la France avec un peu de bonne volonté a les moyens de juguler cette crise, de réguler ces événements, de réinsérer ces jeunes, d'assurer la sécurité de l'île sans se livrer à des déportations de population* ».

Un député européen, demande à la Commission européenne de procéder à un « *contrôle scrupuleux du respect par la France des règles qui s'imposent à tous les Etats membres* ». Selon lui, « *ce que dit la charte des droits fondamentaux c'est qu'il ne peut pas y avoir de destruction collective des habitations ni de retours collectifs à l'étranger, donc ce que je dis à la Commission européenne c'est d'être vigilante tout simplement parce que l'Union européenne est une garantie pour les droits fondamentaux et pour les libertés individuelles. Pour le reste cette opération whuambushu, une fois qu'elle aura eu lieu, est ce que vous pensez qu'elle va régler la situation des Mahorais ?* » « *La réalité c'est que les Mahorais sont instrumentalisés politiquement. Gérard Darmanin cherche à envoyer des signaux à l'extrême droite et il veut envoyer des signaux pour la politique nationale et en aucune manière la volonté de régler définitivement le problème des Mahorais parce que les problèmes à Mayotte se régleront par des investissements massifs ajoute le député.* »

Comme les élus de l'île d'Anjouan il y a quelques jours à Mutsamudu, la société civile **comorienne** a encore une fois manifesté son mécontentement, samedi 29 avril 2023, à Moroni. À défaut de pouvoir organiser une marche, un sit-in a eu lieu sur la place de l'Indépendance pour **s'opposer aux expulsions organisées par la France à Mayotte**. [...]. Réunis sur la place de

l'Indépendance, à Moroni, la capitale comorienne, les manifestants souhaitent que le gouvernement reste ferme contre les déplacements forcés de Mayotte. Ils réclament également l'abrogation de l'accord-cadre de 2019 entre la France et les Comores. *« Il [l'accord] n'a pas été suffisamment discuté par les différentes parties alors que c'est un accord qui a des conséquences sur des milliers de ressortissants comoriens. L'autre chose que l'on reproche à cet accord, c'est que c'est un accord technique qui règle des problèmes de circulation alors que le vrai problème est un problème politique »*, soutient un membre du collectif Stop Wuambushu. [...]. Pour les manifestants, la France doit assumer le chaos qu'elle a créé, depuis l'indépendance des Comores, en 1975. *« Toute la politique sociale qui a consisté à séparer les enfants de leurs parents a fait que ces enfants sont tombés dans l'extrême criminalité. La France doit donc prendre ses responsabilités »*. De son côté, le gouverneur d'Anjouan a exprimé son inquiétude quant *« aux déplacements forcés de plus de 20 000 personnes nées et/ou ayant grandi à Mayotte pour des enjeux économiques et militaires qui les dépassent »*.

Le préfet de Mayotte, a publié un [communiqué](#) sur Facebook affirmant que le tribunal *« a rejeté ce jour la demande de fermeture des locaux de rétention administrative de Mayotte »*, ajoutant qu'il *« accueille avec satisfaction cette décision qui atteste de la légalité de ces structures, à la fois dans leur création, dans leur organisation et dans leur fonctionnement, ainsi que de leur conformité à la loi »*.

1^{er} Mai 2023.

L'ADDE, le Gisti et le SAF relèvent qu'en prétendant que la décision du tribunal administratif sanctionnant les créations de LRA temporaires *« atteste de la légalité de ces structures, à la fois dans leur création, dans leur organisation et dans leur fonctionnement, ainsi que de leur conformité à la loi »*, le préfet contredit allègrement les termes mêmes de l'ordonnance du juge des référés. Ils rappellent que ce dernier juge au contraire :

- que la pratique consistant à différer la publication des arrêtés de création des LRA *« fait obstacle au contrôle effectif des conditions de rétention dans ces locaux par le procureur de la République et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté alors que ceux-ci sont chargés de veiller à ce que les conditions de rétention garantissent l'exercice effectif de leurs droits par les personnes retenues »*
- que *« cette pratique fait également obstacle à la présence de l'association Solidarité Mayotte, chargée à Mayotte d'assister les personnes placées en rétention administrative en application de l'article R. 744-21 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) »*, de sorte que le juge des référés *« enjoint au préfet de Mayotte de se rapprocher de l'association Solidarité Mayotte pour évaluer avec elle les aménagements devant être mis en œuvre pour lui permettre d'exercer effectivement sa mission d'assistance »*
- que *« l'accès libre à un téléphone n'est pas assuré en pratique dans les lieux de rétention administrative en litige »*, contrairement aux prescriptions du 9° de l'article R. 761-5 du Ceseda, de sorte que le juge des référés *« enjoint au préfet de Mayotte de prendre les mesures techniques nécessaires pour permettre aux personnes retenues dans les locaux de rétention administrative d'avoir accès à un téléphone leur permettant de passer au moins un appel de leur choix. »*
- et, enfin, *« que les conditions de rétention dans les locaux de rétention administrative régulièrement créés par le préfet de Mayotte ... ne permettent pas aux personnes retenues de contester utilement leur éloignement et leur placement en rétention administrative et portent ainsi une atteinte grave et manifestement illégale au droit d'exercer un recours effectif devant une juridiction »*.

Le gouverneur de l'île d'Anjouan, a pris des mesures supplémentaires pour **entraver les**

reconduites à la frontière depuis Mayotte, notamment celles qui seraient maquillées en retours volontaires. En cas de reprise des liaisons du Maria Galanta, les voyageurs anjouanais devront **prouver une résidence à Anjouan**. Selon un arrêté du gouvernorat d'Anjouan paru ce week-end, tout voyageur arrivant à Mutsamudu devra produire une pièce d'identité comorienne en cours de validité, il devra avoir rempli les formalités de départ, montrer son billet de voyage, et devra être en mesure d'informer la police aux frontières de son lieu de résidence à Anjouan. Les personnes qui tenteront d'introduire des voyageurs en violation de cet arrêté seront poursuivies en justice. En clair cela signifie que la compagnie SGTM, armateur du Maria Galanta, sera tenue pour responsable si elle amène à Anjouan des personnes expulsées dans le cadre de l'opération Wuambushu. Déjà menacé de perdre sa licence d'exploitation, le Maria Galanta qui navigue sous pavillon comorien, avait annulé sa rotation de vendredi dernier. Il avait dû faire demi-tour il y a une semaine. Le navire pourra reprendre à condition de n'amener que des passagers payants et voyageant de leur propre initiative.

Dans la nuit du dimanche 30 avril au lundi 1er mai, la brigade nautique de la DTPN de Mayotte a procédé à l'arraisonnement de deux kwassas au large de Mayotte avec à bord 34 passagers. Ces derniers ont été interpellés ainsi que les deux pilotes.

« *Je comprends la colère de ces femmes qui subissent l'insécurité qui est réelle à Mayotte [...] je ne crois pas que cette solution soit une solution, c'est une opération inhumaine* » dit la députée qui qualifie l'opération Wuambushu de « *chasse aux pauvres* », estimant qu'il faut d'abord investir pour lutter contre la pauvreté. Le groupe parlementaire **LFI-NUPES avait déjà dénoncé par avance cette opération**. Les militants de La France Insoumise ont participé à plusieurs manifestations anti-Wambushu ce week-end en métropole. Cependant un sondage Louis Harris montre qu'une majorité des électeurs de ce parti, **59%, se déclarent au contraire favorables à l'opération.** » Au début de l'opération, le porte-parole de La France Insoumise à Mayotte, se démarquait de la prise de position du groupe parlementaire LFI-NUPES : « *Je ne peux pas me prononcer pour ou contre* » dit-t-il, « *parce qu'on ne sait pas exactement ce que va faire l'État* ». « *S'il s'agit d'arrêter les voyous, je dis bravo. Mais je rappelle que nous avons une surpopulation carcérale. Alors si c'est pour les relâcher après Wuambushu je ne suis pas d'accord* ». Mais après : « *est-ce qu'on va fermer les frontières ? Si les Kwassas reviennent où est l'intérêt de Wuambushu ?* ».

Une semaine après le début de l'opération Wuambushu à Mayotte dans le but de lutter contre la délinquance, l'immigration illégale et les bidonvilles, l'opération, voulue par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, a subi **de multiples revers**. Sur le papier, l'opération semblait fin prête. Quelque 1 800 forces de l'ordre pour un seul but : détruire 1 000 cabanes en tôles dans les bidonvilles mahorais en deux mois, expulser des milliers de clandestins et arrêter une soixantaine de bandes criminelles. Mais sur le terrain, après une semaine de déboire judiciaire et diplomatique, Wuambushu est presque au point mort. La faute à des **conflits diplomatiques** avec les Comores qui refusent d'accueillir les expulsés et à la justice qui a suspendu une opération de démolition de bidonville. Quelques dizaines de personnes ont été interpellées, une quinzaine, impliquées dans les affrontements de la semaine et une autre en situation irrégulière. Seulement dix logements ont été rasés. (...).

2 mai 2023.

Après avoir "*accueilli avec satisfaction*" la décision du juge des référés du 29 avril 2023 sanctionnant les créations répétées de locaux de rétention administrative (LRA), le préfet de Mayotte "*prend acte de la demande d'harmonisation des conditions d'ouverture de ces locaux pour une période plus longue. Il s'engage à renforcer et à formaliser les conditions d'accès déjà existantes à un téléphone pour les personnes retenues. Les services de la préfecture tiendront prochainement une réunion avec les associations pour améliorer leurs conditions d'accès, également déjà existantes, aux LRA* ».

Parution de plusieurs arrêtés préfectoraux relatifs à **la rétention**, faisant suite à l'ordonnance n°335-05 du 29 avril du tribunal administratif saisi par l'ADDE, le SAF et le Gisti : Arrêtés n° 0381, 0382, 0383 portant création de 3 locaux de rétention administrative (LRA) temporaire, du 5 mai au 23 juin à 19h sur les communes : de Pamandzi, (40 places), de Dzaoudzi (40 places), de Pamandzi (12 places) disposant " d'un lieu d'hébergement et de repos, d'équipements sanitaires en accès libre et de matériels nécessaires à la restauration. Des équipements sont prévus afin de garantir l'exercice effectif de leurs droits par les personnes retenues, notamment un téléphone en libre accès afin de communiquer avec l'extérieur ou les autorités consulaires du pays d'origine du retenu. Les personnes retenues ont accès, si nécessaire, à l'antenne médicale la plus proche aux fins d'une évaluation médicale. Le local de rétention administrative n'accueille pas de famille."

Un nouveau front de tension est en train d'émerger dans le panorama complexe de Wuambushu, c'est la **situation au CRA**. Selon une source proche du dossier, la situation dans le centre de rétention administrative de Mayotte serait de plus en plus tendue ; des personnes placées au CRA refuseraient de manger. Certains se montreraient de plus en plus agités, il semblerait même qu'une personne particulièrement instable ait dû être isolée des autres personnes placées après que celle-ci s'en soit pris à des tiers. Sur les différents espaces du CRA, la situation devient vraiment compliquée. En effet, le placement au CRA n'est pas censé durer extrêmement longtemps à Mayotte dans la mesure où les étrangers en situation irrégulière sont éloignés très rapidement vers Anjouan. Comme les éloignements ne sont plus possibles en ce moment, la situation est donc tendue elle pourrait également se renforcer alors que les détenus comoriens dont la peine est achevée sont eux aussi placés en attente de leur éloignement qui doit être en théorie rapide, en tous les cas pour ceux qui sont interdits de territoire. C'est donc une autre des difficultés que la préfecture va avoir à gérer en lien avec les forces de l'ordre et le ministère de l'Intérieur : comment gérer la rétention des étrangers en situation irrégulière alors que pour le moment il n'est pas possible de procéder à leur éloignement vers l'Union des Comores ?

Audience au tribunal administratif de Mayotte, sur la **demande du préfet** tendant à ce qu'il soit mis fin à la suspension, par ordonnance du 27 février 2023, de l'exécution de l'arrêté n° 2022-SGA-1441 du 2 décembre 2022 **prescrivant la démolition d'habitations du quartier le Talus 2 à Majicavo**. Il s'avère que les observations de la Défenseure des droits transmises au greffe vendredi n'avaient pas été communiquées aux parties ; le président a repris à son compte les développements des avocates des familles concernant l'existence même des lieux d'hébergement proposés (indépendamment du caractère adapté ou non des offres) : aux termes d'une bonne heure d'audience, il a décidé de **différer la clôture de l'instruction de 48 heures** de manière à permettre à la préfecture de produire tout élément attestant de la réalité et de la consistance des offres de relogement / hébergement.

La Cimade appelle dans son communiqué : "**Opération Wuambushu à Mayotte : une île laboratoire de politiques migratoires toujours plus indignes**" :

- À l'arrêt immédiat d'une opération qui met en péril l'intégrité physique et psychique de l'ensemble de la population
- À l'apaisement et à la construction de réponses de long terme aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population en matière sociale, sanitaire, éducative et économique par la coopération
- À la suppression du régime dérogatoire pour parvenir à l'égalité républicaine et l'alignement des droits et services avec le reste du territoire national
- À la protection inconditionnelle des enfants, la fin de leur enfermement et de leurs expulsions illégales
- À la fin de la territorialisation des titres de séjour qui fait de Mayotte une prison à ciel ouvert

Un sénateur (LR) de Mayotte **interpelle les ONG et syndicats** sur Public Sénat, leur reprochant de jeter de l'huile sur le feu. Il appelle à **continuer l'opération** Wuambushu et demande, par ailleurs, au gouvernement de **déployer des bateaux militaires pour « dissuader » l'immigration comorienne** sur l'île.

Des organisations de la société civile comorienne demandent au gouvernement comorien de rester ferme quant au refus d'accepter les ressortissants comoriens expulsés de Mayotte et de saisir l'Union africaine et les Nations-Unies pour un règlement de la situation mahoraise. Rappelons que de 1976 à 1994, l'assemblée générale des **Nations-Unies** 1976 à 1994 a adopté 18 résolutions **contestant le rattachement de Mayotte à la France** et affirmant la souveraineté comorienne sur l'île de Mayotte. « *La société civile souhaite encore que le gouvernement reste ferme sur le refus d'accepter les déplacements forcés de Mayotte. Nous attendons que l'État comorien saisisse l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour régler la question de Mayotte et que la France assume le chaos qu'elle a créé à Mayotte, résultat de sa politique depuis 1975* », a déclaré un membre actif du « Collectif de la troisième voie ».

L'opération de lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité qui n'en est officiellement pas une, et qu'à Mayotte tout le monde, sauf le ministère de l'Intérieur, appelle "Wuambushu", entre dans sa deuxième semaine avec un bilan mitigé. "Le gouvernement a mobilisé des forces de l'ordre exceptionnelles pour ramener la sécurité, la tranquillité à Mayotte", a déclaré, mardi à l'Assemblée nationale, la Première ministre. Plus de 1.800 policiers ou gendarmes, dont la fameuse CRS 8 arrivée mi-avril et des détachements du RAID ou du GIGN, ont été mobilisés le jour et surtout la nuit cette première semaine. Sous l'effet de nombre et de l'expertise, **les descentes se sont multipliées dans les quartiers chauds** de l'île. **Les heurts entre forces de l'ordre et jeunes** y ont été, même pour les standards de l'île, inhabituellement violents : guet-apens, barrages, caillassages et destructions de véhicules. Depuis lundi, **un bras de fer diplomatique** s'est engagé entre Paris et le **gouvernement comorien, qui revendique une souveraineté sur Mayotte** et a refusé de laisser accoster le "Maria Galanta", le ferry transportant quotidiennement des dizaines de Comoriens expulsés. Dans cet imbroglio, le Centre de rétention administrative de Mayotte (136 places) est "*plein à craquer*" et les étrangers contrôlés en situation irrégulière reçoivent depuis plusieurs jours des Obligations de quitter le territoire français (OQTF) dites "*libres*", sans interpellation, a appris l'AFP de source policière. Les éloignements de personnes en situation irrégulière n'ont pas été chiffrés par la préfecture, qui a néanmoins relayé l'expulsion par avion d'au moins trois ressortissants sri-lankais et sept malgaches. A ce jour, **aucun autre "décasage" de bidonville ou de quartier n'est en phase active** à Mayotte. Pour le Collectif des citoyens mahorais, principal organe de soutien à l'opération Wuambushu, celle-ci a été "*amputée de ses deux volets*" sur l'habitat et l'expulsion des étrangers. "*Nous nous interrogeons sur l'efficacité d'une telle révision des objectifs*", a déclaré son responsable, pour qui "*si rien n'est fait rapidement pour corriger le tir, cette opération pourrait se révéler être une mise en danger de la vie des Mahorais en plus du camouflet inacceptable pour la République*".

À Mayotte, l'opération Wuambushu a officiellement une semaine. Depuis le 24 avril, la mobilisation policière s'oppose à celle de résidents, mahorais ou non. Un premier bilan dépeint une opération aux résultats mitigés pour le ministère de l'Intérieur. (...) « *Elle n'est pas du tout engluée cette opération, bien au contraire* », a assuré lundi la porte-parole du ministère. « *Elle a débuté il y a plusieurs semaines maintenant, elle va continuer de longues semaines, plusieurs mois.* »

3 mai 2023.

L'association Morlaix Libertés, en lien avec la Coordination du Grand Ouest, appelle à un rassemblement, vendredi 5 mai 2023, à 18 h, devant la mairie de Morlaix. « *Nous dénonçons l'opération Wuambushu, apogée d'une politique de stigmatisation et de criminalisation des*

personnes migrantes et étrangères, qui non seulement ne règlera rien sur le long terme pour Mayotte et les difficultés auxquelles tout (es) ses habitants (es) sont confrontés (es), mais va au-delà générer de nombreuses conséquences en termes de violations de droits, de précarisation des personnes, d'exacerbation des tensions sociales qu'elle prétend pourtant combattre ».

À Mayotte, une trentaine de membres des collectifs de soutien à l'opération Wuambushu, des femmes en grande majorité, ont manifesté mercredi sur le port de Dzaoudzi pour demander la reprise des expulsions de Comoriens sans papiers par bateau. *"Il est hors de question que le bateau quitte le port (de Dzaoudzi) et ne ramène pas (aux Comores,) de personnes en situation irrégulière"*, a indiqué la porte-parole des collectifs de Mayotte avec deux autres porte-parole de ces collectifs, après avoir été reçue par le sous-préfet, chargé de la lutte contre l'immigration clandestine. Alors que les liaisons Mayotte-Anjouan sont suspendues depuis le 27 avril 2023, le sous-préfet en charge de la question migratoire a indiqué ne pas avoir *"d'éléments sur la reprise des rotations"*. *"Ce (mercredi) matin, vous avez décidé de venir face au quai de départ du bateau qui fait la liaison vers les Comores. Vous le savez, le patron de la société a décidé d'interrompre ses liaisons jusqu'à nouvel ordre, je n'ai pas d'éléments sur la reprise des rotations"*.

Le ministre de l'Intérieur a défendu sa stratégie de lutte contre l'immigration illégale à Mayotte dans l'hémicycle du Sénat. Répondant à une question d'un sénateur LR, il a indiqué *« Nous utilisons tous les moyens diplomatiques pour renouer le contact, j'ai eu moi-même trois fois cette semaine le ministre de l'Intérieur [des Comores]. Je l'ai d'ailleurs invité à venir me rejoindre à Paris. Il a accepté cette invitation. Dans quelques heures, dans quelques jours, je le recevrai pour reprendre la coopération avec les Comores »*.

4 Mai 2023

Le Conseil supérieur de la magistrature rappelle la liberté syndicale des magistrats et réagit aux attaques dont a fait l'objet la présidente du tribunal judiciaire de Mamoudzou à la suite de la décision du tribunal judiciaire du 24 avril suspendant l'opération de démolition du quartier Talus 2, qui a sérieusement entravé le démarrage de l'opération Wuambushu. *« L'impartialité d'un magistrat »* ne peut être mise en cause *« au seul motif »* de son appartenance à un syndicat, a rappelé jeudi le Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Fermeture du centre de consultation et de soins de Jacaranda à Mamoudzou jusqu'à nouvel ordre : c'est la décision du CHM à la suite du blocage ce matin de l'établissement par les membres des collectifs des citoyens de Mayotte. Ils entendent ainsi protester contre l'arrêt des reconduites à la frontière vers les Comores.

L'ordonnance du juge judiciaire du 24 avril 2023 suspendant l'opération de démolition du quartier Talus 2 est confirmée.

5 mai 2023

Le ministre de l'Intérieur de l'Union des Comores va se rendre à Paris dans le courant de la semaine prochaine pour rencontrer son homologue français. Les présidences comorienne et français ont validé cette rencontre et rappelle les conditions de la fermeture du port de Mutsamudu (Anjouan) depuis le 24 avril 2023 puis le refus d'accepter des passagers sans pièce d'identité - ce qui est le cas des personnes expulsées de Mayotte.

Le préfet de Mayotte présente deux nouveaux navires intercepteurs et assure que la lutte contre l'immigration clandestine se poursuit. Trois bateaux surveillent en permanence, en mer *"pour assurer l'étanchéité de la frontière"*, *"on a peu d'arrivées de kwasses depuis le 24 avril, on en a intercepté certaines sortantes de Mayotte et 5 entrants"*. Il y a *"un nombre important d'interpellations avec une réponse pénale solide et notamment sur les passeurs dont la réponse pénale est exemplaire"*. Les contrôles d'identité, se poursuivent sur le territoire. Actuellement, le centre de rétention administrative de Pamandzi est occupé à 61% selon les services de la préfecture.

Voir un témoignage en fin de lettre.

6 mai 2023

Depuis le début de l'opération Wuambushu le 25 avril 2023, qui s'était pourtant donnée comme mission première d'intensifier les expulsions, l'unité "*travaille en mode dégradé*", limitant les interpellations. Car avec le refus des Comores de reprendre les migrants expulsés de Mayotte, jusqu'à plusieurs dizaines par jours d'ordinaire, le Centre de Rétention administrative, aux 136 places, est saturé. Depuis une semaine, chaque personne sans papiers contrôlée se voit donc délivrer une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) sous un mois et repart généralement libre."

Le procureur de la République de Mayotte a annoncé la condamnation de cinq personnes « *depuis le début de la semaine dernière* ». Ces individus ont été arrêtés dans le cadre de l'opération Wuambushu. D'autres personnes, « *notamment des mineurs* », ont été convoquées ultérieurement. Dans le détail, une personne a été condamnée en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Quatre autres hommes ont écopé de peines allant de trois ans de prison, dont deux ferme, à six ans ferme. Ils ont été jugés en comparution immédiate pour « *participation avec arme à un attroupement armé, entrave à la circulation, dégradation de biens et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité, de vols* ».

7 mai 2023

A la question : si la France vous fournit un soutien financier, comme par exemple les 150 millions d'euros proposés en 2019, est-ce que vous seriez prêt à **accueillir des personnes en situation irrégulière qui reviendraient aux Comores** ? Le **président comorien** (actuellement président de l'Union africaine) répond : « *Mais je ne vais pas accepter qu'aujourd'hui, les Comoriens qui sont là-bas soient expulsés moyennant de l'argent. Il faut exclure cet aspect-là. On n'achète pas ça. Néanmoins, on est prêt à discuter dans le cadre des relations entre la France et les Comores* ». Il faut « *qu'on discute pour voir effectivement ce que l'on peut faire pour qu'on puisse maintenir ces relations, dont la France en a grand besoin et nous aussi. Parce qu'effectivement, ce que la France est en train de vivre partout en Afrique, au Sahel, un peu partout, elle n'a pas intérêt à ce que ça se passe en Afrique de l'Est. Ce chantage, moi franchement, je ne cède pas au chantage. Mais je discute : vous avez votre intérêt, j'ai le mien ; on regarde comment on peut capitaliser. Donc, s'asseoir et discuter, avec cela je suis convaincu qu'on trouvera une solution.* » « *si on fait une pause dans cette opération [Wuambushu], on est prêt à discuter* », « *c'est entre gouvernement et gouvernement, parce qu'on ne veut pas poser ce problème de Mayotte et de France en tant que « Intérieur ». Nous avons dit [avec le président Français] que c'est le ministre des Affaires étrangères, le porte-parole du gouvernement - parce que la ministre de la Défense n'est pas disponible -, et le ministre de l'Intérieur qui viendront pour rencontrer leurs homologues ici pour essayer de discuter, et puis pour trouver une solution au problème.* »

"*Alors que les résultats de l'opération Wuambushu sont assez maigres deux semaines après son lancement, l'impatience monte chez les Mahorais. Les soutiens de l'opération se montrent ainsi de plus en plus virulents, n'hésitant pas à stigmatiser certaines populations*". Pour le référent de la Ligue des droits de l'homme à Mayotte, ces tensions sont logiques. « *Si le pouvoir souffle sur les braises, ça déclenchera fatalement des hostilités*, affirme-t-il. *Et ce sera inévitablement très violent, car les collectifs considèrent que certaines personnes ne sont pas légitimes pour vivre sur Mayotte... Heureusement, il y a encore des Mahorais qui s'intéressent à la situation, au lieu de stigmatiser des populations.* »

Selon une conseillère départementale de Mamoudzou. « **On est sur une opération qui passionne la population, Quand on est trop dans l'émotionnel, on a tendance à vouloir aller trop loin.** » Et les responsables politiques de l'île au lagon jouent de ces émotions pour gonfler leur popularité. Quand le député et le maire de Mamoudzou ne cessent de fustiger les « *droits-de-l'hommistes* » à longueur de discours, le conseil départemental réclame un « *apaisement* » en

déclarant que *« l'immigration irrégulière est la première cause de tous les maux de la société mahoraise »*. Cette dernière n'est pourtant pas si segmentée : des Comoriens manifestent pour le maintien de l'opération, et il n'y a pas que des étrangers dans les bidonvilles de cases en tôle. *« Wuambushu est nécessaire et demandée par la population, pas seulement mahoraise, mais aussi étrangère en situation régulière, qui subit la délinquance et la saturation des services publics »*, *« Notre rôle d'élus locaux est d'apaiser les tensions. »*

8 mai 2023

Le président des Comores : *« Je demande la levée du visa entre les Comores et Mayotte »* [Ce visa] *"fait que les Mohéliens, les Grand Comoriens et les Anjouanais ne sont pas libre d'aller et venir à Mayotte, pour voir leur famille par exemple. (...). [Sa levée] résoudra 60% de nos problèmes. Nous n'avons aucun intérêt à ce que nos enfants meurent en mer en rejoignant Mayotte où ils n'ont rien". "Quand je parle avec le président français, je dis "la circulation des personnes et des biens"',* explique-t-il en **réaffirmant la souveraineté des Comores sur Mayotte.**

Le porte-parole de Marine le Pen à Mayotte demande *« au président de la République et à la ministre des affaires étrangères de rompre le dialogue avec les Comores »* : Il estime que l'opération Wuambushu est bloquée du fait *« du manque de soutien apporté à l'initiative du ministre de l'intérieur Gérald Darmanin »*. *« Il aurait fallu impliquer plusieurs ministères pour la réussite de Wuambushu : la santé, l'éducation, les affaires étrangères », « La 1ère ministre ne le soutient pas, pas plus que le Président de la République, je constate qu'Emmanuel Macron est contre l'opération Wuambushu »*.

On pourrait croire que la série de camouflés essayés par le gouvernement depuis l'annonce de mesures visant l'expulsion massive des personnes en situation irrégulière à Mayotte, ralentisse les dommages sociaux qu'implique inévitablement l'opération *« Wuambushu »*. Il n'en est rien. Au contraire, Mayotte s'enfonce dans une crise majeure où perce de plus en plus visiblement le spectre d'une *« guerre civile »*. Retour sur 15 jours de chaos.

9 mai 2023

La rencontre entre les présidents français et comorien, qui n'avait pas été annoncée, a été confirmée par le conseiller diplomatique du chef de l'Etat comorien. Elle a duré une quarantaine de minutes. L'Elysée s'est borné à confirmer à son tour la réunion. Rien n'a filtré de ce tête-à-tête. Les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur des deux pays se sont rencontrés. Les deux délégations ont réaffirmé l'amitié qui lie la France et l'Union des Comores et exprimé leur souhait d'un développement harmonieux de la région sud-ouest de l'océan Indien. Elles se sont engagées à intensifier le dialogue entre la France et les Comores dans la perspective d'un renforcement de la relation bilatérale et de l'apaisement des tensions. Les deux délégations ont réaffirmé leur volonté de lutter contre les trafics et contre les passeurs, de coordonner leurs efforts communs pour la sauvegarde des vies humaines en mer et pour la gestion des flux humains entre les îles, y compris par la reprise des liaisons maritimes.

Dans les questions au gouvernement, une députée a demandé où en sont les négociations diplomatiques entre la France et les Comores et si *"les Comores vont-elles enfin permettre les reconduites à la frontière ?"*. Le ministre a répondu que 134 interpellations ont eu lieu, qu'un tiers des *"bandes criminelles"* ont été interpellées, que la destruction des habitations illégales est en cours et qu'il y a bien des reconduites à la frontière vers le Sri Lanka, Madagascar, Afrique des grands lacs et *"bien évidemment les Comores"*. Selon lui, les liaisons maritimes avec les Comores *"vont reprendre"*, sans toutefois qu'il fournisse d'indications de délais.

10 mai 2023

Les dernières rencontres de Paris entre les présidents et les ministres des deux pays, laissent l'opinion comorienne dans le doute sur la fermeté du gouvernement. A l'initiative du

gouverneur de l'île d'Anjouan, les opposants à l'opération Wuambushu essaient de s'organiser pour intensifier leurs actions. Il est question d'une grande marche pacifique pour dénoncer cette opération, et de la tenue éventuelles « *d'assises nationales sur la question de Mayotte* ».

"La compagnie STGM a pris note de la volonté des gouvernements français et comorien de remettre en place les liaisons maritimes entre les Comores et Mayotte. La compagnie mobilise toutes ses équipes pour préparer la reprise des rotations. Néanmoins, elle reste en attente de directives précises des autorités compétentes quant aux conditions de cette réouverture. Dès lors qu'elle sera fixée, la date effective de la reprise sera largement communiquée."

<https://www.gisti.org/spip.php?article7009>

<https://www.ouest-france.fr/mayotte/a-mayotte-la-tension-grimpe-entre-soutiens-et-opposants-a-loperation-wuambushu-1dd57cf2-ec49-11ed-9965-3f68f6badd67>

<https://www.blast-info.fr/articles/2023/operation-wuambushu-a-mayotte-derriere-le-petard-mouille-lexplosion-sociale-lg55RX1UR5iMVtDCKe0nHA>

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/saint-denis/un-nouveau-rassemblement-a-la-reunion-pour-demander-la-poursuite-de-l-operation-wuambushu-a-mayotte-1393474.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=-qvFOyo20Sc>

L'opération Wuambushu à venir

Les autorités souhaitent procéder ce mois-ci au "*décasage*" de **quartiers insalubres**, souvent squattés, et à des **expulsions d'étrangers en situation irrégulière**, pour la plupart originaires des Comores voisines. Cet homme de 42 ans, le dos voûté, a traversé les quelque 70 kilomètres qui séparent l'île du 101^e département français. *"Évidemment que l'opération m'inquiète. Mais elle changera vraiment notre quotidien ? Quand on est un comorien à Mayotte, on vit toujours dans la peur de se faire expulser". "Moi, j'ai déjà été expulsé quatre fois, Wuambushu ou pas"*. Un autre craint une 5^e expulsion. *"Tous mes enfants sont nés ici, je ne vais pas les laisser tomber quand même"*. Il a déjà eu "plusieurs titres de séjours" valables un ou deux ans. *Mais sur l'île, les temps d'attente sont tellement longs qu'on peut perdre son titre de séjour avant même qu'il soit renouvelé"*. *"C'est le jeu"*. Je suis "conscient" que l'immigration à Mayotte peut être incontrôlable. *"Mais il faudrait accueillir au moins ceux qui désirent s'intégrer"*, estime le père de famille. *"Moi, j'ai de la famille en métropole par exemple, j'aimerais bien les revoir un jour"*, car même avec un titre de séjour, les étrangers ne peuvent pas se rendre dans l'Hexagone, exception mahoraise. Pour quitter le département, il faut un visa.

Comme lui, ils sont nombreux à avoir été expulsés de l'île aux Parfum puis à être revenus. **Mayotte est d'ailleurs le département français qui expulse le plus d'étrangers en situation irrégulière**, en comparaison à la totalité des autres départements réunis. Ceux qui n'ont jamais été renvoyés vivent dans la crainte d'une rencontre avec les forces de l'ordre. Depuis le début de l'opération Wuambushu, la peur n'a donc jamais été aussi forte. *"Les gendarmes sont partout autour de chez moi. Je ne sors quasiment plus. Le matin, le soir, ils patrouillent. Je ne sors que quand je suis obligé de le faire, plutôt vers midi quand tout est calme"*, raconte un sans-papier venu des Comores il y a deux ans.

L'objectif est de "*saturer l'espace*" au bord des routes, à l'entrée des villes ou en bas des bidonvilles, les militaires de la gendarmerie sont présents. Dans le bidonville de Kawéni, des dizaines de logements en tôle s'entassent sur les hauteurs de la ville. Autour des petites ruelles de terre ocre et des terrassements en pneus, les "bangas", comme on les appelle à Mayotte, pullulent autour des bananiers et du linge qui sèche. Ici, dans l'endroit qu'on appelle "*le plus grand bidonville de France*", des milliers de personnes vivent dans des conditions difficiles. Sous la tôle, la chaleur est étouffante,

l'eau se fait rare et l'électricité est, parfois, tout simplement pas disponible. Parmi eux, un grand gaillard d'une trentaine d'années, passe sa journée au bord de la nationale. Il cherche tant bien que mal à vendre quelques-unes de ses affaires pour partir : *"Je n'ai pas l'intention de me faire attraper par la police aux frontières, la PAF. Je suis dans un groupe Facebook avec d'autres. Quand quelqu'un voit la PAF, il la signale et on se carapate"*. Depuis qu'il est petit, c'est avec la police qu'il joue donc au chat et à la souris. À ses côtés, un jeune adolescent est au collège. Alors que, pour lui, les vacances commencent tout juste, pas question d'aller profiter du temps libre. Il est trop inquiet pour ses parents. *"Si la police vient détruire le bidonville et qu'ils expulsent mes parents, comment je fais ?"*. *"Je ne connais pas les choses de la vie, je ne peux pas perdre mes parents. J'ai quatre frères et trois sœurs, on se retrouverait tous seuls"*. De nombreuses familles à chaque expulsion craignent de se séparer sur les rives d'où partent les bateaux de migrants refoulés. Car les enfants nés en France ne peuvent pas être expulsés, leurs parents venus des Comores, eux, si. Ainsi, il arrive que des parents soient renvoyés sans leurs enfants. Ils rejoignent les rangs des milliers de mineurs isolés de l'île, entre 3 000 et 4 000, selon le ministère de l'Intérieur. Et ce sont souvent eux qui, livrés à eux-mêmes, finissent par tomber dans la délinquance.

Dans les bidonvilles, après le passage des employés municipaux pour marquer les logements voués à être emportés par la vague Wuambushu, nombreux sont aussi ceux qui, d'eux-mêmes, ont détruit leur logement. *"On récupère toutes nos affaires et on va se cacher dans la forêt"*, raconte un jeune homme qui tente de faire rentrer un maximum d'affaires dans un sac de supermarché. Derrière lui, pas question de laisser une trace.

Avant l'opération Wuambushu, une pluie de retraits de titre de séjour

Peu avant « Wuambushu », cela ressemble pour beaucoup à une opération rondement menée. Dès la fin 2022, la préfecture de Mayotte a préparé une série d'arrêtés portant « retrait de titre de séjour » et « obligation de quitter le territoire français », visant des personnes originaires des Comores et installées à Mayotte depuis de nombreuses années. Une trentaine d'habitants ont reçu une notification de la préfecture les informant que **leur carte de séjour leur serait retirée**. Ces derniers ont tous un point commun : avoir utilisé la domiciliation d'un seul et même homme, qui a voulu aider les personnes sans adresse vivant dans un bidonville.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20230509-mediapart-mayotte-une-pluie-de-retraits-de-titres-de-se-jour-visant-des-domiciliations-faites-par-un-citoyen-copie.pdf>

Dans les bidonvilles de Mayotte, la "délinquance de survie" des mineurs étrangers

À Mayotte, la vie est un enfer pour de nombreux mineurs livrés à eux-mêmes, **après l'arrestation et l'expulsion de leurs parents vers les Comores**. Sans prise en charge de l'État français, et face à des associations débordées, ces jeunes sombrent souvent dans la délinquance. Une situation explosive sur une île qui compte 50 % de mineurs, et où 84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Entre les quatre murs violets de la pièce éclairée par le soleil qui passe entre les barreaux de l'unique fenêtre, une quinzaine d'enfants récitent les sept jours de la semaine. *"Aujourd'hui, on apprend à lire le français avec les syllabes"*, explique un garçon de huit ans, en s'appliquant sur sa prononciation. Il vit dans un bidonville à l'est de Mayotte, et vient régulièrement au Village d'Eva, une association qui vient en aide aux familles sans-papiers. Comme **5 000 à 10 000 autres enfants** de l'île, il n'a pas sa place dans les écoles publiques de Mayotte. Chaque année, l'association accueille, dans ses salles de classe, plus de 800 mineurs, dont les parents sont en situation irrégulière. Une goutte d'eau par rapport à l'océan d'enfants non scolarisés. *"Nous avons commencé en organisant des cours dans la rue, dans les bidonvilles. Maintenant, on ouvre des classes continuellement"*, se félicite le directeur, qui entend bien poursuivre son œuvre. Mais depuis le début de **l'opération Wuambushu**, près de la moitié des élèves ne viennent plus en cours. Ils craignent les renforts policiers envoyés sur l'île par le ministre de l'intérieur pour lutter contre la délinquance, l'immigration illégale et les

bidonvilles. *"Beaucoup de parents ont peur de déposer leurs enfants et d'être arrêtés dans la foulée et expulsés. Certains bénévoles en situation irrégulière non plus n'osent plus venir"*, regrette le directeur. **La peur de l'expulsion est quotidienne**, notamment à cause des renvois massifs. Très souvent, ce sont les adultes qui sont arrêtés et expulsés vers les Comores. Les enfants, sont souvent absents du foyer au moment de l'arrestation. De plus, les mineurs, peu importe leur situation administrative, sont inexpulsables, au regard de la loi française. Sur l'île, ce sont **25 000 personnes qui sont expulsées chaque année**, soit davantage que tous les autres départements français réunis. De nombreux enfants se retrouvent donc régulièrement isolés de leurs parents. C'est le cas par exemple d'une élève de huit ans, dont la mère a été arrêtée un matin. *"Elle raconte tous les jours qu'elle veut retrouver sa maman"*, témoigne sa professeure. Elle vit donc aujourd'hui avec son père mais *"il va tous les jours travailler à la campagne"* et ne peut donc s'occuper d'elle. *"Elle passe beaucoup de temps toute seule"*. Souvent, ces jeunes séparés de leurs parents sont confiés à un autre membre de la communauté, un oncle ou un ami. D'autres retrouvent parfois leurs parents qui reviennent très rapidement à Mayotte. Un tel, 32 ans, pour retrouver ses trois filles, est monté dans un kwassa-kwassa, un petit navire de pêche utilisé par les migrants pour traverser les 70 km de mer qui séparent les Comores de Mayotte, moins de 10 jours après son expulsion. Mais pour les autres, ils se **retrouvent livrés à eux-mêmes**. Sur l'île, selon les estimations, ils sont entre **3 000 et 7 000 dans cette situation**. Certains sont réorientés vers l'Aide sociale à l'enfance (ASE) mais la prise en charge est *"insuffisante"*, selon, déjà en 2021, un rapport du Sénat : *"faute de moyens"* le département était dans *"l'incapacité"* de *"garantir une politique de l'Aide sociale à l'enfance efficace"*. Ainsi, **pour survivre seuls**, ces jeunes sont davantage susceptibles de **mendier ou de sombrer dans la délinquance** qui grandit sur l'île d'année en année. *"Ils n'ont plus personne sur qui s'appuyer et ils sont en colère"*, témoigne la professeure. *"Quand ses parents se font expulser, l'enfant a la rage. Il voit les autres aller à l'école, rentrer avec leurs parents et il se dit : 'Pourquoi pas moi ? Pourquoi mes parents sont exclus de la société ?'"*, raconte celle qui a passé beaucoup de temps auprès de la population des quartiers informels.

En 2017, sur 1 816 personnes mises en cause par la justice pour des faits de cambriolage ou vols sur l'île, 1 505 étaient mineures. *"Une délinquance de survie"*, évoque un sociologue qui a longuement travaillé sur l'île. Et de rappeler que **50% de la population est mineure et 84% vit sous le seuil de pauvreté**. Cette errance des jeunes naît aussi d'un profond ressentiment lié à un avenir incertain. Dans l'un des plus grands bidonvilles de Mayotte, plus de 15 000 personnes vivent dans des "bangas", les cases en tôles enchevêtrées les unes sur les autres qui forment les quartiers informels. C'est ici qu'a grandi ce jeune, 15 ans. Il est au collège et comme tous les enfants de Comoriens en situation irrégulière, il craint de découvrir un jour, en rentrant de l'école, que ses parents ont disparu, expulsés vers les Comores. *"Ça me mettrait en colère. Et je ne connais pas les choses de la vie moi. Sans mes parents, j'irais surement avec les autres jeunes comme ça. Dans leur situation, vous voulez trouver comment de quoi manger sans le voler ?"*, témoigne-t-il. Il rêve de devenir mécanicien ou électricien, mais sait bien, en voyant ses "frères" - les autres habitants de son quartier - plus âgés, qu'après le lycée, *"ça va être difficile"*. **Les étrangers n'ont pas le droit aux parcours d'insertion et de formation**. Et à Mayotte, la moitié de la population est étrangère, selon l'Insee. Deux autres, nés sur l'île, ont **terminé le lycée et sont maintenant sans emploi**. Ils évoquent le manque d'avenir à Mayotte, où le taux de chômage atteint 34%. *"Même si on étudie, derrière, on ne fait rien. Il n'y a pas de travail"*, explique l'un. *"C'est aussi pour ça que beaucoup de jeunes gamins sont comme ça. Ils vivent dans la misère. La journée, ils ne vont pas à l'école et le soir, ils sont seuls. Donc ils se regroupent en bande et vont couper les routes [tendre des pièges aux automobilistes] et voler"*, tranche l'autre. **Des associations interviennent** pour pallier l'absence de l'État, mais *"elles sont débordées"*, raconte une coordinatrice d'ONG. *"On nous dit qu'il faut s'occuper de ces enfants mais qu'est-ce qu'on peut proposer à ces jeunes ? Dès qu'on veut les mettre quelque part, on demande des papiers ou des certificats qu'ils n'ont pas. C'est le serpent qui se mord la queue"*, conclut-elle. De son côté, le maire de Mamoudzou, soutient également que les services publics sont dépassés : *"Il*

y a une classe de 30 élèves qui naît sur l'île chaque jour, on ne peut pas suivre ce rythme".

NICE

Dans le cadre du **Printemps des Migrations**, la Cimade de Nice a organisé deux représentations les 13 avril et 14 avril 2023 : deux comédiens de la Cimade Marseille, ont donné une lecture théâtralisée de scènes : « Dernier jour d'un migrant en France ». Une interprétation pleine de dérision et d'humanité donne à vivre et à comprendre une partie de ce qui se passe lors des derniers jours en France des étrangers expulsés : des personnes broyées devant un système juridique qui applique une politique du chiffre... Appelée pudiquement par les pouvoirs publics « **éloignement** », **l'expulsion** occupe une place grandissante dans le parcours migratoire des personnes étrangères qui subissent un contrôle policier de plus en plus coercitif, et des privations de liberté telles que l'assignation à résidence ou l'enfermement en centre de rétention. Ces mesures administratives qui seront encore plus liberticides si le gouvernement met ses projets en œuvre (la loi Darmanin).

A **Marseille**, une équipe de bénévoles assiste aux **audiences du Juge des Libertés et de la Détention** au tribunal du Canet, et publie ses observations dans [Le Tourniquet](#). Une chronique mensuelle sous forme de newsletter, où se racontent les scènes d'un terrible malentendu : une justice mécanique statue sur la rétention administrative de personnes étrangères qui ne peuvent jamais faire entendre leur projet de vie en France. La lecture théâtralisée restitue de façon mordante l'injustice ordinaire de ces audiences.

<https://www.lacimade.org/a-nice-deux-representations-autour-de-lexpulsion-des-etrangers/>

PARIS

Vendredi 28 avril 2023, vers 22h30, plus de 250 migrants encadrés par l'association United migrants, ont dû passer la nuit dans une salle polyvalente de Mortcerf (Seine-et-Marne) après avoir renoncé à occuper le château abandonné de Dammartin-sur-Tigeaux, dans la commune voisine. Arrivés dans la commune de 1000 habitants en milieu de soirée, le groupe de migrants pensait pouvoir occuper ce château laissé vide depuis une dizaine d'années, bien qu'appartenant à un propriétaire privé. Mais à leur arrivée, certains ont constaté que le lieu ne présentait ni accès à l'eau ni source d'électricité. *"Une partie du groupe est rentré dans le château, tandis que d'autres n'ont pas trouvé l'endroit adapté"*, explique l'un des responsables de l'association United Migrants, qui avait identifié le lieu sur un site d'exploration urbaine. Alertée, la mairie de Dammartin-sur-Tigeaux a prévenu la gendarmerie pour faire évacuer le bâtiment. *"Je ne comprends pas pourquoi cette association les a fait venir alors que le bâtiment est dangereux, avec une absence de plancher par endroit et du verre partout, regrette la secrétaire générale de la mairie. Deux enfants se sont d'ailleurs blessés en visitant le château, il y a deux ans"*. L'édifice n'était pas du tout en état d'accueillir 250 migrants *"dont des familles avec des enfants en bas âge et des femmes enceintes"*. Elle regrette aussi que United Migrants n'ait pas contacté la commune en amont : *"On trouve ça malheureux de déplacer les gens à 1h de Paris pour rien"*. L'arrivée de la police a finalement décidé la totalité du groupe à renoncer à son projet d'occupation et la gendarmerie a pu évacuer le château sans heurt. Après avoir eu vent de l'affaire, le maire de la ville voisine de Mortcerf, a pris la décision d'ouvrir la salle polyvalente de sa commune pour éviter que 200 migrants ne dorment dans la rue, les trains ne circulant plus pendant la nuit. Le lendemain, *"à 6 heures du matin, ils ont tout rangé, puis sont partis pour prendre le train de 7 heures du matin"*. Depuis que les campements de migrants sont strictement interdits dans la capitale, des centaines d'entre eux cherchent tant bien que mal un toit. Ces dernières semaines, le gouvernement a accentué sa politique sécuritaire et démantèle quasi-systématiquement les campements, même minimes, qui se forment dans la capitale, sans solutions de relogement. Ce qui pousse les migrants à chercher des abris toujours plus loin en banlieue. Parmi les 250 migrants présents à Dammartin-sur-Tigeaux, une partie venait justement de se faire expulser du squat Unibeton à l'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Cette ancienne cimenterie qui abritait 400 personnes, majoritairement des personnes exilées, depuis 2020 était jusqu'à présent le plus grand squat d'Ile-de-France. D'après la préfecture, deux tiers des pris en charge ont été hébergés en Île-de-France et le tiers

restant, ailleurs. Une situation qui ne satisfait pas les associations d'aides aux migrants : "*Ils se retrouvent dans des hébergements de façade, très temporaires*". Et la situation ne devrait pas s'arranger avec l'accueil des Jeux Olympiques à Paris, en 2024. Les tentatives d'occupation de bâtiments abandonnés sont de plus en plus fréquentes dans la région francilienne. **Au moins 177 bâtiments auraient été occupés en 2021**, soit trois fois plus qu'en 2020. Le système d'hébergement d'urgence d'Ile-de-France étant saturé, de plus en plus de **migrants se retrouvent à la rue**. "*En Île-de-France ce sont plusieurs milliers de migrants qui sont concernés et autant qui sont victimes du froid, des violences de la rue mais aussi des violences policières*", on appelle "*les maires qui disposent de lieux vides à les mettre à disposition plutôt qu'on soit contraint de trouver nous-même. C'est toujours préférable d'avoir l'accord des propriétaires*".

Vers 7h du matin **mercredi 10 mai 2023**, "**335 hommes isolés ont été pris en charge et orientés vers des structures d'accueil**" en région parisienne et en province. Ces personnes, principalement originaires d'Afghanistan et d'Afrique subsaharienne, vivaient pour la plupart sous le métro aérien de la station Stalingrad, dans le nord-est de Paris. Mais d'autres passaient leur nuit dans d'autres rues de la capitale. "*Plusieurs exilés, vivant ailleurs, sont arrivés le soir dans le quartier pour profiter eux-aussi d'une place d'hébergement dès le lendemain*", précise le coordinateur d'Utopia 56 à Paris, dont les équipes étaient présentes lors du démantèlement. Cette **évacuation est la 15e opération** de "*mise à l'abri*" depuis janvier 2023 concernant les migrants sans-abri en région parisienne, d'après les autorités, portant à plus de 2 000 le nombre de personnes prises en charge. L'État veut à tout prix éviter la reconstitution d'importants campements d'exilés, qui comptaient encore, début 2020, plusieurs milliers de personnes en lisière de Paris. Désormais, chaque camp, même minime, est automatiquement démantelé. Tous les soirs, les migrants se cachent de la police et installent un bout de carton dans un endroit isolé, pour éviter d'être délogés dans la nuit. Les tentes, avant plus ou moins tolérées, sont maintenant systématiquement enlevées de l'espace public. Les mineurs sont également visés. Le **campement de Stalingrad** n'échappait pas à cette nouvelle politique. Les exilés arrivaient vers minuit sous le métro aérien, dormaient à même le sol, et repartaient au petit matin, ne laissant aucune trace de leur passage, si ce n'est quelques affaires personnelles ou des couvertures. Aux **hommes seuls** contraints de vivre à la rue s'ajoutent **les femmes avec enfants**. Des dizaines de familles, suivies par Utopia 56, ont manifesté mercredi vers 19h devant l'Hôtel de ville de Paris pour réclamer un toit. Plusieurs d'entre elles ont bloqué la rue, empêchant les voitures d'avancer. Après leur retour forcé sur le parvis, "*les familles ont été nassées pendant environ trois heures par les policiers*". Vers minuit, "*la mairie a finalement annoncé aux manifestants que la préfecture n'organiserait pas de mise à l'abri*". La police a interpellé une quinzaine de personnes - dont des femmes seules, des pères de famille et une bénévole d'Utopia 56 - pour "*entrave à la circulation*". "*Des familles ont été séparées lors de ces arrestations*", précise encore le responsable associatif. "*C'est la première fois qu'on constate des interpellations de ce type*". En début de nuit, les familles restantes ont été prises en charge par l'association et logées dans un parking de l'ouest de Paris reconverti depuis six mois en espace d'hébergement d'urgence.

ROUEN

Dix exilés, originaires d'Inde et du Pakistan, étaient séquestrés par quatre passeurs dans un appartement à Rouen. Ils ont été libérés mercredi par la police, et leurs geôliers ont été interpellés.

Arrivés d'Inde et du Pakistan, dix exilés sont passés par l'Italie avant de rejoindre Rouen. Ils ont été séquestrés par quatre passeurs originaires des mêmes pays, qui leur réclamaient le paiement d'une rançon. Ces trafiquants devaient les emmener jusqu'au Portugal, leur destination. C'est dans un commissariat de Seine-Saint-Denis que l'alerte a été donnée. L'une des dix personnes séquestrées est parvenue à joindre l'un de ses proches, qui s'est rendu aussitôt au poste de police le plus proche. Les victimes ont pu être géolocalisées via leur téléphone. La police locale s'est rendue sur les lieux

mercredi 10 mai 2023. Les quatre passeurs, tous âgés d'une vingtaine d'années, ont été placés en garde à vue et les victimes auditionnées. Plusieurs d'entre elles ont subi des pressions et des violences pour faire payer à leurs familles d'importantes rançons en échange de leur libération.

SAINT BREVIN-LES-PINS

Nous, élus de l'ANVITA, membres d'ONG, d'associations et de syndicats, tenons à apporter **notre soutien sans faille au maire de Saint-Brevin-les-Pins**, à la suite de l'annonce de sa **démission**, poussée par les menaces et violences de l'extrême droite qui l'ont visé personnellement en mars 2023. La situation à Saint-Brevin est extrêmement grave : il est intolérable **qu'un élu de la République soit menacé de mort, son intégrité physique mise en danger, et qu'il soit ainsi contraint de renoncer à son mandat et de quitter sa ville**. Combien de temps le gouvernement va-t-il encore fermer les yeux sur les agissements des groupuscules d'extrême droite, radicaux passant à l'action ? Doit-on renoncer à une société ouverte et accueillante devant les mobilisations haineuses d'une minorité qui empoisonnent nos territoires ? Nous **refusons de nous laisser dicter par l'extrême droite** les orientations politiques que nous devons suivre. Nous œuvrons pour l'intérêt général au sein du pays, de nos territoires. Accueillir et porter des projets d'hospitalité est non seulement une chance pour nos collectivités : c'est un **devoir moral et une obligation légale**. Nous ne céderons jamais sur cet engagement.

Nous nous questionnons également sur **le retard voire l'absence de réactions et de soutiens** de la part des représentants de l'État et du gouvernement. En tant qu'élus de la République et membres d'ONG, d'associations et de syndicats, nous considérons **intolérable** que l'État et le gouvernement **abandonnent** des élus et porteurs de projet confrontés à de telles violences ! L'État doit sortir de sa **posture ambivalente** qui impose des projets d'une main et refuse de les défendre de l'autre ; il a le devoir de réagir avec la plus grande rapidité et fermeté lorsqu'un élu est menacé. À Saint-Brevin-les-Pins, ce ne sont pas seulement **l'accueil et la solidarité qui ont été attaqués** : c'est la démocratie et la République ! Nous apporterons **notre soutien systématique et indéfectible** à tout élu, toute collectivité, tout porteurs de projet d'hospitalité visé. Nous affirmons qu'il est indispensable de ne plus rien céder à l'extrême droite. **M. le Maire, bravo et merci pour votre engagement. Votre combat en faveur de l'accueil, d'une société solidaire et ouverte est le nôtre.**

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/solidaires-avec-le-maire-de-saint-brevin-les-pins>

La maire de Nantes, avec le premier secrétaire du PS et le premier vice-président délégué de l'Association des maires de France, appelle « *à une grande marche, un grand rassemblement, à Saint-Brevin (Loire-Atlantique) le 24 mai, l'après-midi. Quand il se passe ce qu'il s'est passé à Saint-Brevin, c'est toute la République qui recule* », a-t-elle affirmé, invitant tous les élus attachés aux valeurs de la République, les militants, sympathisants, tous les humanistes qui refusent de céder devant les intimidations du Rassemblement national. La démission du maire est une alarme pour tous les républicains. Nul ne devrait accepter qu'un maire qui remplit son devoir de fraternité en accueillant un lieu d'hébergement pour les demandeurs d'asile, puisse être intimidé et subisse l'incendie de sa propre maison. « *la banalisation de l'extrême-droite parlementaire a libéré sur tout le territoire, la parole et désormais l'action d'individus ou de groupes qui se sentent légitimes à répandre le venin du racisme* ». « *Jamais un élu ne devrait être obligé de choisir entre protéger sa famille et exercer son mandat public* ».

Le président de la République, Emmanuel Macron, dit ce jeudi 11 mai la « *solidarité de la Nation* » avec le maire démissionnaire de Saint-Brevin après des attaques « *indignes* ». « *Les attaques contre Yannick Morez et contre sa famille, sont indignes, réagit le chef de l'État. À cet élu de la République, à son épouse et ses enfants, je redis ma solidarité et celle de la Nation* », a déclaré le chef de l'État au lendemain de la démission de l'édile. La Première ministre Élisabeth Borne juge, jeudi 11 mai 2023, « *très choquant* » l'incendie du domicile du maire de Saint-Brevin-les-Pins en lien

avec le déménagement d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile, qui a provoqué sa démission. Elle promet de « *mieux protéger les maires* » et « *renforcer notre action pour intervenir plus tôt, pour pouvoir soutenir les maires pour repérer leurs difficultés et mieux les accompagner* ». Ce qui s'est produit est très choquant et je voudrais assurer le maire de tout mon soutien. Mercredi 10 mai 2023, **L'Assemblée nationale s'est levée en hommage** à Yannick Morez, rapporte le coordinateur de la France insoumise, mais **les députés du Rassemblement national sont restés**. La honte.

« Le 23 mars dernier, au lendemain de l'incendie criminel qui visait Yannick Morez, Victoria de Vignerot (RN) condamnait avec force cet acte criminel : s'attaquer aux élus, c'est s'attaquer à la République. En démocratie on ne peut tolérer que la violence remplace le débat politique, souligne le Rassemblement National de Loire-Atlantique. La fraternité inscrite dans notre devise est un fondement essentiel de notre démocratie et de la République Française. C'est l'idée que même si nous avons des désaccords politiques avec les projets et les propositions d'un élu, comme ce fut le cas pour le CADA, le débat c'est arguments contre arguments. Tout le reste ne sont pas des moyens d'actions politiques, mais des manœuvres de brutes profondément immorales qui visent à avoir gain de cause par la terreur et la brutalité au lieu de convaincre par la raison.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/le-ps-appelle-a-une-marche-le-24-mai-a-saint-brevin-en-soutien-au-maire-demissionnaire-6093cb12-f035-11ed-bc4b-ac1b06b7bf07>

SAINT-BRIEUC

Mercredi 10 mai 2023, Le Collectif d'Aide aux Jeunes Migrants et leurs Accompagnants (CAJMA) organise son café Cajma au bar « *Auprès de mon arbre* », dans le centre-ville de Saint-Brieuc. Ce temps d'échange, ouvert à tous, est l'occasion de réunir les bénévoles de l'association, les familles d'accueil et les jeunes pour partager un moment convivial, présenter le collectif et son fonctionnement. Chaque année depuis 2017, le Cajma vient en aide à une cinquantaine de jeunes migrants à la rue dans les Côtes-d'Armor. En juillet, le préfet des Côtes-d'Armor a accordé dix titres de séjour provisoires à des jeunes migrants, dont six de Cajma. Avec l'Éducation nationale, c'est vraiment bien, dès qu'on les sollicite, nos jeunes peuvent être scolarisés sans condition. En revanche, au niveau judiciaire, on n'est pas favorisé. On a du mal à comprendre certains jugements dans des dossiers qu'on présente pour contester des exclusions du dispositif d'accueil du conseil départemental. On a demandé à rencontrer le procureur de la République et le président du tribunal judiciaire, on n'a jamais eu de retour.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22000/saint-brieuc-accueil-des-jeunes-migrants-temps-dechange-autour-de-lassociation-cajma-le-10-mai-4266e302-edb7-11ed-94dc-2c4fc4099362>

VAL D'OISE

Lundi matin du 17 avril 2023, **une jeune pédiatre tunisienne** de 36 ans était en arrêt maladie et ne s'est pas rendue à l'hôpital du Val-d'Oise où elle travaille depuis cinq ans. En réalité, elle n'est pas souffrante, mais sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) qu'elle a reçu le 15 février 2023 à son domicile, après que sa dernière demande de **titre de séjour a été refusée** par la préfecture du Val-d'Oise. Elle s'est adjugée les services d'un avocat pour contester cette décision qu'elle juge injuste. Depuis le 27 février, elle n'a plus de papiers à présenter en cas de contrôle de police. "*Quand je me déplace, j'ai peur alors que je n'ai rien fait de mal. Je ne vais plus dans les centres commerciaux. Quand je vais au travail, je fais un détour, et à l'hôpital j'ai honte vis-à-vis de mes collègues. J'y pense tout le temps, ça m'empêche de dormir.*" Pour son avocat, la décision de la préfecture tient de l'**aberration**. Arrivée en mai 2018 en France après avoir réalisé **son doctorat de médecine à Sousse**, en Tunisie, elle a multiplié les postes **de stagiaire associée à l'hôpital**, payés 1 400 euros/mois, en vue d'obtenir une reconnaissance de son diplôme. "*Je suis arrivée pour faire un stage en pédiatrie. Je voulais engranger de l'expérience, et je ne vous cache pas que l'instabilité politique en Tunisie et les contraintes économiques m'ont contraint à rester en France*", explique-t-elle dans un français parfait. Elle bénéficiait même d'une **promesse d'embauche en rhumatologie**, qui était conditionnée au renouvellement de son titre de séjour, un projet qui est depuis tombé à l'eau.

En novembre 2022, elle s'est également **mariée** avec son compagnon, un **ingénieur en mécanique titulaire d'un titre de séjour de 10 ans**, ce qui la rend éligible à la carte de séjour "*vie privée et familiale*". Un élément que la préfecture semble avoir ignoré : "*Pour moi, l'OQTF ne tient pas, tranche l'avocat. La décision n'est pas motivée dans la mesure où ma cliente remplit toutes les conditions pour avoir cette carte de séjour temporaire, en raison de la régularité de la situation de son conjoint, et de la stabilité de sa situation financière [...] Il n'y a aucune raison valable qui pourrait justifier l'obligation de quitter le territoire*".

Pour les quelques milliers de **médecins étrangers dits praticiens à diplôme** hors Union européenne (PADHUE) comme c'est son cas, qui travaillent en France, obtenir une reconnaissance de diplôme et une autorisation d'exercer relève du **parcours du combattant**. Ils doivent d'abord passer par plusieurs années de contrat avec des statuts précaires, puis par un concours international aux places limitées (EVC) et enfin un parcours de consolidation de compétences de deux ans, avant de gagner le droit d'être inscrit à l'ordre des médecins et d'accéder aux postes de titulaires.

Pour la plupart des PADHUE qui ont déjà terminé leurs longues études, il faut donc encore des années avant de terminer ce processus de reconnaissance. D'autant que le Covid-19 a tout retardé. Pendant deux ans, les médecins étrangers ont comblé les postes vacants dans les hôpitaux français, comme elle le raconte : "*J'ai fait de la pédiatrie, des urgences adultes, de la gériatrie polyvalente et de la psychiatrie adolescents. Aux urgences adultes, on était deux tiers de médecins étrangers. Il faut dire la vérité : pendant la crise, beaucoup de médecins français sont partis dans les services d'infectiologie pour étudier le virus, mais pendant ce temps les étrangers étaient en première ligne ! [...] On vous jette dès qu'on n'a plus besoin de vous*".

En instaurant l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a permis aux hôpitaux de prolonger la durée de contrat des stagiaires associés (initialement limitée à 2 ans). La médecin se souvient d'une période particulièrement éprouvante : "*On faisait 8 à 10 gardes par mois. On voyait des jeunes de 30 ans mourir tous les jours, on ne pouvait plus sortir. Je n'ai pas vu mes parents pendant 2 ans !*"

En août 2020, le ministère de la santé avait voté un décret, dit loi Stock, censé régulariser les médecins étrangers qui avaient travaillé en France 2 ans entre janvier 2015 et juin 2021 plus un jour entre le 1er octobre 2018 et le 30 juin 2019. Près de 4500 dossiers, ont été déposés, mais trois ans plus tard, force est de constater que **les promesses n'ont pas toutes été tenues**.

"*On s'est dit qu'il fallait être patient, qu'il fallait suivre la procédure, j'ai déposé mon dossier à l'Agence régionale de santé le 30 octobre 2020, je remplis tous les critères pour être régularisée mais je n'ai toujours pas eu de réponse. Je ne suis pas partie en vacances depuis 2 ans pour être sûre de ne pas rater mise à jour. Comment voulez-vous sereinement dans ces conditions-là ?*", questionne -t-elle.

Le 31 mai 2022, le président Emmanuel Macron a chargé son ministre de la Santé François Braun d'une mission "flash" pour sauver les services d'urgence surchargés des hôpitaux français. Dans son rapport publié en juin 2023, le ministre s'était inquiété du sort des 4000 PADHUE qui devrait "*quitter le pays si leur dossier n'est pas rapidement traité*" alors qu'ils sont "*pourtant essentiels au fonctionnement des hôpitaux*". Il avait donc appelé les autorités à "*simplifier et accélérer la procédure*" ainsi qu'à "*déroger à la date butoir pour maintenir ces professionnels en poste*". Déjà retardée à deux reprises, la procédure Stock doit officiellement prendre fin le 30 avril 2023. Mais elle, il n'y croit plus : "*Je suis déçue et en colère contre moi-même, parce que j'ai été naïve de penser que j'avais un futur ici. Si les Français n'arrivent pas à se faire entendre dans la rue, comme pourrais-je moi-même me faire entendre ?*" Selon son avocat, le tribunal administratif devrait rendre une décision sur sa situation d'ici deux mois.

VILLEURBANNE

Lettre adressée par le Squat de Villeurbanne à la Métropole de Lyon.

Vous [la Métropole de Lyon] n'êtes pas sans savoir que l'hébergement est complètement saturé sur votre territoire. De nombreuses personnes, des femmes, des familles, sont à la rue. C'est pour cela que le squat de la rue Ducroize a ouvert en juillet 2022, dans un bâtiment appartenant à la Métropole, des anciens bureaux inutilisés depuis des années. Le lieu est habité par une vingtaine de personnes, très majoritairement des femmes et des enfants, avec des parcours variés. La métropole a décidé d'attaquer en justice le squat, demandant leur expulsion immédiate, et après de longs mois de préparation. Nous, habitantes et soutiens, nous sommes rendues au tribunal le 30 janvier 2023. Après des mois d'attente, la décision vient d'être rendue : le tribunal a accordé des délais d'occupation jusqu'en juillet 2024. Cette décision est un soulagement pour nous. La juge a reconnu que le lieu est calme et sécurisé, que les familles qui y vivent s'organisent au mieux, et sont insérées dans le quartier. Le squat n'est pas un lieu de vie idéal, mais nous, habitantes, n'avons nulle part d'autre où aller. Nous savons à quel point c'est dur d'être à la rue, surtout pour les femmes, qui y affrontent beaucoup de violences, doivent se cacher, accepter des situations ou des arrangements qu'elles ne veulent pas. Plus qu'un squat à Villeurbanne : « Un lieu où des femmes et leurs enfants sont majoritaires et décisionnaires ». Parmi nous, certaines ont déjà connu les foyers, d'autres jamais, malgré leur demande d'asile ou le bas âge des enfants. Il y a parfois de rares places en centre d'urgence, en CADA (à l'autre bout du pays), ou des mises à l'abri à l'hôtel. Mais il y a beaucoup de contraintes : on ne peut pas cuisiner, on ne peut inviter personne (ni même les conjoints et pères de nos enfants), on est seules et isolées. Dans les centres, on pallie le manque de travailleurs sociales en mettant en place des règles strictes et des caméras dans les parties communes. On ne sait jamais combien de temps on va pouvoir rester, on n'a pas ou peu d'accompagnement social pour envisager la suite.

Ce squat n'est pas qu'un abri, c'est aussi un lieu où des femmes et leurs enfants sont majoritaires et décisionnaires, où elles peuvent s'organiser, sans chef, s'entraider, vivre entre amies, entre familles. Nous, soutiens, nous investissons beaucoup pour aider et rendre le lieu habitable. Toutes celles et ceux qui connaissent les habitantes pourront dire qu'elles s'y sentent en sécurité, peuvent enfin avancer dans leurs démarches, gagnent en autonomie, en liberté et en droits. Quand on est une femme, exilée, mère, précaire, ces espaces sont rares et précieux. La Métropole fait systématiquement appel des décisions de justice concernant les squats, évoquant sa « responsabilité » et présentant la procédure en appel comme une formalité. Pour nous, un procès n'est pas une formalité : il faut trouver un avocat, préparer l'audience, récupérer et transmettre tous les documents des habitants pour prouver les démarches, se présenter au tribunal et y être jugées... Cela demande du temps, de l'argent, et c'est beaucoup de stress. Il a fallu attendre trois mois pour avoir la réponse du premier procès. Habitantes comme soutiens, nous voulons pouvoir nous reposer et prendre le temps d'avancer dans les démarches des habitantes, plutôt que de perdre du temps à préparer un énième procès, et passer des mois dans l'appréhension. C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de ne pas faire appel de la décision du tribunal nous accordant des délais d'occupation jusqu'en juillet 2024. La Métropole n'a aucun projet sur le bâtiment, elle n'en fait rien depuis des années, l'occupation ne pose pas de problèmes. Nous vous demandons d'accepter cette décision de justice et de nous laisser habiter ici, plutôt que de mettre à nouveau en danger notre maison, niant tous les efforts que nous faisons pour vivre dignement.

Nous avons contacté la Métropole de Lyon pour avoir un retour sur cette lettre ouverte. Ses services se sont étonnés de cette demande. « Nous n'avons eu aucun contact avec le collectif », https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/cabcom/images/bev/2023/vignettes_bannieres/gestpas.gif nous a-t-on déclaré.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20230505-rue89-lyon-squat-de-la-rue-ducroize-villeurbanne-que-la-me-tropole-nous-laisse-habiter-ici-jusqu-a-la-date-fixe-e-par-le-tribunal-copie.pdf>

WIMEREUX

La police aux frontières du Pas-de-Calais a arrêté dans la nuit deux personnes qui

transportaient 46 migrants dans un fourgon. L'interpellation a été faite par la police aux frontières du Pas-de-Calais. La police nationale annonce l'arrestation, dans la nuit de jeudi 11 mai 2023 à vendredi 12 mai, **de deux passeurs présumés**. Ils étaient en train de transporter, dans un fourgon, 46 migrants. La police assure également avoir saisi dans la nuit à Wimereux du matériel nautique (bateau, moteur, bidons d'essence, et gilets de sauvetage) qui devait servir à une traversée de la Manche pour l'Angleterre, ainsi qu'un véhicule.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/wimereux-46-migrants-retrouves-dans-un-fourgon-dans-la-nuit-de-jeudi-a-vendredi-2644834>

MÉDITERRANÉE

"Pour le deuxième jour consécutif", des corps de migrants ont été retrouvés au large de **la Libye**, a indiqué lundi 24 avril 2023 le Croissant rouge libyen. Onze cadavres ont été récupérés près de Sabratha, dans l'ouest du pays, et remis aux autorités de la ville. Cette macabre découverte porte **"le bilan total des corps retrouvés à 34"**, précise l'ONG. Mercredi 19 avril 2023, cet organisme avait déjà fait état de six dépouilles découvertes sur les rives de Sabratha, et de 17 autres dimanche 23 avril 2023. Le naufrage est survenu mercredi 19 avril, près des côtes libyennes. *"Une embarcation pneumatique transportant des dizaines de migrants s'est retournée"* et *"le nombre de victimes pourrait augmenter"*. *"Dans ce genre d'incidents, les chances de survie sont minces (...) surtout qu'aucun appel au secours n'a été lancé"*. Faux, selon la plateforme d'aide aux migrants en mer, Alarm Phone, qui a affirmé mercredi avoir reçu un appel de détresse d'un canot pneumatique qui coulait au large de la Libye avec une centaine de passagers. Selon le collectif, les **garde-côtes libyens ont été avertis mais ne sont jamais venus sur les lieux de l'accident**.

La journée de lundi 24 avril 2023 a également été tragique. Les **garde-côtes tunisiens** ont en effet annoncé ce jour-là avoir retrouvé sur le rivage 31 corps de migrants subsahariens *"en décomposition, rejetés par la mer"*. Des dizaines de personnes étaient portées disparues après le naufrage de leur embarcation ces dernières semaines au large de la Tunisie. Les autorités ont annoncé lundi que cinq exilés d'Afrique subsaharienne avaient péri noyés dans deux naufrages séparés près des côtes tunisiennes ces dernières heures.

D'autres accidents se sont produits le même jour près de **l'Italie**. **Une vingtaine de personnes sont portées disparues**, selon le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Les 36 survivants du premier naufrage ont affirmé aux garde-côtes italiens que 19 personnes à bord de leur bateau étaient mortes après avoir chaviré. Trois autres personnes seraient mortes dans un deuxième incident. À la faveur d'une météo clémente, après quatre jours de mauvais temps, les départs depuis les côtes nord-africaines se sont accentués dès dimanche 23 avril 2023. Les autorités **italiennes ont porté assistance** lundi à environ **1 200 migrants, à bord de 35 canots de fortune**. Les débarquements en Italie ont fortement augmenté depuis le début de l'année 2023. **Plus de 36 000 personnes sont arrivées** dans le pays, contre quelque **9 000 durant la même période de l'année dernière**, selon le ministère de l'Intérieur. Depuis le début de l'année, les départs depuis les côtes du nord de l'Afrique ne cessent d'augmenter. **Plus de 42 000 personnes sont arrivées en Italie** entre janvier et fin avril 2023, soit quatre fois plus que l'an dernier à la même époque, d'après les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Depuis le début de l'année, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré **537 décès ou disparitions** en Méditerranée centrale.

En seulement deux jours, mercredi 26 et jeudi 27 avril 2023, **214 migrants ont été secourus par trois navires humanitaires** en Méditerranée centrale. L'Astral, d'Open Arms, a par ailleurs récupéré un cadavre en mer. Entre le 18 et le 26 avril, près de **300 personnes ont péri noyées**

page38

en tentant de rejoindre l'Europe sur des canots de fortune. Ces dernières semaines, les **départs depuis les côtes tunisiennes et libyennes** sont en nette augmentation. Les garde-côtes italiens et tunisiens se disent débordés par l'afflux de migrants en mer. Les humanitaires sont eux aussi fortement sollicités. En seulement deux jours, les navires d'ONG ont porté assistance à 214 exilés en Méditerranée centrale. Les ONG de secours en mer affirment que leur absence prolongée en mer imposée par l'Italie entraîne des naufrages. Et ce alors que le premier trimestre 2023 a été le plus meurtrier en Méditerranée, depuis 2017, avec la perte de 441 personnes. L'Organisation internationale des migrations (OIM) a recensé près de 300 décès en mer entre le 18 et le 26 avril 2023. Et ce chiffre représente uniquement ceux que l'agence onusienne a pu documenter. Nombre de migrants disparaissent sans laisser de trace.

ASTRAL

Le voilier d'Open Arms, l'Astral, est celui qui a pris en charge le plus de naufragés, avec **le sauvetage de 104 personnes** en 24 heures. Première opération : dans la nuit de mercredi 26 à jeudi 27 avril 2023, les équipes de l'ONG ont secouru 38 migrants entassés dans un canot à la dérive. Peu de temps après, l'Astral est ensuite allé secourir "un bateau lourdement surchargé et à la dérive avec 45 personnes", dont neuf femmes, 10 mineurs et un bébé d'un an. Selon les humanitaires, le naufrage de l'embarcation était imminent. Enfin jeudi après-midi, le voilier a sorti de l'eau 21 autres exilés. Au même moment, un corps a été retrouvé flottant dans la mer, une bouée autour de son corps. "*Nous naviguons pour sauver des personnes vivantes. Quand nous trouvons des cadavres flottant en mer, la frustration et la rage nous secouent*", a déclaré le fondateur d'Open Arms. La dépouille a été repêchée pour être déposée en Italie. "*Récupérer et identifier les morts est crucial pour restaurer la dignité et l'humanité de ceux qui ont perdu la vie*".

NADIR

Un autre voilier était présent ces derniers jours aux côtés de l'Astral. Le Nadir, de l'ONG ResQship, a **assisté 54 migrants** dans la nuit de jeudi 27 à vendredi 28 avril 2023. L'équipage a distribué des gilets de sauvetage et de l'eau potable aux naufragés, avant que les garde-côtes italiens ne les prennent en charge sur leur bateau. Mercredi 26 avril 2023, le Nadir avait déjà **porté assistance à 41 exilés dans les eaux maltaises**. Parmi eux, une femme enceinte et un enfant de quatre ans. Les migrants ont été déposés dans la foulée au port de Lampedusa.

Ces derniers jours, le voilier Nadir a été fortement sollicité en Méditerranée centrale. En moins de 48h, le voilier de l'ONG allemande ResQship a **secouru 364 personnes** lors de plusieurs opérations en mer. Les premiers sauvetages se sont **déroulés vendredi 5 mai 2023**. En cinq heures, les humanitaires ont porté assistance à "six bateaux en détresse" où s'entassaient 234 migrants, indique l'ONG. En fin d'après-midi, "*le Nadir a atteint un cas de détresse*" au sud-est de l'île italienne de Lampedusa, précise ResQship. Un canot, parti des côtes tunisiennes de Sfax, a chaviré avant l'arrivée de l'équipage. Des pêcheurs tunisiens, présents sur les lieux du naufrage, ont repêché 38 personnes mais trois exilés n'ont pas pu être secourus. "*Nous pleurons la mort de trois personnes qui se sont noyées en Méditerranée*", dit l'ONG. Les survivants ont ensuite été pris en charge par les garde-côtes italiens et déposés à Lampedusa. Le Nadir, a, de son côté, continué à sillonner la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone). Le voilier a **porté secours à une centaine d'autres exilés** tôt dimanche matin 7 mai 2023. "*Aux premières heures, le Nadir a trouvé un bateau en bois surpeuplé avec 130 personnes à bord*", grâce aux alertes de la plateforme d'aide aux migrants en mer Alarm Phone. "*Les gens dérivait en pleine mer depuis trois jours et le moteur ne fonctionnait plus. En raison des hautes vagues, la situation était de plus en plus dangereuse*", complètement "*paniqués*", certains naufragés ont sauté à l'eau et ont essayé de rejoindre le voilier à la nage. Une nouvelle fois, les garde-côtes italiens sont rapidement intervenus pour récupérer les exilés. Lors de leur venue, "*la panique a éclaté*", signale l'ONG. "*Quelques personnes sont tombées à l'eau et se sont retrouvées coincées entre les bateaux*". Tout le monde a finalement pris place à bord du navire de la marine italienne.

Depuis le début de l'année, les départs depuis les côtes du nord de l'Afrique ne cessent d'augmenter. Plus de 42 000 personnes sont arrivées en Italie en quatre mois, soit quatre fois plus que l'an dernier à la même époque, d'après les chiffres du ministère de l'Intérieur.

L'OCEAN VIKING (SOS MEDITERRANEE)

L'Ocean Viking a secouru Jeudi 27 avril 2023, "*15 personnes en détresse sans gilets de sauvetage*" à bord "*d'une barque en fibre de verre impropre à la navigation*", a précisé l'ONG SOS Méditerranée, qui affrète le navire.

GEO BARENTS

Jeudi 27 avril 2023, le Géo Barents, de Médecins sans frontières (MSF), a pu **débarquer à Naples les 75 migrants** secourus en début de semaine au large de la Libye.

HUMANITY 1

Mardi 25 avril 2023, le Humanity 1 a pu accoster à **Ravenne**, dans la région d'Émilie-Romagne, et **débarquer les 68 exilés majoritairement du Soudan** qui étaient à bord. Le navire a **navigué cinq jours avant de rejoindre le port** attribué par Rome, situé dans le centre de l'Italie. "*La 'politique des ports lointains' augmente le temps d'attente avant d'atteindre la terre ferme, et diminue le temps pendant lequel nous pouvons effectuer des sauvetages*", a regretté SOS Humanity, qui affrète le bateau.

UNION EUROPÉENNE

JUSTICE EUROPEENNE : ACCORDER LE STATUT DE REFUGIE AUX VICTIMES DE VIOLENCES DOMESTIQUES ?

Pour l'avocat général de la Cour de Justice de l'Unions Européenne (CJUE), une femme qui risque d'être victime de violences domestiques dans son pays d'origine peut se voir octroyer le statut de réfugié. Dans une affaire actuellement examinée à Luxembourg, la Bulgarie a demandé à la CJUE si une protection internationale devait être accordée à une femme turque d'origine kurde ayant demandé l'asile en Bulgarie. Musulmane sunnite, elle a été mariée de force et a subi des violences domestiques et des menaces de la part de son mari, de sa famille et de la famille de son mari. Après avoir fui vers la Bulgarie, elle assure donc que sa vie est en danger en Turquie. L'avocat général de la CJUE, estime que cette femme risque d'être confrontée à des "*actes de violence conjugale grave qui sont traditionnels dans certaines communautés*" si elle devait retourner en Turquie. En vertu du droit européen, une personne peut déjà se voir accorder le statut de réfugié si elle est persécutée à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un certain groupe social. La législation européenne (directive 2011/95) prévoit également que les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié puissent jouir d'une protection subsidiaire si elles courent un risque réel de subir des atteintes graves dans leur pays, telles que la peine de mort, la torture, des traitements inhumains ou dégradants. La violence fondée sur le genre à l'égard des femmes est reconnue comme une forme de persécution par la Convention d'Istanbul. La Turquie s'est retirée de la convention en 2021, ce qui a suscité de nombreuses protestations. Le niveau de violence basée sur le genre et le nombre de féminicides sont élevés dans le pays, selon un rapport publié en novembre 2022 par la Fédération des associations de femmes Turques qui a recensé au moins 327 féminicides l'an dernier. Les victimes ont principalement été tuées par leur partenaire et des membres de leur famille. Ces derniers mois, plusieurs pays européens ont accordé le droit d'asile

à de nombreuses femmes et jeunes filles d'Afghanistan, conformément à une décision de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), selon laquelle elles sont menacées en raison des restrictions sévères imposées par les Talibans à leur encontre.

L'avis de Richard de la Tour, l'avocat général de la CJUE, n'est pas contraignant, mais il est influent et souvent suivi par la Cour. Sa décision concernant le cas présenté par la Bulgarie devra être suivi par la justice bulgare et sera contraignant pour les 27 États membres de l'Union européenne. La décision pourrait faire jurisprudence en Europe.

ALLEMAGNE

Des groupes de défense des droits de l'Homme et des associations caritatives à travers toute l'Allemagne, ont lancé une campagne appelant à abolir le régime de prestations sociales en vigueur depuis 30 ans pour les demandeurs d'asile. Ils dénoncent l'inégalité de traitement, prévue par la loi, entre les prestations perçues par les demandeurs d'asile et celles perçues par les citoyens allemands. Les étrangers touchent en effet moins d'aides. Cette différenciation persiste dans le nouveau système de prestations sociales, qui a remplacé en janvier l'ancien régime. Les ONG critiquent en particulier le fait que les aides financières sont souvent remplacées par des aides en nature (coupons, bons alimentaires...) pour les demandeurs d'asile. Cela constitue, selon elles, une discrimination. Par ailleurs, elles dénoncent des soins de santé limités pouvant entraîner des traitements médicaux inadéquats. Fin 2021, environ 400 000 personnes bénéficiaient d'une aide dans le cadre de la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile. Ce chiffre était en légère augmentation par rapport à l'année précédente, une première depuis 2015.

La loi mise en cause existe depuis 1993. Son objectif était de dissuader les arrivées en Allemagne en n'offrant aux migrants qu'un soutien social minimal. En 2012, ce texte a toutefois été contesté par la Cour constitutionnelle allemande. La haute institution a déclaré que "*la dignité humaine garantie au premier paragraphe de l'article 1 ne peut être relativisée par une politique migratoire*". En clair, les demandeurs d'asile doivent percevoir le même niveau d'aides que le reste de la population. Pourtant, entre 2014 et 2019, le gouvernement a continué de réduire les allocations versées aux demandeurs d'asile. Le gouvernement actuel a promis qu'il amenderait la loi pour se conformer à la décision de la Cour constitutionnelle. Pour autant, les ONG continuent le combat. Elles craignent aussi des violations des droits fondamentaux de l'enfant - comme le droit à l'égalité, à la santé et à l'intégrité physique. Des manifestations sont prévues en mai 2023, ainsi que le lancement d'une pétition. Celle-ci est déjà soutenue par plus de 155 organisations. Les signataires du texte réclament notamment l'accès pour tous les étrangers au marché du travail et à une couverture maladie universelle.

CROATIE – BOSNIE- HERZEGOVINE

La police croate refoule "*régulièrement, et souvent violemment*", des personnes migrantes vers la Bosnie-Herzégovine, pays frontalier de l'Union européenne. Ces refoulements "*à chaud*" se font sans évaluation de leur situation ou de leur vulnérabilité, ni prise en compte de leur souhait de demander l'asile, selon le rapport de Human Rights Watch paru mercredi 3 mai 2023 qui a eu des entretiens avec plus de 100 personnes, dont une vingtaine de mineurs non accompagnés. Certains exilés affirment s'être faits refouler des dizaines de fois. Comme la Croatie a rejoint l'espace Schengen en janvier 2023, la Bosnie-Herzégovine, situé aux frontières de l'UE, est devenu un important pays de transit depuis 2018 pour les candidats à l'asile européen. Lors de ces "pushbacks", la police croate ne prend pas la peine de se mettre en lien avec les gardes-frontières bosniens. Elle repousse simplement les exilés à un point frontalier, et leur intime de repasser de l'autre côté. D'un témoignage à l'autre, les refoulés ont dû "*traverser des rivières ou des ruisseaux, grimper sur des rochers ou se frayer un chemin à travers une forêt dense, souvent la nuit, et sans aucune idée de la façon d'atteindre la ville la plus proche*", rapporte HRW. "*Ils nous ont fait enlever nos vêtements. (...) Ils nous ont*

fouillés. Nous avons dit que nous voulions demander l'asile en Croatie. Nous avons dit que nous avons besoin de soins médicaux. Ils ont dit : "Partez". Ils nous ont expulsés sans tenir compte de notre situation. C'était la cinquième fois que cela nous arrivait", raconte une Camerounaise de 35 ans, refoulée en mai 2022. La nationalité la plus concernée par ces refoulements reste l'Afghanistan, suivie de près par le Pakistan. Une personne refoulée sur quatre est un ressortissant afghan, et le taux est quasiment le même pour les Pakistanais. Les migrants du Burundi sont ensuite les plus nombreux. La plupart des exilés interrogés par HRW avaient passé du temps en Turquie et en Grèce en tentant sans succès de s'y stabiliser. Puis, ils ont pris la route des Balkans en passant par la Bulgarie, Macédoine du Nord, Albanie, Kosovo, Montenegro, et Serbie.

Entre janvier 2020 et décembre 2022, le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) a dénombré au moins 30 000 refoulements. Un nombre forcément sous-estimé, puisqu'il dépend de ce que parviennent à collecter les ONG sur place. En 2022, le DRC a enregistré 606 personnes refoulées. Parmi elles, près de 70 enfants. Dont 41 mineurs non-accompagnés. Environ 13 % des refoulements enregistrés en 2022 concernaient des enfants, seuls ou en famille. Un Afghan de 15 ans, raconte un refoulement en avril 2023. La police croate lui aurait donné des coups de pied, volé "500 euros et tout le contenu de son sac à dos", avant de le refouler vers la Bosnie-Herzégovine. "Ils ont dit que s'ils nous attrapaient à nouveau, ils nous battraient pour de vrai." Un autre mineur de 17 ans, témoigne d'un vol de téléphone. "J'ai dit : 'Que faites-vous ? C'est mon téléphone.' Il a répondu : 'Oh, c'était le tien. Maintenant, il m'appartient.' Je ne comprenais pas ce qui se passait. J'ai commencé à crier et il m'a battu." La police aux frontières "vole ou détruit fréquemment des téléphones, de l'argent, des documents d'identité et d'autres biens personnels", affirme HRW. "Des traitements humiliants et dégradants", souvent à caractère "explicitement raciste", sont décrits. HRW juge aujourd'hui que l'Union européenne a versé des fonds pour la gestion des zones frontalières croates sans avoir de garantie suffisante que les droits humains y soient respectés. Les pratiques de refoulement "violent les interdictions internationales de la torture et d'autres mauvais traitements", de même que "les normes relatives aux droits de l'enfant", estime l'ONG. D'autres pratiques discutables ont cours, en parallèle des refoulements. D'une part, depuis le milieu de l'année 2022, la police croate émet des "arrêtés d'expulsion sommaires" intimant aux personnes de quitter, dans un délai de sept jours, l'Espace économique européen. Les migrants ayant témoigné auprès de HRW racontent qu'ils n'ont reçu ni traduction, ni information sur leurs droits en recevant ces arrêtés. D'autre part, il existe un accord de réadmission entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Les ONG observent une recrudescence, ces dernières semaines, du recours à cet accord. Rien qu'entre le 23 mars et le 6 avril 2023, les autorités croates ont transféré, dans ce cadre, 559 personnes dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Or, la Bosnie offre une protection quasi inexistante. Le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) décompte 46 demandes d'asile acceptés en 2022. Parmi ces 46 décisions positives, aucune n'a abouti à l'octroi du statut de réfugié. Toutes consistaient en des protections subsidiaires. Le HCR "déploie" cet état de fait : la protection subsidiaire reste "une option par défaut", qui "ne permet pas à la personne d'accéder au regroupement familial, aux documents de voyage ou à la naturalisation". Les réadmissions entre la Croatie et la Bosnie s'apparentent donc à des "expulsions sommaires massives", estime Human Rights Watch.

ESPAGNE

Pouvoir confirmer la mort d'un migrant même en l'absence de corps

Aux Canaries, lundi 24 avril 2023, deux personnes, en lien avec un anthropologue légiste au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont à la recherche des tombes de 14 des 24 victimes d'un naufrage survenu le 26 avril 2021. Les 10 autres corps ont été enterrés dans le cimetière de Candelaria. Comme pour toutes les victimes de naufrage sur la route des Canaries, un échantillon ADN a été prélevé sur les corps des victimes par l'institut médico-légal de San Cristobal. Un numéro a également été attribué à chaque corps et son emplacement dans le cimetière a été renseigné par

l'institut qui a fourni toutes ces informations à la Croix-Rouge espagnole. Devant les 14 tombes sans noms figure une petite plaque installée par l'association des Maliens de Tenerife. *"À toutes les personnes qui, un jour, ont quitté leur foyer à la recherche d'une vie meilleure"*. Sur la route des Canaries, environ 8 000 personnes sont mortes depuis 2018, sans document d'identité sur elles et sans possibilité de comparer leur ADN avec des membres de leur famille ; elles sont enterrées ici anonymement. Pire, des dizaines de bateaux n'arrivent jamais et les corps de leurs passagers sombrent au fond de l'océan. À des milliers de kilomètres des Canaries, des familles espèrent toujours des nouvelles et refusent souvent de se résigner à considérer leurs proches comme morts.

En septembre 2021, la Croix-Rouge espagnole a lancé le programme Migrants disparus pour tenter de surmonter cette impossibilité d'identification. Les recherches se font sur la base de la collecte des témoignages des survivants des naufrages et des familles de disparus. Il faut ensuite croiser les sources pour confirmer la présence de telle personne, dans tel bateau, tel jour. *"Les survivants sont interrogés dans la semaine qui suit leur arrivée"*. *"Parfois, nous interrogeons aussi les familles. Dans la plupart des cas, ce sont des proches installés en Europe qui appellent"*. La méthode a été créée par le CICR-Paris en 2019 à la suite du naufrage qui a fait 800 morts au large de la Libye en avril 2015. En 2021, les membres de ce "Catania pilot project" (du nom de la ville italienne Catania où ont été acheminés les survivants) sont venus aider le bureau de la Croix rouge espagnole des Canaries a entamé le même processus. En 2022, le programme est étendu à toute l'Espagne. Des Canaries, aux Baléares en passant par l'Andalousie, le principe est le même : être capable, grâce aux témoignages des survivants, de démontrer la mort d'une personne dite disparue, même en l'absence de corps.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge espagnole s'apprête à faire un pas supplémentaire dans cette direction grâce à un nouvel outil technologique, mis au point par le CICR et l'Institut national des sciences appliquées (Insa-Lyon). Baptisé SCAN (pour "Share, Compile and Analyse", partager, compiler et analyser), il doit permettre de partager en temps réel les informations sur ce qui est appelé *"un événement"*, c'est à dire un naufrage, un bateau arrivé au mauvais endroit, un canot arrivé sans certains passagers.... En somme, un projet de traversée qui a mal tourné.

"Les sources humaines sont partout", explique un ancien membre des équipes du Tribunal pénal international (TPI), qui forme les équipes de la Croix-Rouge espagnole à l'utilisation de ce nouvel outil. *"Avant, chacun faisait des listes dans son coin, maintenant on peut partager toutes les informations sur un 'événement' et les recouper via un même logiciel"*. Un algorithme se charge de son côté de vérifier les variables *"quatre fois par jour"* pour éviter tout risque de répétition. *"Pour ne pas enregistrer trois fois Mohammed, Muhammad et Mohamed, alors qu'il s'agit de la même personne"*.

Idéalement, l'anthropologue légiste aimerait que SCAN serve à mettre en relation tous les acteurs impliqués dans l'identification des personnes disparues en mer pour gagner en efficacité et en temps. Car la Croix-Rouge n'est pas la seule organisation à tenter d'établir le statut des personnes disparues sur la route des Canaries. Entre le Maroc et l'Espagne, **plusieurs associations, groupes de citoyens et pages Facebook relaient les recherches des familles.**

À Tenerife, c'est le président de l'association des Maliens de Tenerife, qui reçoit généralement les appels des familles qui cherchent un proche disparu. *"Quand les familles me contactent, je relaie l'information aux Maliens de Tenerife. Je leur demande s'ils ont eu des informations sur un naufrage et on s'échange les photos des personnes disparues sur WhatsApp"*, *"Généralement, la seule information que j'ai, c'est s'il y a eu un naufrage. Je ne peux pas confirmer l'identité de morts ou des disparus"*. Un bateau arrivé à Tenerife le 26 avril 2021 a fait figure d'exception. *"Il était parti de Mauritanie mais il a perdu sa route. Les survivants ont passé des jours sans eau, ni nourriture. Et plusieurs migrants sont morts. Leurs corps ont été jetés à la mer"*. Après plus de 20 jours en mer, le bateau a enfin touché la terre ferme. Seuls trois personnes n'ont pas péri. Parmi elles, un jeune Malien, a raconté la traversée. Il a identifié les corps qui se trouvaient dans le

bateau à son arrivée sur l'île. Le jeune homme a délivré le même témoignage à la Croix-Rouge espagnole. Les deux organisations auraient donc tout intérêt à mettre en commun leurs informations.

On espère qu'une meilleure identification des disparus forcera les autorités de leur pays d'origine à **délivrer des certificats d'"absence-disparition"** officiels aux familles de disparus. *"Des certificats d'État qui attesteraient que, même si on n'a pas de corps, une personne n'existe plus"*. Car de l'autre côté de l'Atlantique, les disparitions de la route des Canaries créent des vides dans les familles et empêchent les deuils. *"Il faut qu'une personne soit déclarée morte pour que son conjoint puisse se remarier, ou que la famille puisse vendre la maison etc. Pour que la vie reprenne."*

"Même si ce n'est pas parfait ici, c'est beaucoup mieux que tout ce que j'ai vécu", dit un malien de 27 ans qui est arrivé il y a une semaine sur l'île de Fuerteventura et a été transféré dans le camp de Canaria 50, sur Grande Canarie, trois jours plus tard. Parti du Mali il y a deux ans, il a connu la Libye puis l'Algérie, avant d'arriver au Maroc en février 2022. De là, il a tenté différentes options pour entrer en Espagne. *"Je suis passé à Melilla mais j'ai été expulsé vers le Maroc. Quelques mois plus tard, je suis entré à Ceuta mais j'ai aussi été expulsé. Alors je suis parti vers Tan-Tan. Là-bas, j'ai travaillé et j'ai fini par monter sur un canot pour rejoindre les Canaries"*. Les centres d'hébergement pour hommes seuls des îles Canaries –Canaria 50 et Las Raices– sont remplis de jeunes hommes originaires d'Afrique subsaharienne et de Marocains qui ont voulu fuir les difficultés de leur pays. Quelques 445 personnes sont arrivées au cours de la semaine du 17 avril 2023 sur plusieurs îles de l'archipel. Un nombre en hausse par rapport aux semaines précédentes et qui serait lié à la fin du mois de ramadan et à de bonnes conditions climatiques. Mais cette hausse est temporaire, car le nombre général des arrivées de bateaux d'exilés aux Canaries est globalement en baisse. Début avril, un bilan du ministère espagnol de l'Intérieur indiquait une baisse de 63 % d'arrivées au premier trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022. Pour un conseiller sur les migrations auprès de la vice-présidence du gouvernement des Canaries, le début de cette baisse remonte à mars 2022. Au moment où l'Espagne annonçait soutenir officiellement la position du Maroc sur le Sahara occidental. Depuis le Maroc annonce le renforcement des patrouilles de la marine marocaine en mer et plus de vigilance aux abords des enclaves de Ceuta et Melilla. Sur les côtes marocaines, Rabat s'engage à intercepter les exilés susceptibles de prendre la mer et de les renvoyer dans le centre du pays, dans la région de Ouarzazate, loin des plages. Les autorités marocaines remplissent donc leur part du contrat : empêcher les migrants de rejoindre l'Espagne. Mais cela ne se fait pas à n'importe quel prix, à terre, comme en mer : *"Contrairement au Salvamento marítimo espagnol qui est un vrai service de secours, la marine marocaine n'a pas vocation à sauver des vies"*.

Si la marine intercepte régulièrement des centaines d'exilés en mer, de nombreuses embarcations disparaissent aussi dans l'océan Atlantique. L'une de ces *"embarcations fantômes"* a été retrouvée en mai 2021 sur l'île de Tobago, dans les Caraïbes. *"Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au moins 1 109 personnes sont mortes ou ont disparu sur la route Atlantique en 2021. D'autres estimations sont plus élevées. Caminando Fronteras a enregistré plus de 4 000 morts ou disparus sur la même route en 2021, avec au moins 20 bateaux manquant après avoir quitté la Mauritanie. "Les autorités marocaines sont insatiables dans leurs demandes, sur le Sahara occidental, sur les accords commerciaux, sur les contreparties financières... Et l'Espagne accepte". "Le plus important pour l'Espagne, c'est que les migrants restent au Maroc, à n'importe quel prix"*.

Pourtant, depuis les côtes marocaines, les tentatives de départs de jeunes Subsahariens et Marocains ne faiblissent pas. Les premiers décrivent des conditions de vie de plus en plus difficiles au Maroc qui les poussent à partir. Un Guinéen de 27 ans, affirme que les actes de racisme et les agressions de personnes noires sont en forte augmentation au Maroc. *"J'ai passé 3-4 ans au Maroc. J'ai notamment travaillé dans un centre d'appels [...] Au départ, je ne pensais pas partir mais la vie est vraiment devenue plus difficile là-bas. La veille de mon départ, un enfant m'a craché au visage dans la rue"*. *"Nous sommes parti de Tan-Tan et sommes restés pendant deux jours dans le bateau. De l'eau entrain, nous n'avions plus de carburant. Je ne pensais pas que la traversée allait se passer*

comme ça. J'y repense tout le temps quand je dors", explique ce jeune diplômé en informatique qui a dû quitter son pays en 2017 où il était menacé en tant qu'homosexuel.

Deux jeunes Marocains travaillaient dans le commerce de fruits dans leur pays et ont décidé de partir sans en informer leurs familles. Ils ont quitté la côte marocaine, dans les environs de Laayoune, et sont arrivés aux Canaries après cinq jours en mer. Comme c'est la procédure dans l'archipel, ils ont d'abord passé 72 heures dans les locaux du Centre d'accueil temporaire pour étrangers (CATE). Ils y ont été interrogés par la police sur les conditions de leur voyage et la présence à bord d'un passeur ou non. Puis ils ont été envoyés dans le centre d'hébergement de Las Raices où ils vont passer plusieurs mois avant de pouvoir gagner l'Espagne continentale. À Tenerife, ils ont échappé à l'envoi en CIE. Mais les difficultés ne sont pas terminées pour eux pour autant. *"Je suis conscient que je vais devoir vivre quelques années de souffrance ici, dit l'un. Mais après, j'espère qu'une nouvelle vie pourra commencer."*

Certains migrants marocains et sénégalais sont envoyés en Centre d'internement pour étrangers (CIE) en vue d'être expulsés vers leurs pays d'origine. *"Seules ces deux nationalités sont concernées"*, mais il n'existe aucun critère clair déterminant quelles personnes y sont envoyées. *"Les femmes et les enfants ne sont pas envoyés en CIE. Pour le reste, cela dépend de votre nationalité et de s'il y a des places disponibles"*. À Tenerife, Yassine et Saïd ont échappé à l'envoi en CIE. Mais les difficultés ne sont pas terminées pour eux pour autant. *"Je suis conscient que je vais devoir vivre quelques années de souffrance ici, anticipe Yassine. Mais après, j'espère qu'une nouvelle vie pourra commencer."*

GRECE

Mardi 2 mai 2023, **39 migrants**, (de 13 hommes, 11 femmes et 15 enfants), sont arrivés mardi près de Pythion, sur un îlot du **fleuve Evros** qui sert de point de passage de la Turquie vers la Grèce. Vers 20h30, Alarm Phone a reçu un appel téléphonique du groupe de migrants en détresse. *"Plusieurs enfants du groupe ne sont pas en bonne santé. Un [enfant] aurait un problème cardiaque et un autre aurait été empoisonné"*. *"Ils ont passé la nuit sur l'îlot, privés de nourriture et d'eau courante. Ils sont désespérés"*. Les migrants veulent déposer une demande d'asile en Grèce. Alarm Phone a tenté de contacter à plusieurs reprises les autorités grecques, la police aux frontières européenne Frontex ainsi que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Après plus de 48 heures les 39 migrants ont été secourus, a indiqué, jeudi 4 mai 2023, la police grecque. Les secours leur ont remis de la nourriture et des vêtements et les exilés ont été acheminés vers le centre d'hébergement de la ville d'Orestiada, à l'extrême nord-est de la Grèce.

Dans cette zone sauvage et inhabitée, les dangers sont nombreux. *"Beaucoup de ces personnes traversent l'Evros en hiver. L'eau monte, les courants sont forts, il y a énormément de branchages. Ils se noient"*, selon un médecin légiste grec qui exerce dans la région. D'autres meurent d'hypothermie : *"ceux qui arrivent à faire la traversée de l'Evros en ressortent trempés. Ils se perdent ensuite dans les montagnes alentours. Ils se cachent des forces de l'ordre. Ils meurent de froid"*. En Grèce, le fleuve Evros est contrôlé exclusivement par l'armée. Dans cette zone où la juridiction est floue, les refoulements illégaux vers la Turquie se sont multipliés depuis la crise migratoire de 2020, souvent sans examen de la demande d'asile. Selon le collectif d'ONG Border violence monitoring network, plus de 4 000 personnes ont été expulsées illégalement durant l'année 2021. *"Il y en a certainement beaucoup plus, mais de nombreuses personnes ne parlent pas. Elles ont peur"*. Dans la quasi-totalité des cas, des pushbacks sont accompagnés de violences, de traitements dégradants ou de vols d'argent et de bijoux. L'obstacle naturel n'empêchant pas les passages, la Grèce a fortement militarisé sa frontière terrestre avec la Turquie depuis 2020. Le gouvernement a construit un mur de 37,5 kilomètres de long et 5 mètres de hauteur, hérissé de barbelés, et doté de caméras de surveillance et de canons à bruit, le tout censé dissuader les migrants de traverser le fleuve. Près de 850 militaires

grecs soutenus par des forces de Frontex patrouillent quotidiennement la zone pour empêcher les franchissements illégaux. Il n'y a plus d'habitants ni d'ONG dans la zone. Selon le ministre grec des Migrations, la Grèce a bloqué l'entrée de plus de 150 000 migrants en 2022. Le contrôle des frontières est présenté comme une des grandes priorités du gouvernement conservateur grec arrivé au pouvoir en 2019. À terme, l'objectif serait de clôturer l'ensemble des 220 km de frontière de l'Evros, afin de la rendre totalement hermétique.

L'ONG Refugee Support Aegean (RSA) vient de publier un rapport accablant sur les camps à accès fermé et contrôlé des îles grecques, qui représentent « *des trous noirs pour les droits humains fondamentaux des demandeurs d'asile* ». « *Dans les Centres d'accès fermé et contrôlé (CCAC) de Samos, Kos et Leros - dont la construction a été financée à 100% par l'Union européenne - ainsi que ceux de Lesbos et Chios, les demandeurs d'asile et leurs enfants vivent dans des zones reculées avec des mesures de sécurité et de surveillance disproportionnées, confrontés à des comportements violents signalés par les autorités de sécurité et à des lacunes importantes en matière d'assistance juridique, de soins médicaux et d'interprétation* ».

Les réfugiés sont de plus en plus demandés dans le secteur du tourisme, a souligné une sociologue lors d'un Salon de l'emploi à Thessalonique. « *D'habitude, les entrepreneurs du tourisme se tournent vers les réfugiés en juillet, mais cette année, ils ont commencé à recruter dès avril, en raison du manque drastique de main d'œuvre.* » Organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'ONG Solidarity Now, ce Salon de l'emploi a réuni des dizaines de réfugiés, qui ont eu l'occasion de rencontrer les représentants de quinze entreprises de nombreux secteurs différents. Outre le tourisme, il existe une forte demande de **main-d'œuvre dans le secteur agricole** ainsi que dans l'industrie de la construction. « *En septembre dernier, la Chambre d'agriculture de Halkidiki cherchait 1000 personnes pour la récolte, mais parce que le travail n'a duré que deux mois et que les distances étaient longues pour les réfugiés, qui vivent principalement dans des camps, très peu ont répondu* ».

Les **réfugiés sont de plus en plus demandés dans le secteur du tourisme**, a souligné la sociologue Mary Asvesta lors d'un Salon de l'emploi à Thessalonique. « *D'habitude, les entrepreneurs du tourisme se tournent vers les réfugiés en juillet, mais cette année, ils ont commencé à recruter dès avril, en raison du manque drastique de main d'œuvre.* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-demieres-info>

ITALIE

Un **réseau de passeurs** a été démantelé en Italie mercredi 26 avril 2023, a annoncé la police italienne. Ils auraient fait passer "*des centaines de personnes*" de l'Afrique à l'Europe, et surtout en France. Quelque **17 personnes**, principalement originaires d'Afrique de l'Ouest et résidant en Italie, ont été **interpellées** dans le cadre de l'enquête. "*La police (...) a arrêté 11 citoyens de la Côte d'Ivoire, un du Mali, quatre de Guinée et un du Burkina Faso (...) soupçonnés d'association de malfaiteurs visant à favoriser l'immigration clandestine*". Mais huit autres mandats d'arrêt contre des citoyens ivoiriens et guinéens n'ont pu être exécutés. D'après les premiers éléments de l'enquête, les passeurs faisaient traverser les migrants **d'Italie vers la France**, principalement en train ou en voiture, plus rarement par la montagne. Pour effectuer le voyage depuis l'Afrique, le réseau faisait payer entre **200 et 1 200 euros** à ses clients, hommes, femmes ou nouveau-nés. Ces hommes sont aussi soupçonnés d'avoir marchandé des relations sexuelles avec les femmes pour payer le passage, ce qui démontre "*l'extrême vulnérabilité des migrants de sexe féminin*", a dénoncé la police italienne. Cette opération de la police intervient dans un contexte tendu en Italie, alors que le gouvernement a déclaré le 11 avril 2023 l'état d'urgence pour une durée de six mois face à la forte hausse d'arrivées de migrants par la mer. **Quelque 31 000 personnes** ont débarqué à **Lampedusa depuis le début de l'année**, contre environ **8 000 à la même période lors des deux années précédentes**. Bien que médiatisés, **les coups de filets contre les passeurs restent peu efficaces** en comparaison au nombre de passages illégaux en Europe, et notamment en France. En **2022, près de 330 000 passages illégaux**

ont été enregistrés en Europe, selon Frontex, **soit 64% de plus qu'en 2021**. Un niveau jamais atteint depuis 2016. Rien qu'à Oulx, point de passage entre l'Italie et la France dans les Alpes, le refuge "Fraternita Massi" a enregistré 15 000 passages de migrants dans ses murs en 2022.

Lampedusa

Le ministère de l'Intérieur italien a demandé **jeudi 27 avril 2023** à l'île **d'accroître la capacité de son centre d'accueil de 850 places**. Il atteindra au total 1 250 places, contre environ 400 aujourd'hui. Ce projet d'agrandissement sera financé grâce aux cinq millions d'euros débloqués en urgence par le gouvernement italien pour "*décongestionner*" le hotspot, au bord de l'implosion. Jeudi matin, on comptait 2 705 personnes dans la structure, contre une capacité officielle de 400 places. Mercredi 26 avril 2023, pas moins de 1 078 personnes réparties dans 20 bateaux ont atteint Lampedusa, ce qui a encore accentué la surpopulation de cette île de 6 000 habitants. Outre l'augmentation de la capacité du centre d'accueil, le gouvernement envisage de déployer des navires et des avions militaires pour envoyer les migrants vers le continent. Une grande opération de transfert **impliquant la marine, l'armée de l'air, la police, les garde-côtes et un ferry régulier**, a permis **de déplacer 2 900 personnes** ces derniers jours. Un premier groupe de 389 migrants était déjà parti par ferry vers Porto Empedocle, en Sicile, mercredi soir.

Le gouvernement prévoit un examen accéléré des demandes d'asile afin de faciliter les procédures de rapatriement vers des pays sûrs. Il a aussi envisagé d'augmenter les places en centre de rétention du pays pour renforcer les expulsions des personnes non éligibles à l'asile. L'exécutif souhaitait enfin la création d'un centre dans chaque région du pays. Malgré ces multiples annonces, il semblerait que le gouvernement italien n'ait toujours pas trouvé de solution durable face à l'afflux de migrants constaté ces dernières années.

Cette semaine, les traversées de la Méditerranée se sont multipliées depuis les côtes tunisiennes. **Lundi 24 avril 2023**, plus de 1 200 migrants répartis dans 35 bateaux ont été secourus par les garde-côtes italiens. Une vingtaine de personnes restent en revanche portées disparues, a rapporté le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Les 36 survivants du premier naufrage ont affirmé aux garde-côtes italiens que 19 personnes à bord de leur bateau étaient mortes après avoir chaviré. Trois autres personnes seraient mortes dans un deuxième incident.

Par ailleurs, la Première ministre italienne a rencontré son homologue britannique, jeudi à Londres, avec lequel elle a abordé le sujet de la lutte contre l'immigration clandestine.

Les arrivées ne faiblissent pas **à Lampedusa**. Environ **2 000 personnes** ont débarqué au cours **du week-end 6-7 mai 2023** sur l'île, dont 1 326 pour la seule journée de samedi 6 mai 2023. "*499 ont quitté la Libye sur sept bateaux : depuis Zouara, Sabratha, Tripoli et Tadjoura*", ou depuis la Cyrénaïque. "*Il s'agit peut-être d'une coïncidence mais cela survient juste après la rencontre bilatérale Italie-Cyrénaïque* ", le 4 mai 2023 à Rome, entre la Première ministre italienne et le général qui contrôle l'est de la Libye. Ils ont évoqué la question des départs de migrants depuis la Libye vers l'Italie. Vendredi 5 mai 2023, près de 250 migrants avaient atteint l'île italienne sur sept embarcations. La veille, un bateau de sept mètres, parti de Sfax, en Tunisie, s'était renversé au large de Lampedusa. Un navire de La Guardia di Finanza a pu secourir 46 naufragés, dont 12 femmes et cinq mineurs, mais une femme guinéenne est morte. Quelque 1 425 personnes se trouvaient encore dimanche dans le seul centre d'accueil de Lampedusa, d'une capacité de 400 places. 349 migrants avaient déjà été transférés la nuit précédente en ferry vers Porto Empedocle, en Sicile.

Le décret Cutro trouve son nom dans une ville de Calabre tristement connue après le naufrage d'une embarcation de migrants le 26 février 2023. Plus de 80 personnes, parties de Turquie, y avaient perdu la vie. **La nouvelle loi**, publiée au journal officiel italien vendredi 5 mai 2023, prévoit une série de mesures qui **restreint les droits des exilés**, selon les opposants au texte. Les principales

dispositions adoptées par le pouvoir sont les suivantes.

- **Restreindre les permis spéciaux**

Le gouvernement souhaite restreindre la "protection spéciale", un titre de séjour accordé aux migrants ne pouvant pas bénéficier de l'asile ou de la protection subsidiaire, mais qui sont exposés à des risques humanitaires (comme des catastrophes naturelles...). Elle permettait d'obtenir un permis de séjour de deux ans. Ce permis avait été introduit par le décret Lamorgese de 2020 (du nom de l'ancienne ministre de l'Intérieur), suite à une condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Entre 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires de cette "protection spéciale" avait augmenté de 736 %. Avec le décret Cutro, les conditions pour obtenir cette protection spéciale sont désormais drastiques. Seule une minorité de personnes pourront en bénéficier, dont les migrants victimes de "*pathologies particulièrement graves, qui ne peuvent pas être traitées de manière adéquate dans le pays d'origine*". Cette mesure, la plus importante du décret, doit cependant être réécrite. En effet, elle a été **rejetée car non conforme à la Constitution** italienne.

- **Lutter contre les passeurs**

Le décret introduit un nouveau type de délit : *celui de "morts et blessures dues au trafic de migrants clandestins"*. Les peines visant les passeurs peuvent désormais aller jusqu'à 30 ans de prison ferme si une ou plusieurs personnes meurent lors de la traversée de la Méditerranée. Le texte renforce les peines prévues à l'encontre de toute personne qui "*favorise, dirige, organise, finance ou effectue le transport d'étrangers sur le territoire de l'État*".

- **Faciliter les expulsions**

Les migrants considérés comme illégaux pourront être maintenus plus longtemps dans les centres de rétention : la **durée maximale de rétention est portée de 120 à 135 jours**. Le gouvernement veut également construire un "*centre de rétention pour rapatriement*" (CPR) dans les 20 régions du pays. On dénombre actuellement 10 sites, pour une capacité totale de 1 500 places. Par ailleurs, Rome a actualisé sa liste de pays sûrs - ceux où les migrants peuvent être renvoyés plus facilement. Ainsi, le Nigeria, l'Algérie, le Sénégal, le Maroc, la Tunisie ou encore la Gambie sont désormais considérés comme des États sûrs par l'Italie.

- **Réduire les droits des demandeurs d'asile**

Avec la nouvelle loi, l'accueil dans le dispositif Sai (Système d'accueil et d'intégration) sera réservé uniquement aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié et non plus également aux demandeurs d'asile. Ils pourront toutefois toujours avoir accès à des hébergements. Avec Sai, les étrangers pouvaient avoir accès à des services juridiques, sociaux, sanitaires et éducatifs comme des cours d'italien pour les adultes ou d'intégration scolaire pour les mineurs. Ce ne sera désormais plus le cas.

- **Limiter les arrivées**

La nouvelle loi prévoit des **quotas en matière de titre de séjour travail** pour les trois prochaines années. En 2023 par exemple, Cutro vise à délivrer 82 000 visas. Et ce alors que cette année, le secteur entrepreneurial a déjà reçu 250 000 demandes de permis de travail.

LITUANIE

La Lituanie s'apprête à voter une nouvelle loi controversée sur l'immigration. Le texte, qui devrait être adopté mardi 25 avril 2023 par l'Assemblée lituanienne, inquiète les défenseurs des droits. Elle va permettre à tous les **citoyens "volontaires"** du pays d'effectuer des patrouilles aux frontières avec la Biélorussie. Les étrangers membres d'autres États de l'Union européenne pourront aussi épauler les garde-frontières, sous plusieurs conditions – parler un peu la langue nationale, avoir

une résidence en Lituanie, être majeur et ne pas servir auprès d'autres garde-frontières. Les patrouilleurs "volontaires" auront le **droit d'utiliser la "coercition" contre les migrants** qui tentent de franchir la frontière. En clair, les citoyens pourront faire usage de la force pour repousser, dans une bande de 5 km, les exilés entrés illégalement sur le sol lituanien. Ils pourront aussi procéder à des arrestations. Selon l'association *Global Lithuanian Leaders* : "*Il y a de très gros risques de dérapages car ces personnes, qui ne sont pas bien formées, ni entraînées, devraient être armées*". Dans le même temps, la loi légalise les **refoulements aux frontières**. Dans un rayon de 5 km, les militaires seront autorisés à renvoyer côté biélorusse les exilés. Le texte prévoit cependant une exception pour les personnes fuyant un conflit armé ou des persécutions. Mais cette disposition ne convainc pas les détracteurs du projet. Comment faire la différence au premier regard entre une personne non éligible à l'asile et un exilé pouvant bénéficier d'une protection ? "*C'est un service de l'immigration et non pas un garde-frontière dans la forêt qui est compétent pour déterminer si une personne fuit des persécutions, telles qu'elles sont définies par la Convention relative au statut de réfugiés*", pour la directrice du bureau du Défenseur des droits au Parlement lituanien. Le 20 avril 2023, Amnesty international exprime son inquiétude, parlant d'un jour "*sombre pour la justice lituanienne*". "*En codifiant ce qui est illégal et en renvoyant de force les réfugiés et les migrants vers des endroits où ils risquent d'être torturés et maltraités, le gouvernement bafoue leurs droits et les obligations internationales de la Lituanie*". Renvoyer une personne dans le pays frontalier sans lui laisser la possibilité de déposer l'asile est contraire à la Convention de Genève, signée par ce petit pays balte. Les expulsions collectives sont aussi interdites par le droit international, comme le rappelle Amnesty. L'été dernier, l'ONG avait révélé que les garde-frontières lituaniens ont soumis les exilés venus de Biélorussie à des "*milliers de refoulements violents (...)*". Environ 20 000 personnes ont été expulsés manu militari dans le pays voisin depuis août 2021. À la même période, Vilnius a débuté la pose de barbelés à la frontière avec son voisin biélorusse. Ce mur de 4 mètres de haut et de 550 km a été achevé fin 2022. Équipé de système de vidéosurveillance, il vise à freiner les arrivées de migrants. En tout, 4 200 personnes seraient venues illégalement en Lituanie entre fin 2021 et fin 2022.

PAYS-BAS

Le **Conseil d'État des Pays-Bas** a jugé, mercredi 26 avril 2023, que le gouvernement néerlandais ne pouvait **pas renvoyer de demandeurs d'asile en Italie**. Ces derniers risqueraient de se retrouver dans une "*situation de maltraitance matérielle*", en violation des droits humains, a jugé le Conseil d'État, saisi de la situation de deux exilés. "*Les autorités italiennes elles-mêmes ont indiqué (...) que les transferts vers l'Italie ne sont pas possibles en raison du manque de structures d'accueil*". Les plaignants pourraient se retrouver dans une situation "*qui les empêche de subvenir à leurs besoins fondamentaux tels que le logement, la nourriture et l'eau courante*". Le 5 décembre 2022, le gouvernement italien avait en effet annoncé une "*suspension temporaire*" des transferts Dublin. Donc : plus de feu vert donné aux renvois vers l'Italie de demandeurs d'asile entrés dans l'Union européenne via l'Italie. **Le règlement Dublin** est ainsi au cœur des dossiers étudiés par le Conseil d'État néerlandais. L'un des plaignants, né en 1990, de nationalité nigériane, demande, entre 2014 et 2018, l'asile successivement en Italie, en Suisse et en Autriche. En juillet 2022, il dépose un dossier de protection aux Pays-Bas. Celui-ci est rejeté en décembre, en vertu du règlement de Dublin, qui implique que le premier pays européen d'enregistrement - l'Italie, donc - est responsable de la demande d'asile. Le second plaignant dit avoir la nationalité érythréenne et être né en 2006. Fin janvier 2022, il entre dans l'UE via l'Italie. Il parvient à rejoindre les Pays-Bas et y dépose une demande d'asile en mars... Également rejetée, fin novembre, au nom du règlement de Dublin. Ces deux décisions des Pays-Bas de **ne pas traiter leurs demandes d'asile ont été qualifiées d'illégal**es par le Conseil d'État. Le jugement rendu par la plus haute juridiction administrative "*n'aide vraiment pas*", a réagi le secrétaire d'État néerlandais à l'Asile et la Migration. Même si "*l'Italie est bien sûr un pays important, où beaucoup de gens entrent*". Plusieurs États européens, dont les Pays-Bas, la France, l'Allemagne ou encore la Belgique, ont demandé en mars 2023 à l'Italie de respecter

l'application du règlement Dublin. En plus de l'annonce sur la suspension des transferts, le 11 avril 2023, l'Italie a instauré l'état d'urgence pour 6 mois. Un fonds de cinq millions d'euros doit être créé, notamment pour "*décongestionner*" le centre d'accueil surpeuplé **de Lampedusa**. Les autorités italiennes comptent mettre en place "*de nouvelles structures, adaptées à la fois à l'hébergement, au traitement et au rapatriement des migrants qui ne remplissent pas les conditions requises pour rester en Italie*". L'état d'urgence "*va autoriser le gouvernement d'extrême droite de Meloni à rapatrier rapidement ceux qu'elle considère comme étant des migrants illégaux. Cela va avoir des conséquences dévastatrices en termes de droits humains*", avait alors mis en garde la directrice associée du think-tank américain Atlantic Council en charge de l'Afrique du Nord.

EUROPE

ROYAUME-UNI

Alors que le Soudan se trouve au bord de la guerre civile, la ministre de l'Intérieur britannique, a averti mercredi 14 avril 2023 que **les migrants soudanais qui arriveraient au Royaume-Uni après une traversée de la Manche par bateau seraient** considérés comme étant "*venus illégalement*". Ceux-ci pourraient être détenus **et envoyés au Rwanda** dans le cadre du projet de **loi sur la migration illégale** du gouvernement. Ce texte controversé a été **adopté en troisième lecture** mercredi 26 avril 2023 par les députés, à 289 voix contre 230. Il doit encore être voté à la chambre des Lords, où il pourrait rencontrer une plus grande opposition et être modifié ou retardé. Quant à l'accord avec le Rwanda, il est suspendu et étudié en appel par la justice britannique. "*Il n'y a aucune bonne raison pour quiconque de monter sur un canot et de traverser la Manche à la recherche d'une nouvelle vie au Royaume-Uni*" selon la ministre. En début de semaine, elle avait aussi comparé les migrants à des trafiquants de drogue : "*Nous constatons des niveaux accrus de criminalité en ce qui concerne les personnes venues par bateaux, liés au trafic de drogue, à l'exploitation, à la prostitution*". Elle a exclu toute ouverture d'une voie sûre et légale permettant aux **demandeurs d'asile au Soudan de trouver refuge au Royaume-Uni**. C'est ce qui avait pu être fait dans le cas de l'Ukraine, ou de l'Afghanistan, ces deux dernières années. "*Si vous fuyez le Soudan pour des raisons humanitaires, il existe différents mécanismes que vous pouvez utiliser. Le HCR est présent dans la région et c'est le bon mécanisme par lequel les gens doivent faire une demande s'ils veulent demander l'asile au Royaume-Uni*". Aussitôt, le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés a réagi, rappelant que contrairement à la déclaration de la ministre de l'Intérieur, il n'existe "*aucun mécanisme*" permettant de demander l'asile au Royaume-Uni par son intermédiaire. "*Il n'y a pas de visa d'asile ni de 'file d'attente' pour le Royaume-Uni*", a expliqué l'agence onusienne. L'organisation a ajouté qu'une "*majorité écrasante*" de migrants sur le sol soudanais n'a pas accès à des itinéraires sûrs et légaux vers le Royaume-Uni. Il n'existe pas, en effet, de possibilité de demander l'asile depuis le sol soudanais. Le chaos actuel à Khartoum rend difficile l'accès aux administrations susceptibles de délivrer des visas. Un cessez-le-feu fragile est actuellement en place au Soudan. Depuis le 15 avril, les armées du général dirigeant du Soudan, et son adjoint devenu rival, s'affrontent. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les violences ont déjà fait au moins 459 morts parmi les civils. La population se réfugie en priorité dans les pays voisins. **En 10 jours, déjà 20 000 personnes ont trouvé refuge sur le territoire frontalier du Tchad**. "*Notre objectif, d'abord et avant tout, en ce moment, et en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une situation qui évolue rapidement et d'une situation complexe, est de soutenir les ressortissants britanniques*", a défendu la ministre britannique. Plusieurs centaines de citoyens britanniques ont été rapatriés par avion depuis le sol soudanais, mais près de 2 000 sont encore enregistrés dans le plan d'évacuation britannique. Quant aux Soudanais, près de 4 000 d'entre eux ont traversé la Manche depuis 2020 par bateau. Ils sont déjà la huitième nationalité à utiliser cette route maritime. La crise au Soudan risque d'augmenter ces traversées. "*Plutôt que*

d'accueillir des réfugiés fuyant une guerre dangereuse, ce gouvernement cruel et insensible leur claque la porte au nez en ne mettant pas en place des voies d'asile sûres et légales sur mesure - ce qui risque de faire encore plus de victimes sur de petits bateaux dans la Manche", s'est inquiété une députée du parti écologiste. Celle-ci a qualifié l'idée que des demandeurs d'asile soudanais puissent être expulsés vers le Rwanda de *"tout à fait terrifiante"*.

Le Royaume-Uni a achevé **les évacuations de ses ressortissants du Soudan** la semaine passée. Une opération déjà fortement critiquée dans le pays, pour sa lenteur, son absence de communication et sa désorganisation. Mais les défenseurs des migrants dénoncent aujourd'hui une **approche raciste** de la part de Londres. Contrairement à ce qui avait pu être mis en place en Ukraine au début du conflit, les Soudanais voulant fuir leur pays n'ont aucun moyen d'accéder au Royaume-Uni par des voies légales et sûres pour fuir les violences. Près de 300 000 Ukrainiens ont pu rejoindre le Royaume-Uni depuis quinze mois. Un autre programme d'asile, dédié aux Afghans dans la foulée du retour des Talibans au pouvoir, devait permettre à 20 000 personnes de trouver refuge dans le Royaume-Uni – ils ne sont que 22 à en avoir bénéficié. Par conséquent, pour la responsable du réseau du droit migratoire, le Royaume-Uni a créé une **ségrégation dans son système de refuge**. *"Il est clair qu'il n'y a plus une once de compassion envers les réfugiés " ; "le gouvernement définit sa politique migratoire selon des critères racistes"*, selon la directrice de la politique pour le Conseil au bien-être des migrants. Le gouvernement britannique a répliqué dimanche 7 mai 2023, estimant qu'il ne faut pas *"comparer la souffrance de différents groupes de migrants"* et indiquant vouloir concentrer les efforts sur une solution diplomatique et humanitaire au Soudan.

Plusieurs passeurs ont été condamnés, mercredi 10 mai 2023, à des peines de prison ferme dans le cadre d'un long procès sur des passages illégaux de migrants au Royaume-Uni. Les exilés étaient transportés à l'arrière d'un camion frigorifique depuis la Normandie, en France, jusqu'à Portsmouth, dans le sud de l'Angleterre. Deux membres de l'organisation sont toujours en fuite : le chef présumé du groupe, Goran Jalal, 37 ans, originaire de Bradford (nord de l'Angleterre). Et Hemin Ali Salih, 37 ans, originaire de Manchester. Il a été reconnu coupable d'avoir tenté d'utiliser le réseau criminel de Goran Jalal pour faire passer clandestinement un parent à lui en Grande-Bretagne. Salih s'est enfui avant le début du procès. Et Jalal a réussi à déjouer la surveillance des autorités. Tous deux sont activement recherchés par la National Crime Agency (NCA). *"Des mandats d'arrêt ont été émis contre eux, et nous n'aurons pas de répit tant qu'ils ne seront pas en détention"*, a déclaré l'un des commandants de la NCA. D'autres membres du réseau ont également été reconnus coupables de trafic d'êtres humains par le tribunal de Bournemouth (Dorset). Ils ont été respectivement condamnés à des peines de trois ans et deux ans et demi. Parmi les autres accusés se trouve un chauffeur routier roumain de 31 ans. Il a été condamné en avril dernier à neuf ans de prison. Son rôle : utiliser son camion pour effectuer les traversées depuis la Normandie jusqu'à Portsmouth. La justice a également mis derrière les barreaux deux autres travaillaient dans le même réseau qui ont aidé à l'organisation des traversées. Le premier a été condamné en avril à quatre ans et demi de prison et le second à cinq ans de prison. Le commandant de la branche de la NCA, a rappelé que *"les passeurs risquent des vies, c'est pourquoi les cibler est une priorité pour la NCA. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour perturber et démanteler les réseaux criminels impliqués. Ces hommes font passer le profit avant les gens. Ils étaient heureux de mettre des migrants vulnérables à l'arrière de camions pour de longues traversées maritimes de la Manche, et je suis ravi qu'ils soient maintenant derrière les barreaux"*.

ONU - ORGANISATION INTERNATIONALE

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés va **fermer trois bureaux** dans la sous-région cette année : deux bureaux au **Cameroun et un au Gabon**. L'agence justifie sa décision par un manque de moyens financiers. L'an passé, le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés

page51

(HCR) au Cameroun avait demandé 130 millions de dollars et n'en a reçu que 45 millions. Le HCR a dû faire des choix douloureux, explique le représentant de l'agence au Cameroun. Le bureau de Touboro, dans le nord près de la frontière centrafricaine, va ainsi devoir fermer alors qu'il était le point focal pour 42 000 réfugiés centrafricains. Mais les fonds humanitaires diminuent. Au Cameroun, le HCR s'occupe de la protection de 480 000 réfugiés, principalement Centrafricains (environ 320 000) qui se concentrent sur le versant Est de l'Adamaoua et du nord, et Nigériens (126 000) principalement dans l'extrême-nord et dans le versant ouest de la région nord. L'autre bureau du HCR qui va fermer en 2023 au Cameroun est celui de Buéa, dans le sud-ouest dans lequel l'agence s'occupait des déplacés des régions anglophones. Le troisième bureau est celui de Libreville au Gabon où le nombre de réfugiés a beaucoup baissé en 10 ans. Ils ne sont plus que quelques centaines selon Olivier Beer.

ASIE

La Turquie, les réfugiés et les élections présidentielle

L'un des quatre candidats à l'élection présidentielle du 14 mai 2023 en Turquie, ultranationaliste, leader de l'alliance ATA, une coalition de partis nationalistes, a des chances minimales : moins de 2,5 % dans les sondages. *"Je vous promets que nous renverrons les Syriens dès que possible. Nous ne permettrons pas qu'un autre Turc soit assassiné par un Syrien"* répond-il à l'homme, en colère qui a perdu son frère, un ouvrier dans le secteur du textile, abattu par un ressortissant syrien lors d'une altercation entre deux groupes. Mais l'alliance ATA n'est pas la seule formation à attiser un sentiment anti-réfugiés lors de cette campagne. À l'exception d'une coalition de gauche pro-kurde, toutes les autres formations se sont engagées à renvoyer immédiatement les ressortissants syriens si elles remportent les élections.

Le chef de file du Parti républicain du peuple et à la tête de la principale alliance de l'opposition, prône également la fermeté. Il en a d'ailleurs fait sa priorité depuis des années. S'il remporte le scrutin, il promet de négocier le retour des Syriens avec le régime de Damas. Son alliance veut également revoir l'accord UE-Turquie, tout en mettant en place des accords de rapatriement avec d'autres pays tiers. Principal rival de Erdogan, il propose aussi de renforcer la surveillance des frontières à l'aide de nouvelles technologies, de drones et par la construction de murs. Enfin, son alliance veut revoir les modalités d'obtention de visas avec plusieurs États.

Il y a encore un an, le parti AKP au pouvoir saluait la présence des Syriens, en les considérant avant tout comme une main-d'œuvre bon marché indispensable. Mais la crise économique que traverse le pays a changé la donne. La société turque en fait désormais des boucs émissaires, responsables de l'inflation et de la pauvreté. L'AKP a ainsi fait volte-face pour aller dans le sens de l'opinion publique.

"En réalisant après plusieurs années que les Syriens ne rentreront pas chez eux, l'humeur a changé", note un chercheur sur les migrations à l'université d'Ankara. Il explique que les partis d'opposition ont été les premiers à s'emparer du mécontentement croissant de la population. Le parti AKP a suivi le mouvement. Le président Erdogan a ainsi assuré travailler sur le retour volontaire et en sécurité des Syriens. *"L'AKP s'est récemment vanté du grand nombre d'expulsions"*. Pendant cinq ans, il a travaillé sur le "baromètre syrien", un sondage annuel qui se penche sur le vivre-ensemble et les rapports entre Turcs et Syriens en Turquie. L'étude montre que la question des réfugiés est devenue de plus en plus importante aux yeux des personnes interrogées, au point de se classer parmi les principales préoccupations des Turcs. *"Dans la dernière étude, la question des réfugiés s'est hissée à la deuxième place, juste après la crise économique"*. L'enquête s'est également demandée si les politiques migratoires prônées par les différents partis avaient un impact sur le vote des électeurs.

"Jusqu'à 60 % des participants ont répondu par l'affirmative", a constaté Murat Erdogan. Ainsi, selon le baromètre, plus de 88 % des Turcs souhaitent le départ des réfugiés syriens, tout comme 85 % des électeurs de l'AKP. **Le retour des Syriens est toutefois très irréaliste. La Turquie accueille actuellement plus de 3,5 millions de Syriens** bénéficiant d'une protection temporaire. De plus, quelque **100 000 ressortissants syriens disposent d'un permis de séjour** et **entre 200 000 et 300 000 ont été naturalisés**. Par ailleurs, environ **400 000 réfugiés en situation irrégulière**, principalement originaires d'Afghanistan, du Pakistan, d'Irak et d'Afrique, ainsi qu'un **million de réfugiés en attente d'être expulsés vivent en Turquie**. La Turquie accueille **près de 5,5 millions de réfugiés**, dont la majorité sont des Syriens. "**Aucun autre pays au monde n'a accueilli autant de réfugiés que la Turquie**". De nombreux Syriens vivent dans le pays depuis plus de 10 ans. Leurs enfants vont à l'école, ils occupent un emploi, même s'il s'agit le plus souvent de métiers non déclarés. "**Les renvoyer dans les prochaines années, comme le prétendent les partis, est impossible**", estime le chercheur.

L'inflation galopante, le chômage élevé et la pauvreté pèsent sur la cohésion sociale en Turquie. La politique des faibles taux d'intérêts menée contre vents et marées par le président Erdogan n'ont fait qu'enfoncer le pays dans **la crise économique**. Les partis populistes et nationalistes de droite notamment profitent de cette situation pour attiser le sentiment de xénophobie ambiant. Selon eux, de "**jeunes hommes étrangers**" prendraient le contrôle de la Turquie. La **rhétorique anti-réfugiés** a fini par déborder et **se transformer en violence**. En août 2021, une foule a vandalisé des magasins syriens à Ankara. Les propriétaires ne payaient pas d'impôts et vivaient des aides de l'État. En janvier 2022, un groupe masqué a poignardé un Syrien de 19 ans, dans son appartement d'Istanbul. Quelques mois plus tard, en juin, les forces de sécurité turques ont abattu 35 réfugiés dans la ville d'Osmaniye. Ils auraient tenté de s'échapper de leur centre d'accueil. Enfin, à la suite du tremblement de terre, de nombreux réfugiés ont été accusés de pillage et de vol. Selon plusieurs spécialistes des questions migratoires, ce climat de peur pousse de plus en plus **de réfugiés à vouloir quitter la Turquie**, notamment en direction de l'Europe. Il y a quatre ans, un Syrien sur quatre souhaitait quitter la Turquie pour un pays tiers. Ce chiffre est passé à 55 % dans la dernière enquête du baromètre syrien. Si l'on interrogeait les Syriens aujourd'hui, ce chiffre "**dépasserait certainement la barre des 70 %**".

AFRIQUE

LIBYE

Une petite fille a été retrouvée noyée, le corps flottant dans l'eau à quelques mètres du rivage de la ville de Garaboulli, à 50 km à l'est de Tripoli en Libye. **Les corps de 10 hommes** ont également été découverts à ses côtés par les garde-côtes libyens. Les autorités locales ont été averties de la présence de ces 11 cadavres en milieu de matinée mardi 25 avril 2023. Les personnes se trouvaient à bord d'une embarcation transportant "**environ 80 migrants**", selon un des rescapés. Ils sont **quatre, au moins, à avoir survécu au naufrage**. Ces survivants ont regagné à la nage la plage du Phare de Garaboulli. Là, ils ont tenté de reprendre des forces avec quelques bouchées de pain et gorgées de lait offerts par des secouristes. À bord de l'embarcation, qui se destinait à rejoindre l'Europe, se trouvaient des Égyptiens, des Pakistanais ou encore des Bangladais, d'après les passeports montrés par les rescapés à l'agence de presse. Mardi soir 25 avril 2023, les garde-côtes de Garaboulli ont effectué une seconde mission, pour assister des migrants à bord d'une autre embarcation en détresse, au large de la ville. "**Nous avons secouru 61 migrants qui se trouvaient sur un autre bateau et ils sont tous sains et saufs (...)** Ils sont originaires de Syrie, du Pakistan, du Bangladesh et de pays africains", a précisé l'un des responsables de ces garde-côtes.

SOUDAN

Plusieurs sources évoquent d'intenses combats lundi 24 avril 2023 dans la ville soudanaise de El Geneïna, capitale **du Darfour occidental**, située à moins de 40 kilomètres de la **frontière tchadienne**. Les humanitaires se préparent donc pour un nouvel afflux de réfugiés. Les camions contenant l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'ONU, partis de la capitale Ndjamena, pourraient arriver sur zone dans la journée. L'ONG Première Urgence a déployé depuis dix jours une clinique mobile dans le village frontalier de Koufroun. « *Deux infirmiers ont consulté plus d'un millier de patients, notamment de nombreuses femmes enceintes et des enfants en état de malnutrition* ». Les **civils** ne sont pas les seuls à passer la frontière : de nouveaux **soldats de l'armée régulière soudanaise** continuent de faire défection. Ils seraient maintenant près de 500 à s'être réfugié côté tchadien avant d'être désarmés et cantonnés dans la ville d'Adré. Enfin, les **humanitaires et personnels Onusiens quittent également le Darfour** : 64 d'entre eux ont été évacués par la route vers la ville d'Abéché dans l'est du Tchad, avant de gagner la capitale.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230424-soudan-le-tchad-face-%C3%A0-un-afflux-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-fuyant-les-combats-au-darfour>

Conflit au Soudan : "Nous avons tout laissé derrière nous", des Soudanais témoignent

Des milliers de Soudanais tentent de fuir la violence qui gangrène leur pays depuis le début des affrontements mi-avril 2023 entre factions rivales. Mais les pays voisins, comme **l'Égypte, accueillent avec réticence ces réfugiés**. "La milice se cachait dans notre immeuble et l'armée soudanaise l'a attaquée", raconte cette mère de 29 ans habitant Khartoum, la capitale du Soudan. " [Avec mon mari], nous avons attendu un moment de répit, nous avons pris notre fille, un sac avec nos passeports, nos diplômes universitaires, et nous nous sommes enfuis". "Nous avons tout laissé derrière nous, notre maison, nos amis, ma famille, et mon ordinateur portable avec toutes nos photos". La famille s'est d'abord précipitée vers un quartier plus calme, avant de monter dans un bus jusqu'au village de Gallabat, à la frontière avec **l'Éthiopie**. Une fois la frontière passée, la famille a trouvé un abri et de quoi manger dans le village éthiopien de Metema. "Ici, je me sens en sécurité", mais "nous ne savons pas vraiment ce que nous devons faire maintenant". Sa fille de trois ans, très touchée par les événements, ne cesse de lui demander pourquoi on leur a tiré dessus et "pourquoi nous ne pouvons pas rentrer chez nous".



Les flèches blanches représentent les déplacements de populations civiles qui fuient les combats. *Crédit : Studio graphique FMM*

Depuis le début des affrontements, mi-avril 2023, entre les forces armées soudanaises, et le chef du groupe paramilitaire des Forces de soutien rapide (FSR), des milliers de **ressortissants étrangers ont été évacués par avion. Mais pas les Soudanais**. Les civils soudanais sont livrés à eux-mêmes et dépendent des groupes locaux qui coordonnent l'aide et l'information par l'intermédiaire de groupes de discussion WhatsApp et sur les réseaux sociaux. "Les Soudanais utilisent les réseaux sociaux pour partager des informations sur les itinéraires qu'ils ont empruntés, signaler les difficultés et les restrictions afin d'aider leurs concitoyens à prendre des décisions", observe la directrice pour le Soudan au sein de

l'organisation norvégienne People's Aid. *"L'un des principaux défis actuellement est l'accès à l'argent liquide. Les banques sont fermées et les autres moyens d'envoyer de l'argent ne fonctionnent pas", "les prix de la nourriture, du carburant et des transports grimpent en flèche"*. Certains affirment que des billets de bus entre Khartoum et la frontière égyptienne coûtent désormais jusqu'à 400 dollars (un peu plus de 360 euros), soit dix fois plus que le prix habituel. Par conséquent, tous ceux qui souhaitent quitter le pays ne sont pas en mesure de le faire. *"Se déplacer n'est pas possible pour tous, et en plus, il est risqué de voyager dans la situation actuelle"*. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de 3 500 personnes avaient franchi la frontière soudanaise pour se rendre en Éthiopie en fin de la première semaine de mai 2023. Les autorités **tchadiennes** font état, elles, d'environ **20 000 réfugiés soudanais** dans le pays. Au **Soudan du sud**, les autorités de Juba affirment avoir accueilli **quelque 5 500 personnes**, en majorité des ressortissants Sud-Soudanais. De son côté, le **ministère égyptien** des Affaires étrangères a déclaré que **16 000 personnes** étaient déjà arrivées en Égypte, alors que des milliers d'autres attendaient de pouvoir entrer dans le pays. Un étudiant en médecine de 21 ans, a raconté qu'il a attendu près de 36 heures à la frontière égyptienne alors que le thermomètre frôlait les 40 degrés. *"Les gens sont extrêmement stressés"* et manquent d'eau et de nourriture, a-t-il témoigné. *"L'une des tragédies [du conflit actuel au Soudan] se déroule à la frontière entre le Soudan et l'Égypte, où même les détenteurs de passeports britanniques se sont vus refuser un visa pour entrer en Égypte"*, note le directeur général de la société de conseil The International, basée à Londres. Il explique cette situation notamment par la crise économique qui frappe le pays. D'après lui, *"l'Égypte va se servir de cette situation migratoire à ses portes pour obtenir des financements et un soutien internationaux."* En **Libye** voisine, ce n'est pas l'absence de visa qui empêche les civils soudanais d'entrer, mais les **problèmes de sécurité** dans le sud du pays. La région est aux mains de nombreux groupes armés qui pratiquent des enlèvements et opèrent dans la contrebande d'armes. C'est la raison pour laquelle un homme a dit à sa femme de rester au Soudan. *"J'ai trop peur des trafiquants d'êtres humains à la frontière entre la Libye et le Soudan"*, confie-t-il dans un café du centre-ville de Misrata, à quelque 200 kilomètres à l'est de la capitale Tripoli. Depuis le début des affrontements, il rencontre d'autres Soudanais ici tous les soirs après le travail pour regarder les bulletins d'informations à la télévision. Même peur pour un autre qui a quitté le Soudan pour se rendre en Libye en 2019. *"Mon père a été tué dans les combats actuels, et maintenant mes deux jeunes frères sont seuls"*, explique-t-il. *"Je n'ai pas réussi à entrer en contact avec eux"*, ajoute l'homme de 42 ans. Il estime que le voyage est désormais trop risqué pour que ses frères viennent le rejoindre, en passant par le sud de la Libye. *"Je ne connais personne qui les emmènera à la frontière"*. Comme les autres Soudanais en Libye, il dit ne s'attendre **à aucune forme d'aide** de la part du gouvernement soudanais ou de son pays d'accueil. *"Que ce soit en Libye, en Égypte, au Tchad, en Éthiopie ou en Somalie, tout le monde observe avec une grande inquiétude ce qui se passe au Soudan"*, constate un expert. *"Mais pour les puissances régionales, il s'agira moins de résoudre le problème du Soudan que de s'assurer qu'elles ne souffrent pas de cette crise, même si cela signifie de devoir fermer la porte au Soudanais plutôt que de les aider."*

Les combats meurtriers au Soudan ont forcé près d'un demi-million de personnes à fuir leur foyer, 334.000 ayant été déplacées à l'intérieur du pays et 114.000 personnes s'étant réfugiées dans les pays voisins, ont indiqué mardi 2 mai 2023 des agences des Nations Unies.

<https://news.un.org/fr/news/topic/migrants-and-refugees>

TUNISIE

La situation à l'encontre des exilés se dégradent chaque jour un peu plus en Tunisie, sur terre comme sur mer. Et de nouvelles pratiques voient le jour en Méditerranée. Depuis plusieurs semaines, les **garde-côtes tunisiens sont accusés de voler quasi systématiquement les moteurs** des canots de migrants qui tentent de rejoindre l'Europe sur des embarcations de fortune. Cette méthode d'interception, particulièrement dangereuse, est souvent utilisée par les garde-côtes **libyens** au large de leurs côtes pour stopper la route des migrants. Quelques témoignages font aussi état de

cette pratique près de la **Grèce**, en mer Égée. Des récits similaires émergent désormais au large de la Tunisie. "*Quand les garde-côtes arrivent, ils prennent les bidons d'essence et demandent au capitaine de retirer le moteur. Ensuite, ils **partent en laissant l'embarcation dériver***", explique un Ivoirien de 28 ans qui a tenté à plusieurs reprises de traverser la Méditerranée. "*On se retrouve en mer sans rien, cela fait très peur. On doit attendre le retour des autorités. Parfois des pêcheurs nous récupèrent*". Généralement, les forces tunisiennes reviennent dans la zone quelques heures plus tard pour finalement ramener les migrants dans un port du pays. La plateforme d'aide aux migrants en mer, Alarm Phone, relaie également le même genre d'histoire. "*Un groupe de personnes a tenté de fuir la Tunisie mais a été attaqué par la Garde nationale tunisienne, qui a volé le moteur*", a indiqué le collectif indépendant le 23 avril 2023. Le 17 avril 2023, Alarm Phone alertait déjà : "*Il a été récemment documenté que les garde-côtes tunisiens volent les moteurs des bateaux tentant de fuir le pays, laissant les personnes à la dérive*". Ces pratiques sont devenues légion. Elles sont apparues peu de temps après le 21 février 2023, date du discours raciste du président à l'encontre des migrants. Par ailleurs, **les manœuvres dangereuses sont de plus en plus fréquentes** au large des côtes tunisiennes. Alarm Phone accuse les **garde-côtes d'être responsables de plusieurs naufrages**. L'Ivoirien raconte que les garde-côtes tournent autour des embarcations de migrants pour provoquer des vagues. "*Quand ils agitent l'eau, les gens paniquent et le bateau se retourne. Ils peuvent porter secours à certaines personnes mais ils ne peuvent pas sortir tout le monde*". Il assure avoir "perdu plusieurs amis après ce genre d'actions des garde-côtes".

Lundi 24 avril 2023, **31 corps de migrants subsahariens "en décomposition, rejetés par la mer"** ont été **retrouvés sur le rivage tunisien**. Au premier trimestre 2023, les garde-côtes tunisiens ont "déjoué 501 opérations de franchissement clandestin des frontières maritimes et sauvé 14 406 personnes, dont 13 138 originaires d'Afrique subsaharienne", selon le porte-parole de la garde nationale.

Les **corps de 14 migrants subsahariens** ont été retrouvés sur les plages, dimanche 7 mai 2023 près de Sfax, ont déclaré les autorités tunisiennes lundi **8 mai 2023**. "L'origine du naufrage demeure inconnue". Située à environ 200 km de l'île italienne de Lampedusa, Sfax est considérée comme le point de départ privilégié des embarcations de migrants vers l'Italie. Les garde-côtes évoquent une hausse de 300% des départs dans cette région du centre-est de la Tunisie par rapport à 2022. Les autorités tunisiennes ont arrêté dans la nuit du 5 au 6 mai 2023, 19 embarcations transportant 782 migrants subsahariens. Selon le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), spécialisé dans l'aide aux migrants, "*plus de 78% des départs ont eu lieu depuis les côtes de Sfax et Mahdia*". Le discours du président tunisien Kais Saïed, le 21 février 2023, dénonçant l'immigration clandestine et la présentant comme une menace démographique pour son pays, a libéré la parole et a également entraîné des violences en mer. De nombreux témoignages accusent les gardes cotes tunisiens de voler les moteurs des embarcations de migrants et d'opérer des manœuvres dangereuses, mettant en danger les exilés et provoquant des naufrages. Plusieurs ONG ont d'ailleurs demandé à l'Union européenne de "*retirer leurs accords*" avec les autorités tunisiennes en matière de lutte contre l'immigration clandestine, en raison de ces "*violations des droits humains et du droit maritime internationale*". Les africains subsahariens mais aussi les tunisiens suivent la voie de l'exil. L'inflation dépasse 10% et le chômage de jeunes avoisine 40%. Ce climat délétère incite les exilés à partir dans la précipitation et dans des conditions extrêmement précaires. Résultat : les embarcations sont souvent de mauvaise qualité, et les naufrages et les noyades en mer se multiplient : le premier trimestre 2023 a été le plus meurtrier depuis 2017 avec **441 vies perdues en Méditerranée**, indique l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

AMERIQUE

AMERIQUES

Des experts indépendants des Nations Unies ont appelé, vendredi, des Etats des Amériques et des Caraïbes à suspendre les retours forcés et à adopter des mesures pour protéger les Haïtiens en déplacement, après que 36.000 personnes d'origine haïtienne ont été déportées au cours des trois premiers mois de cette année.

<https://news.un.org/fr/news/topic/migrants-and-refugees>

COLOMBIE

Neuf personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau de trafic de migrants qui fournissait de faux papiers à des candidats à l'exil aux États-Unis ou en Europe ont été arrêtées en Colombie, a annoncé le parquet vendredi 12 mai 2023. Les suspects, parmi lesquels un ancien fonctionnaire de la police aux frontières colombienne, faisaient payer entre 4 000 et 5 000 dollars (entre 3 600 et 4 500 €) pour chaque étranger, notamment des Dominicains, pour les envoyer dans le pays de leur choix, selon le communiqué du ministère public. Le coup de filet, réalisé en collaboration avec l'ambassade des États-Unis en Colombie, s'est déroulé lundi 8 mai 2023 dans les villes de Bogota, Medellin (nord-ouest), Cali (sud-ouest), Pasto (sud-ouest). Selon le parquet, le réseau opérait depuis 2018 et fabriquait par exemple de faux permis de travail d'un faux armateur américain. En Colombie, le trafic de migrants est passible d'une peine de 12 années de prison. Outre ce chef d'inculpation, les suspects risquent d'être poursuivis pour entente en vue de commettre un délit et corruption. Plus d'un million de Colombiens ont émigré en 2022, sur une population totale d'environ 50 millions d'habitants, selon un rapport du Centre d'étude et de ressources pour l'analyse des conflits (Cerac).

<https://www.ouest-france.fr/monde/colombie/la-colombie-demantele-un-reseau-de-traffic-de-migrants-vers-les-etats-unis-et-lunion-europeenne-cad709a6-79d6-4195-a2f7-dc9a0eb6d6e0>

MEXIQUE

Une caravane d'environ 4000 personnes, est partie dimanche 23 avril 2023, de Tapachula, à la frontière guatémaltèque, et qui s'est autobaptisée « *Viacrucis migrante* », chemin de croix migrant. Ils sont partis dimanche 23 avril 2023 du sud du Mexique pour rejoindre à plus de mille kilomètres plus au Nord la capitale Mexico. Ils marchent pour « *défier le gouvernement mexicain* ». Ils portent des pancartes sur lesquelles on peut lire « *Le 27 mars, l'Etat a tué* ». Ce qui fait référence au drame de Ciudad Juarez où le mois dernier 40 migrants sont morts dans l'incendie d'un centre de rétention à la frontière avec les Etats Unis. Les autorités mexicaines sont accusées de ne pas être intervenues. Des personnes ont été arrêtées, mais la colère ne semble pas retomber. L'association *Pueblos sin fronteras*, organisatrice de la marche, **demande la fermeture de tous les centres de rétention du pays**, la démilitarisation de l'INM, l'office des migrations, et un **assouplissement des procédures de régularisation des migrants**. Dans cette marche, les migrants originaires d'Haïti, du Venezuela ou de Colombie dénoncent leurs conditions au Mexique. Beaucoup, dans l'attente du statut de réfugié ou d'un visa humanitaire, se retrouvent coincés dans l'Etat du Chiapas au sud du Mexique. Sortir de cet État les expose à des arrestations ou à des renvois dans leurs pays d'origine. D'après des ONG, environ **40 000 migrants sont bloqués dans la ville mexicaine de Tapachula**. Lundi 24 avril 2023, des centaines de migrants, notamment vénézuéliens, arrivés à la frontière états-unienne, ont tenté de traverser le rio Bravo au niveau de la ville mexicaine de Matamoros, sur des embarcations de fortune. Parmi eux, des familles entières avec enfants, chargées de sacs plastique avec leurs maigres biens, sur des matelas gonflables. Les tentatives de passage de la frontière nord-américaine, souvent meurtrières, sont incessantes.

<https://www.rfi.fr/am%C3%A9riques/20230425-mexique-une-colonne-de-migrants-en-marche-pour-demander-justice>

PEROU

Des centaines de personnes bloquées. La présidente du Pérou a décrété mercredi 26 avril 2023, l'état d'urgence aux frontières et ordonné le déploiement de l'armée pour renforcer les points de contrôle et empêcher des migrants de continuer leur route depuis le Chili. Des centaines de migrants ayant vécu au Chili, principalement originaires d'Haïti et du Venezuela selon les Nations Unies, tentent de quitter le pays. Ils sont bloqués, depuis des semaines, à la frontière entre la ville péruvienne de Tacna, au sud, et Arica, dans le nord du Chili. Alors que le Chili renforce les contrôles migratoires, beaucoup affirment souhaiter rentrer chez eux ou s'en aller plus au nord, vers les États-Unis. Le gouvernement péruvien a déjà envoyé 200 policiers pour renforcer les postes frontaliers dans le but, selon lui, de limiter la criminalité transnationale. Ce mercredi, la présidente a déclaré que des soldats seraient déployés en renfort de la police aux postes-frontières avec le Chili, la Bolivie, le Brésil, l'Équateur et la Colombie.

https://www.liberation.fr/international/amerique/le-perou-decide-de-bloquer-les-migrants-a-ses-frontieres-20230427_D36JH3W2SREU7PIXBXX7JTGC2M/

USA

Un adolescent hondurien, qui avait traversé la frontière des États-Unis sans sa famille, est mort dans le centre américain de prise en charge de mineurs non-accompagnés de Safety Harbor (Floride), ont annoncé vendredi 12 mai 2023 les autorités américaines et honduriennes. Le ministre des Affaires étrangères **du Honduras** a précisé que l'adolescent décédé était âgé de 17 ans. Il avait été placé dans le centre le 5 mai 2023. Le 10 mai, il a été retrouvé inconscient et transféré dans un hôpital, où les tentatives de réanimation ont été vaines, ont indiqué les autorités honduriennes. Le ministère de la Santé américain, a confirmé le décès, sans donner de détails. Il s'est dit « *profondément attristé par cette tragique perte* ». « *Nos pensées vont à la famille, avec laquelle nous sommes en contact* ». Les autorités américaines ont ouvert une enquête sur les circonstances du décès. La Maison Blanche a qualifié cette mort de « *nouvelle accablante* », par la voix de sa porte-parole. « *Ce terrible événement met en lumière l'importance de travailler ensemble sur les problématiques migratoires bilatérales et sur la situation des mineurs non accompagnés, afin de trouver des solutions* », a commenté le ministre hondurien. Ce décès survient dans un contexte particulièrement tendu, lié à un changement de politique migratoire des États-Unis, avec la levée du « Titre 42 », une mesure sanitaire instaurée au début de la pandémie de Covid-19 et qui permettait d'expulser sans délai les migrants. Ce changement a poussé cette semaine des milliers de migrants à se dépêcher d'entrer sur le territoire américain, par peur de se voir pénalisés après par les nouvelles règles.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-un-adolescent-hondurien-decede-dans-un-centre-pour-migrants-en-floride-a8d133e2-17ac-46a0-8dd6-0ab318015331>

Avec le passage à la nouvelle réglementation pour demander l'asile aux États-Unis, le ministère de l'Intérieur américain confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation substantielle des arrivées depuis jeudi 11 mai 2023 et la **fin du « Titre 42 »**. À El Paso, le chef des gardes-frontières, ne s'attend pas non plus à une vague d'immigration illégale, comme les autorités locales et les élus républicains américains le craignaient.

Au lever du soleil, vendredi 12 mai 2023, le « **titre 42** » a pris fin. Et des groupes de demandeurs d'asile continuaient à être embarqués dans des bus des gardes-frontières américains. D'abord, les familles ou les mères avec enfants, puis les hommes seuls. Une cinquantaine de bus ont fait le trajet. Au total, plus d'un millier de migrants ont traversé le Rio Grande et sont aux mains des gardes-frontières. 400 ont été remis aux différents refuges de la ville avec leur convocation pour se présenter devant un juge de l'immigration à leur lieu de destination, et à une date ultérieure. La situation est fragile, mais jusqu'ici, tout va bien, comme l'explique le maire d'El Paso : « *On doit continuer à se préparer à l'inconnu, parce qu'on ne sait pas ce qu'il va se passer la semaine prochaine et les jours qui suivent. C'est juste le début, mais on s'est préparé à ça.* » Le nouveau « Titre 8 » ne permet aux migrants d'entrer aux États-Unis que si un autre pays leur a refusé l'asile auparavant, ou

bien s'ils ont pris rendez-vous sur l'application CBP One pour déposer leur demande de droit d'asile, et uniquement à cette date. Mais ce système est déjà en cours depuis le mois de janvier pour les ressortissants d'Haïti, de Cuba, du Venezuela et du Nicaragua. Ceux qui tentent d'entrer sans ce sésame risquent cinq ans d'interdiction du territoire américain.

<https://www.rfi.fr/am%C3%A9riques/20230513-%C3%A9tats-unis-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-mexicaine-la-situation-reste-stable-apr%C3%A8s-la-fin-du-titre-42>

TEMOIGNAGE

FUIR LE SOUDAN

À l'extrême Est du Tchad, 20 000 à 30 000 Soudanais fuyant les combats se sont réfugiés, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dès l'éclatement du conflit, Ndjamena a décidé de fermer sa frontière avec le Soudan, mais un corridor humanitaire reste ouvert pour laisser passer les civils, mais fuir reste extrêmement risqué, car les routes sont contrôlées par des milices. La famille Abdallah, dont le père Youssouf Abdallah rejoint sa femme, sa grand-mère et ses cinq enfants dans le village tchadien de Koufroun. Enfin ! Le Tchad et la sécurité... Youssouf Abdallah passe la douane avec un grand sourire, le pouce levé vers le ciel. Soulagé d'avoir traversé les quelques kilomètres de route, contrôlée par les Forces de soutien rapide (FSR) et leurs alliés, les sanguinaires milices janjaweed. "C'est pour chercher la sécurité qu'on vient s'installer ici au Tchad. Là-bas, c'est le chaos, les janjaweed sèment la terreur. On était en plein cœur des affrontements là-bas, on a vu les gens se tirer dessus. J'ai vu beaucoup des blessés et des morts aussi. Beaucoup. L'armée soudanaise ? Non... L'armée, elle, a pris la poudre d'escampette. Elle s'est réfugiée au Tchad... Même les policiers ont fui !" Il rejoint sa famille, déjà à l'abri. À l'arrière du pick-up, le peu d'affaires qu'il a pu sauver des pillages : *"Des vêtements, une couverture, un lit, du bois pour le feu... Il ne nous manque plus qu'à trouver un peu d'ombre et on sera bien !"* C'est chose faite au pied de ce grand fromager. Le déchargement peut commencer. Un seul regret : sa machine à coudre. Son outil de travail et seule source de revenus que Youssouf a dû laisser derrière lui, faute de place : *"La, priorité, c'était d'évacuer les enfants. Le reste, peu importe. Mais si je trouve une occasion, je repartirai la chercher."* Avec lui, sa grand-mère octogénaire et malade, qui ne peut plus se déplacer. Dans les zones de conflit, côté soudanais, plus de 70 % des hôpitaux sont détruits. Pour la famille Abdallah, plus question de repartir : *"Ils ont pris ma moto et tout mon argent. Pour le moment, pas question de repartir au Soudan. Là-bas, c'est le chaos, il n'y a plus d'État. Nous avons fui sans presque rien à manger. Juste un peu de Sorgho."* Une fois enregistrée par le HCR, la famille pourra bénéficier des distributions de vivres organisées par le Programme alimentaire mondial.

ALLEMAGNE : LE "REPIT" D'UN ECRIVAIN OUGANDAIS

En décembre 2020, lorsque des hommes armés frappent à sa porte, cet **écrivain ougandais** se doute de ce qui l'attend. Il vit alors à Kampala. Depuis plusieurs mois, le gouvernement ougandais mène une *"chasse aux écrivains"* dans la capitale. Les autorités sont furieuses après la publication d'un roman appelé *Le barbare avare*, qui décrit un pays fictionnel gangréné par la corruption. Le président Yoweri Museveni veut décourager toute publication un tant soit peu politique. Lui, n'a publié que trois œuvres de fiction : un livre pour enfants, un polar aux relents de magie noire et un court roman d'aventure. Mais ce corpus suffit à le rendre suspect. Les policiers l'arrêtent pour *"critiques des personnages de (ses) livres"*. *"Ils disaient que j'écrivais sur le président en le traitant de démon, ils prenaient des extraits sans contexte et me demandaient de m'expliquer"*. Pendant dix jours, en prison, il est violemment torturé. *"Ils me frappaient dans les jambes, les hanches. Ils utilisaient des pinces pour arracher des lambeaux de peau de ma tête"*. *"J'ai dû payer*

un pot-de-vin de 4 000 dollars pour être libéré". À sa sortie de prison, l'écrivain peut à peine marcher. Avant lui, un auteur a aussi été arrêté et torturé à plusieurs reprises. Il sait donc qu'il doit quitter son pays pour rester en vie. Après une année à se rétablir, caché dans le village de sa mère, il traverse la frontière kényane à l'aide d'un passeur. *"De nuit, dans des zones marécageuses infestées de crocodiles"*. Mais sept mois à Nairobi le font déchanter. Dans les banlieues de la capitale kényane, les rumeurs courent. *"Chaque jour, nous entendions dire que la ville n'était pas un lieu sûr, que le gouvernement y recherchait des Ougandais"*. Il ne dort plus, souffre d'anxiété. *"Je voulais juste rejoindre un pays où je serais en sécurité"*. Via un contact - et contre 5 000€ - il obtient finalement **un visa de tourisme pour la Norvège**, dans l'espace Schengen. Mais en réalité, il cherche à rejoindre n'importe quel pays européen. Il trouve un vol pour l'Allemagne : *"J'ai pris le vol le moins cher, il allait à Francfort. Je n'avais plus d'argent après plusieurs mois au Kenya"*. Il atterrit sur le sol **européen en juillet 2022**. Le passage au poste-frontière est angoissant : *"Les policiers ont examiné mon passeport pendant une dizaine de minutes, je leur ai dit que j'étais en transit, que je prendrais un autre vol pour la Norvège"*. Ses voyages précédents dans plusieurs pays européens jouent en sa faveur. La chance, aussi. *"Finalement, au bout d'un long moment, ils m'ont laissé passer"*. Une fois sa demande d'asile déposée, cependant, il tombe à nouveau de haut. Dans le centre d'accueil où il est placé, les conditions sont difficiles. *"Les gens se droguaient dans les chambres partagées, me harcelaient..."* Jour après jour, il se sent sombrer dans une profonde dépression. Pour contrer ses idées noires, il se réfugie dans la recherche d'organisations de soutien aux écrivains et envoie quelques candidatures. Une réponse lui parvient : il est sélectionné pour le village d'artistes de Schöppingen. Depuis février 2023 entouré d'écrivains et artistes du monde entier, il arrive ainsi à se reconstruire. Sur le large terrain d'une ancienne ferme, chaque artiste résident loge dans un atelier spacieux. Les étables ont été reconverties en niches de lecture et on y trouve une bibliothèque parsemée d'œuvres d'art éclectiques. Tous les mardis, la dizaine de résidents - venus d'Allemagne, d'Ukraine, d'Iran, d'Afghanistan - se retrouvent autour d'un dîner au coin du feu. *"La résidence m'a offert un grand soulagement"*, explique-t-il : *"Sans cette opportunité, j'aurais peut-être mis fin à mes jours"*. Dans le calme du village allemand, il prend le temps de souffler. L'allocation mensuelle versée par la résidence lui permet d'acheter des vitamines pour lutter contre sa dépression. Il se confie aux autres résidents. *"Je me demandais : comment d'autres artistes demandeurs d'asile ou emprisonnés vivent-ils cette situation ? J'ai voulu fonder une association pour les conseiller et les défendre."* De là naît son projet DWADI - Defend Writers and Artists Defenders International : une organisation pour soutenir les artistes en difficulté. S'il obtient l'asile, il espère pouvoir **enregistrer formellement son association**. Mais pour l'instant, il se pose encore l'angoissante question de son propre futur à l'issue de ces trois mois à Schöppingen. Il espère encore trouver une autre résidence comme alternative au retour dans le centre d'accueil. Parfois, confie-t-il, **il regrette le choix d'être venu en Allemagne** car l'attente dans des centres surchargés peut devenir insoutenable. À ses confrères artistes, il veut adresser un conseil : *"Ne vous précipitez pas dans l'asile - attendez plutôt dans des pays voisins sûrs. Car ce système [en Allemagne] n'est pas fait pour protéger et aider les demandeurs d'asile."*

ENTRE MAYOTTE ET LES COMORES

"En décembre dernier, j'ai été expulsé. Je me suis fait arrêter par la police le 27 décembre, et le lendemain, j'étais déjà aux [Comores](#). Quand ils m'ont interpellé à Mayotte, j'étais en train de faire un petit boulot sur un chantier. Je suis sorti pour prendre un sac de ciment dans un chemin très étroit. J'ai entendu une voiture rouler tout doucement mais je ne me suis pas méfié, c'est quand j'ai vu les deux autres personnes qui étaient avec moi commencer à courir que j'ai compris. Et donc j'ai couru aussi. Les gendarmes français nous ont poursuivis et l'un d'eux a utilisé un teaser pour m'arrêter. Ça m'a stoppé immédiatement tellement ça me faisait mal. À ce moment, c'est dur de dire ce qu'on ressent. Ce qui est sûr, c'est qu'on se sent vraiment désespéré quand on se fait attraper. Si tu n'as aucun document, tu n'as aucune chance de rester. Moi, tout de suite, j'ai pensé à mes enfants et à comment j'allais faire pour revenir auprès d'eux. [Pala a trois filles, toutes nées à Mayotte. Quand un Comorien en situation irrégulière est interpellé sur le territoire de Mayotte, c'est à bord du Maria

Galanta qu'il est embarqué. Le bateau fait quotidiennement des allers-retours entre l'île d'Anjouan, aux Comores, et Petite-terre, à Mayotte.] *Ma femme a réussi à m'appeler sur Messenger quand j'étais dans le bus qui m'a amené au Maria Galanta. Je me suis mis à pleurer, je ne pouvais pas m'en empêcher. J'ai réussi à me calmer avant qu'elle me passe mes filles au téléphone. J'étais désespéré. Je me demandais comment allait faire ma femme car elle n'a pas de travail. C'est moi qui subvenais à leurs besoins. Qu'est-ce qu'elles vont devenir ? Combien de temps ça va me prendre pour revenir à Mayotte ? Qui va s'occuper de mes enfants ? Quand on te ramène aux Comores, c'est toutes ces questions qui fusent dans ta tête. J'avais même peur que ma femme se prostitue pour nourrir les filles car pour une femme sans papiers, les moyens d'avoir un boulot sont très minces. Elle ne pouvait pas faire comme moi et travailler dans le bâtiment. Tout ça, c'est ce qui m'a le plus motivé pour revenir le plus vite possible. Je me répétais sans cesse qu'il fallait que je me batte pour retrouver mes filles que j'adore. Je suis donc revenu à Mayotte un peu plus d'une semaine après mon expulsion à Anjouan. Très vite, j'ai pris une place dans un kwassa-kwassa et j'ai refait la traversée. Et c'étaient toujours les mêmes mauvais souvenirs que la première fois. L'eau qui rentre dans le bateau surchargé, la peur de se faire attraper par les gendarmes en approchant Mayotte... Plus jamais je ne veux monter dans un kwassa-kwassa. J'ai eu de la chance et j'ai réussi à accoster à Mayotte. C'était un samedi soir, il était très tard. Ma femme m'a dit de me cacher le dimanche matin pour faire la surprise de mon retour le dimanche soir aux filles. C'était un jour de fête. Elles étaient très contentes de me revoir. Elles ont vraiment sauté de joie car tous n'ont pas la "chance" que j'ai eue. Beaucoup de personnes renvoyées n'arrivent pas à revenir si vite et leurs enfants se retrouvent seuls ici. Mes filles n'arrêtaient pas de me demander pourquoi je les avais quittés. J'ai dû leur expliquer que ce n'est pas moi qui avais décidé de partir, que je n'avais pas eu le choix et que c'étaient les policiers qui m'avaient attrapé et que j'avais dû faire l'impossible pour rentrer. Maintenant quand je sors, elles me demandent : "Où tu vas Papa, il faut que tu restes à la maison avec nous. Faut pas sortir, c'est dangereux". Quand je vais au boulot, il ne faut pas que je tarde à rentrer sinon elles s'inquiètent. Depuis que j'ai entendu les infos qui parlent de Wuambushu et qu'on a vu les renforts de la gendarmerie arriver, je fais attention quand je sors car je ne veux pas me faire attraper une seconde fois. Désormais, j'évite la route nationale parce que les flics sont partout. On les aperçoit même à l'entrée du bidonville parfois. En ce moment, ça s'est un peu calmé, ils ont l'air d'être occupés dans d'autres quartiers. Mais avant le ramadan, quand les renforts sont arrivés, c'était vraiment chaud. On ne pouvait même pas sortir sur la route pour faire des achats. On s'enfermait vraiment. Avant chaque sortie, on se prépare. On demande à ceux du quartier qui sont sortis s'ils ont vu la police, on se renseigne sur les réseaux sociaux pour réunir des infos sur la position des gendarmes... Tout ça pour aller chercher à manger. Je suis un peu dégoûté parce que moi, je ne demande qu'à pouvoir travailler et faire vivre ma famille. Je veux juste que mes filles puissent aller à l'école. Mais maintenant, je ne peux même plus aller jusqu'à Mamoudzou pour ma demande de titre de séjour à cause des délinquants qui ont provoqué cette opération. [Dans les bidonvilles, la peur de Wuambushu est constante. Toutefois, ils sont nombreux à espérer que l'opération ait un impact sur la délinquance car, tout comme les Mahorais, les habitants de ces quartiers informels sont régulièrement victimes des bandes responsables des vols et agressions sur l'île.] *En plus, avoir un rendez-vous, c'est très dur. Pour le dernier, j'ai dû payer 300 euros parce qu'il y a des gens qui prennent les créneaux et qui nous force à les acheter. Et à Mayotte, ils sont très chers. Ce ne sont pas des gens de l'État. Ils profitent de ça pour faire de l'argent.**

ENTRE MAYOTTE ET LE CONGO

Mi-novembre, les rebelles du M23, un groupe armé dans l'est de la RDC, se battent contre l'armée congolaise à quelques kilomètres de Goma, la capitale provinciale où habite Rodrigues, un jeune Congolais de 20 ans. Par peur des combats, il décide de prendre la fuite jusqu'à Mayotte, en France, où il va déposer sa demande d'asile. Depuis qu'il est arrivé à Mayotte à la mi-avril 2023, un jeune congolais et sa femme dorment sur des matelas en mousse posés sur un trottoir devant le

bâtiment de Solidarité Mayotte, l'association chargée des demandeurs d'asile sur l'île. Ils sont des dizaines dans le même cas, à vivre dans une extrême précarité.

Regardez la misère dans laquelle on se trouve. On meurt tous de faim, tous. On patiente devant ce bâtiment, y avoir accès c'est mission impossible, y avoir un rendez-vous, c'est encore plus dur. Je suis à Mayotte depuis plusieurs semaines et je n'ai pu rentrer qu'une seule fois. Avec ma femme, on dort tous les jours devant mais je crois que même rester là, ça ne marche pas. On passe toute la journée ici pour voir s'ils peuvent nous voir plus vite mais je crois qu'ils ne nous voient même plus. Il a plu toute la journée presque, donc on ne sait même pas où on va dormir ce soir. Toutes nos affaires sont inutilisables. C'est grave ici, on ne peut même pas faire une petite toilette, se laver. Tout est difficile. Ce qu'on est en train de fuir, c'est ce qu'on est en train de retrouver ici finalement. Je n'en peux plus. On m'a dit que je trouverais la paix ici. Mais je ne trouve rien, même pas à manger.

A Mayotte, par rapport au reste de la France, le droit d'asile est particulièrement sévère. Les procédures sont accélérées, ce congolais a d'ailleurs déjà dépassé les délais pour rendre son dossier à l'Ofpra. Et il n'a pas le droit à une aide de l'Etat, uniquement à un euro par jour sous forme de bons alimentaires. En ce qui concerne les logements, il n'y a que 105 places dans le centre d'accueil, un nombre insuffisant pour accueillir tous les arrivants. En 2022, 4 020 demandes d'asile ont été déposées à Mayotte, selon l'agence. Une hausse de 8% par rapport à l'année précédente. Et 86% des demandes d'asile déposées à Mayotte ont été rejetées. "Le taux de protection était de 14,3%", précise l'Ofpra

J'ai quitté la RDC le 15 novembre 2022 parce que mon pays ne connaît pas la paix. Et en plus, j'ai reçu des menaces de mort. Je n'ai pas pu supporter tout ça. J'habitais à l'est du pays, à Goma. Il y a beaucoup de combats là-bas car il y a beaucoup de groupes armés. Il y a les Mai-Mai mais il y a surtout le M23. Ce sont eux qui veulent prendre la démocratie. Lui et sa femme ont quitté Goma dans la panique et la précipitation. C'est avec beaucoup d'émotions qu'il raconte son parcours qui l'a mené jusqu'aux Comores, où il a embarqué dans un kwassa kwassa, ces navires de pêche utilisés par les migrants pour traverser les 70 km qui séparent l'île d'Anjouan de Mayotte. Presque tous les jours, ces embarcations déposent 20 à 30 migrants sur les plages mahoraises.

Quand je suis parti de Goma, c'était vraiment critique. Aujourd'hui, je ne sais pas où en est la situation parce que je n'ai pas continué à suivre ce que j'ai laissé derrière moi. Y repenser, c'est dur. Et pour moi particulièrement, c'était atroce. Il y avait des gens qui me cherchaient. Ils avaient incendié ma maison. Il y avait beaucoup de flammes. Toute la maison était par terre. Tout ça à cause d'une histoire de terres, d'héritage. Je n'ai même pas pu partir avec mes trois enfants. Ils sont toujours en RDC, je crois. On a chacun pris des chemins différents dans la précipitation. Avec ma femme, on était ensemble au moment de la fuite. Les enfants n'étaient pas à la maison quand le feu a commencé, donc on a fui sans eux. On ne sait pas où ils sont. Aujourd'hui, on n'a pas de contact. Est-ce qu'ils sont vivants d'ailleurs ? Pour venir jusqu'à Mayotte, on s'est camouflé, on a avancé clandestinement. Mais on n'a rien préparé. Personne n'est préparé à quitter sa vie, car ce n'est jamais quelque chose qu'on décide, c'est quelque chose qu'on subit. La guerre, quand ça commence, ça ne prévient pas. Le départ a donc été précipité. On n'a pas pu faire nos affaires, choisir ce qu'on voulait prendre, aujourd'hui, donc, je n'ai plus rien. Plus rien. Depuis la RDC, il y a beaucoup de trajets qu'on a fait à pied. Parfois, on nous a payé des taxis, on nous a pris en stop. Je ne sais même pas par quels endroits je suis passé car on se déplaçait uniquement la nuit, jusqu'à l'arrivée en Tanzanie un jour. C'est là que l'on m'a dit : "Ici tu peux partir loin, où tu veux".

Tant qu'il n'a pas reçu la réponse officielle de l'Ofpra, Rodrigues ne peut pas être expulsé du territoire français. Lui ne veut pas croire que son dossier puisse être refusé et qu'il puisse être renvoyé en RDC.

Je ne sais pas si je vais être expulsé. Je n'ai rien comme papiers, c'est vrai. Ça pourrait m'arriver... Je ne veux pas y penser. En fait, je n'y crois pas... Comment pouvez-vous renvoyer

quelqu'un qui fuit la guerre et le remettre là où il y a la guerre ? Vous voulez qu'il meure alors qu'il est en train de fuir la mort ? Nous, on veut juste vivre dans un endroit où il y a la vie, la paix, de l'ordre. Là où les gens se comprennent. Là où il y a le sens de l'humanité.

A LIRE

LES PLAGES DE L'EMBARQUEMENT

Julien Goudichaud
avec Nicolas Torrent

LES PLAGES DE L'EMBARQUEMENT

J'ai passé sept ans avec
les migrants et les passeurs
dans le Nord de la France



Les Arènes Eds mai 2023 ; **Julien Goudichaud** est reporter d'images. Il a écrit ce livre en collaboration avec Nicolas Torrent, journaliste

Une enquête immersive sur la volonté sans failles des migrants pour traverser la Manche. Le livre décrit le quotidien de ces migrants (afghans, soudanais, irakiens, kurdes, iraniens...), bloqués sur le sol français. Pendant sept ans, Julien Goudichaud est resté à leurs côtés, jusqu'à entreprendre, lui aussi, la traversée à bord de l'un de ces bateaux. Il a connu l'époque des clandestins passant par l'Eurotunnel, cachés dans les trains ou dans les camions. Il a vécu le grand incendie de la Jungle, côtoyé les bénévoles, observé les trafics, les manipulations, les trahisons, et entendu tant de mensonges. Il a vu naître et grandir le juteux business des traversées par la mer. Les tentatives désespérées en kayak ou en pédalo, l'apparition des mafias, des armes et de passeurs redoutablement organisés. Les migrants l'appelaient Jouliau, Jiloun ou John. J'étais ce *Faransia* qui entrait dans leur intimité et dont ils ne savaient rien. Afin de leur rendre ce qu'ils lui offraient, il a eu besoin d'embarquer avec eux sur un canot pneumatique pour traverser la Manche. Cette histoire, c'est leur vie, la sienne, un univers fou, à deux heures d'autoroute de Paris.